



**BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE
UNIVERSITAIRE**

Rapport d'activité 2009

Table des matières

1. Les événements marquants de 2009	11
1.1. Le chantier <i>BNU Nouvelle</i>	12
1.2. La révision du décret portant organisation de la BNU.....	14
1.3. La signature du Contrat 2009-2012	15
1.4. Le rapport de la Chambre régionale des comptes.....	15
1.5. Le déménagement de la bibliothèque du Conseil de l'Europe.....	17
1.6. La rénovation du système informatique	18
2. Les services au public	19
2.1. Les services et leurs publics.....	20
2.1.1. Composition du public	21
2.1.2. Ouverture et fréquentation.....	24
<i>ZOOM</i> : Une enquête de public.....	26
2.1.3. Emprunts des collections imprimées.....	27
2.1.4. Consultation des ressources électroniques	31
2.1.5. Consultation du site web et des collections numérisées de la BNU.....	32
2.1.6. Prêt entre bibliothèques (PEB).....	34
2.1.7. Autres services	38
2.2. Les nouveautés 2009	40
3. Le développement et le traitement des collections	43
3.1. Budgets documentaires	44
3.2. Les pôles d'excellence.....	44
3.2.1. <i>Aire culturelle germanique</i>	45
3.2.2. <i>Sciences religieuses</i>	46
3.2.3. <i>Questions européennes</i>	48
3.2.4. <i>Alsace</i>	49
3.3. Le dépôt légal	50
3.4. Les ressources électroniques.....	51
3.5. Les subventions du Centre national du livre (CNL).....	52
3.6. Le traitement des collections	53
3.6.1. Le catalogue en quelques chiffres.....	53
3.6.2. L'alimentation de la base nationale.....	53
3.6.3. Le réseau Sudoc-PS.....	54
3.6.4. Le traitement des dons.....	54
4. Le patrimoine et la conservation	55
4.1. Les acquisitions patrimoniales.....	56
4.1.1. Manuscrits.....	56
4.1.2. Incunables.....	57
4.1.3. Imprimés alsaciens anciens.....	58
4.1.3. Iconographie.....	59
4.2. La conservation des documents.....	60

4.2.1. Conditions de conservation.....	60
4.2.2. L'Atelier de restauration.....	60
4.2.3. Le Plan d'urgence pour le sauvetage des collections.....	60
<i>ZOOM</i> : Deux dégâts des eaux en 2009.....	61
<i>ZOOM</i> : La journée <i>Docusave</i>	62
4.3. Le récolement des collections	62
4.3.1. Opérations en lien avec la préparation du chantier <i>BNU Nouvelle</i>	62
4.3.2. Récolement annuel	63
4.4. La numérisation.....	64
4.5. Les programmes de recherche.....	66
4.5.1. La <i>Bibliographie alsacienne</i> (BA).....	67
4.5.2. L'iconographie alsacienne au 16 ^e siècle.....	67
4.5.3. L'Europe et la religion de l'autre : le cas de l'Inde	68
4.6. La rétroconversion du catalogue des fonds entrés avant 1920.....	68
4.7. <i>Calames</i>	69
5. Action culturelle et coopération	71
5.1. Les manifestations culturelles.....	72
5.2. Les expositions	73
5.2.1. <i>Orages de Papier / In Papiergewittern</i>	74
5.2.2. <i>Ens infinitum : A l'école de saint François d'Assise</i>	74
5.2.3. <i>Lika, Dorette, Hella... Femmes affichistes en Alsace (1900-1980)</i>	75
5.2.4. <i>Quand Strasbourg accueillait Calvin (1539 - 1541)</i>	76
5.2.5. <i>La langue confisquée / Die geraubte Sprache</i>	76
5.2.6. Prêts aux expositions extérieures.....	76
5.3. Une communication renforcée.....	77
5.3.1. Les tournages et les interviews.....	77
5.3.2. Les visites officielles.....	78
5.3.3. Des partenaires financiers fidèles.....	78
5.4. La coopération documentaire.....	79
5.4.1. La carte documentaire alsacienne	79
5.4.2. La conservation partagée.....	79
5.4.3. Les pôles associés	80
5.5. Les relations internationales.....	80
5.5.1. EUCOR.....	80
5.5.2. Partenariat avec la WLB.....	81
5.5.3. Autres activités.....	81
6. La gestion de l'établissement	83
6.1. Les moyens budgétaires.....	84
6.1.1. Le budget primitif 2009 et les décisions budgétaires modificatives (DBM)	84
6.1.2. Le compte financier 2009 et le coût global de la BNU.....	85
6.1.3. Le fonds de roulement.....	86
6.1.4. Renouvellements de marchés.....	86
6.2. Les ressources humaines.....	87
6.2.1. Les emplois délégués par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de	

la Recherche (MESR).....	87
<i>ZOOM</i> : les entretiens professionnels.....	90
6.2.2.Les mouvements de personnels.....	90
6.2.3.Moyenne d'âge (titulaires).....	91
6.2.4.La gestion des emplois.....	91
6.2.5.Le personnel non titulaire rémunéré sur le budget de l'établissement.....	92
6.2.6.Emploi des personnes handicapées.....	94
6.2.7.Absentéisme.....	94
6.2.8.Dialogue social et bilan social.....	95
6.2.9.Les distinctions honorifiques : les palmes académiques.....	96
6.3.La formation professionnelle.....	96
6.3.1.Formation professionnelle continue	96
6.3.2.L'accueil de stagiaires.....	99
6.4.L'hygiène et la sécurité.....	100
6.5.Maintenance et logistique.....	102
6.6.L'informatique : le déménagement de la Salle informatique.....	102
7.ANNEXES	105
Annexe 1 : Décret constitutif de la BNU (1992).....	107
Annexe 2 : Organigramme au 15 mars 2010.....	113
Annexe 3 : Joindre les directeurs et chefs de service.....	115
Annexe 4 : Liste des membres du Conseil d'administration au 1 ^{er} janvier 2010.....	119
Annexe 5 : Projet d'établissement 2009-2012.....	123
Annexe 6 : Contrat quadriennal 2009-2012.....	123
Annexe 7 : Note de présentation stratégique du projet de Contrat quadriennal 2009-2012.....	125
Annexe 8 : Annexe commune aux Contrats quadriennaux 2009-2012 : une coopération renforcée sur le site alsacien	131
Annexe 9 : Tarifs des publications.....	133
Annexe 10 : Liste des sigles et abréviations.....	139

Le mot de l'Administrateur

Quoi de neuf en 2009 ? La BNU, bien sûr !

Curieusement, un certain nombre d'observateurs partent de l'idée que la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est un établissement ancré dans son territoire et son histoire, une institution riche d'un passé prestigieux, mais d'un passé si prégnant que l'avenir ne serait pas la chose la plus importante pour elle.

A tout le moins, c'est une erreur de jugement.

Car la BNU est moderne et ce qui fait sa modernité, c'est d'être un acteur de décroisement :

- ✓ pluridisciplinarité,
- ✓ transversalité entre des territoires différents (enseignement supérieur/culture, État/collectivités locales, coopération nationale et internationale/coopération régionale et locale, public scientifique spécialisé/large public, réseau des bibliothèques universitaires/réseau des bibliothèques publiques...),
- ✓ mélange des pratiques intellectuelles et sociales (lieu de travail scientifique et intellectuel individuel/ lieu d'échanges et de rencontres collectifs),
- ✓ multiculturalisme (relation franco-allemande, ouverture vers l'Europe de l'Est, croisement entre différentes traditions religieuses...),
- ✓ lien entre histoire et avenir, notamment par la diffusion des connaissances accumulées pendant des siècles, grâce à des outils comme la numérisation,
- ✓ pluralité des modes d'action (appui à la recherche, diffusion scientifique et action culturelle),
- ✓ promotion d'instruments de recherche classiques ou innovants,
- ✓ fonction dans le tissu urbanistique (jonction entre le campus et le centre-ville),
- ✓ sans oublier l'amplitude exceptionnelle des horaires d'ouverture au public (cf. *Rapport de l'AERES*, 2008, p. 17 : la BNU « a agi, dans ce domaine, à l'avant-garde des bibliothèques universitaires »).

Et c'est parce que la BNU sait s'adapter en permanence aux évolutions de la société du savoir qu'il lui faut un cadre juridique renouvelé. A ce titre, le projet de décret qui reformera le texte de 1992 confirmera son autonomie d'établissement public national à caractère administratif, l'inscrira dans la dynamique du site de Strasbourg par une franche coopération avec l'Université unique, matérialisée par une convention de rattachement, et favorisera son ouverture vers le Rhin supérieur et l'Europe.

Et pour ceux qui seraient encore à convaincre de l'intérêt du statut d'établissement public national à caractère administratif pour une grande bibliothèque, il suffit de considérer l'embaras réglementaire dans lequel se débattent les bibliothèques interuniversitaires françaises depuis près de 40 ans, embaras que l'application de la loi *Libertés et responsabilités des universités* met bien en valeur ces derniers mois ; un tel examen alimenterait utilement la réflexion, y compris dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler la Révision générale des politiques publiques ; on verrait alors ce que le statut de la BNU a d'utile, de constructif, bref de moderne.

Je le répète : depuis 1871, la BNU prouve sa pertinence et son actualité. La *BNU Nouvelle* dont le chantier architectural commence en 2010 pour se terminer en 2014 confirmera avec éclat la capacité de notre établissement à s'inscrire dans la modernité.

Le 31 janvier 2010

Albert Poirot

La BNU 2009 en chiffres

SERVICES AU PUBLIC

Ouverture annuelle	276 jours
- <i>Amplitude hebdomadaire</i>	72 heures
Lecteurs inscrits	15 043
- <i>universitaires</i>	10 168 (67,59 %)
- <i>autres publics</i>	4 875 (32,41 %)
Prêts et consultations sur place	217 556
Prêt entre bibliothèques : demandes reçues	14 483
- <i>satisfaites</i>	11 971
Prêt entre bibliothèques : demandes émises	2 601
- <i>satisfaites</i>	2 268

COLLECTIONS

Nombre de notices (catalogue informatisé)	1 649 934
Périodiques électroniques	15 438 titres
Périodiques papier vivants	5 379 titres
Accroissement documentaire 2009	20 393
- <i>monographies achetées</i>	15 315
- <i>monographies reçues par dons, échanges, dépôt légal</i>	5 078
Dépenses documentaires 2009	1 051 730 €
- <i>imprimés, audiovisuels, microformes</i>	872 589 €
- <i>documentation électronique</i>	89 065 €
- <i>acquisitions patrimoniales</i>	90 076 €

MOYENS

Dépenses 2009	3 377 885 €
- <i>fonctionnement</i>	2 920 577 €
- <i>investissement</i>	457 308 €
Traitements du personnel titulaire	4 483 348 €
- <i>nombre de postes budgétaires</i>	102
Rémunérations du personnel sur ressources propres	681 217 €

INFORMATIQUE

Postes publics	65
Postes professionnels	140
Bornes wifi	10

1. Les événements marquants de 2009

Rédiger ces quelques lignes au tout début de 2010, c'est avoir devant les yeux une année très particulière dans la longue vie de la BNU : l'année où les indispensables travaux de modernisation, d'extension et de mise en sécurité vont enfin commencer. L'année de tous les dangers ? L'année des espérances réalisées. L'année de naissance d'une nouvelle bibliothèque.

L'année 2009 a été très occupée par les préparatifs de cette naissance : préparation des collections, des déménagements, des travaux avec le maître d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, réflexion opérationnelle sur les services rendus pendant le chantier et à la réouverture, signature du Contrat quadriennal, tissage de nouveaux liens avec l'Université et le milieu régional, réinformatisation – enfin. Nous l'avons à peine vue passer, mais à l'heure du bilan nous sommes conscients de tout ce que nous avons fait pour l'avenir, et j'en remercie de tout cœur l'ensemble des personnels dont la motivation, la détermination, la compétence sont notre plus grand atout.

Une naissance ? Une renaissance ? La BNU continue, et c'est bien là la leçon qu'allant vers l'avenir je tirerais de 2009. La BNU continue, au service de ses publics même pendant le chantier. La BNU continue : une BNU du 21^e siècle, une BNU formidable outil de recherche, lieu de vie, conservatoire du patrimoine et passerelle entre les cultures.

1.1. Le chantier *BNU Nouvelle*

L'année 2009 a vu de nettes avancées dans la préparation du chantier de réhabilitation, de modernisation et d'extension *BNU Nouvelle* dont les travaux commenceront en 2010. Ce projet, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Rectorat de l'Académie de Strasbourg et la maîtrise d'œuvre par l'Agence Nicolas Michelin et associés (ANMA), prévoit la rénovation de 30 000 m² sur trois bâtiments (dans le bâtiment Fischart, auparavant occupé par les Archives départementales du Bas-Rhin, le bâtiment République, cœur du projet, puis en dernier lieu le bâtiment Joffre) pour un budget global de 75 M€.

► Fin de l'incertitude budgétaire et reprise des études

La fin de l'année 2008 avait vu la BNU bénéficier du complément budgétaire de 20 M € qu'elle attendait de l'État pour reprendre les études interrompues depuis février de la même année.

Cet apport financier était suivi de la confirmation des aides des collectivités territoriales qui soutiennent le projet depuis son lancement (Région Alsace, Département du Bas-Rhin, Communauté urbaine de Strasbourg).

Au total, le budget fixé à 61 M € doit permettre de réaliser le cœur du chantier *BNU Nouvelle* : la mise aux normes du bâtiment Fischart des Archives départementales du Bas-Rhin, vendu à l'État par le Département, et la transformation complète, en une seule phase, du bâtiment République. La participation de l'État se monte à 40,5 M € et celle de chacune des trois collectivités à 6,8 M € environ.

La rénovation du bâtiment Joffre – qui fait partie intégrante du projet *BNU Nouvelle* – pourra intervenir à partir de 2014-2015, dès que des financements nouveaux (de l'ordre de 14 M €) auront pu être dégagés.

► La BNU, monument historique

La reprise des études (mise au point de l'Avant-projet définitif, APD) impliquait de prendre en compte une évolution de la réglementation intervenue en 2007 qui prévoit l'intervention, comme maître d'œuvre, de l'architecte en chef des monuments historiques (ACMH) territorialement compétent pour les parties classées d'un édifice appartenant à l'État.

C'est ainsi que M. Christophe Bottineau, ACMH pour les départements de la Moselle et du Bas-Rhin, a été associé à l'Agence Nicolas Michelin pour prendre en charge l'ensemble des façades extérieures de la BNU, et plus particulièrement la rénovation des importantes verrières des magasins, ainsi que celle de l'extérieur du dôme.

Dans cette perspective, à la demande de M. Bottineau, une impressionnante nacelle a été mise en place fin juillet pour étudier en détail le dôme, élément emblématique de l'établissement. Par ailleurs, à la suite d'une observation du Conservateur régional des monuments historiques qui jugeait excessive l'ampleur de la suppression du mur de soutien du dôme, remplacé en partie par des pièces métalliques, un compromis a pu être trouvé, qui préserve les apports du projet en termes de circulation et de luminosité.

► Vers les chantiers et les déménagements

Le *Rapport d'activité 2008* (p.12) faisait état de graves difficultés rencontrées par le Département du Bas-Rhin pour la mise en service de son nouveau bâtiment d'archives (conditions thermo-hygrométriques mal maîtrisées) qui retardaient d'autant le déménagement de la rue Fischart et donc la libération du bâtiment au profit de la BNU.

Aucune solution technique ne se dégageant à court terme pour régler ces problèmes, le Département, sensible à l'enjeu que représentait le bâtiment Fischart dans le projet *BNU Nouvelle* et conscient qu'un nouveau délai risquait de remettre en cause un chantier qui bénéficiait de mesures prises par le Président de la République, décidait de mettre en œuvre des solutions de stockage transitoire afin de le libérer dès la fin du mois de février 2010.

Cette « bonne nouvelle » permettait de construire un planning complet du chantier qui, aux premières semaines de 2010, s'établissait comme suit :

- mars - août 2010 : travaux de mise aux normes du bâtiment Fischart ;
- septembre : début du transfert des collections de République vers le bâtiment Fischart ;
- 1^{er} octobre : fermeture du bâtiment République au public ;
- 4 octobre : ouverture des salles de consultation à Joffre et à Fischart ;
- octobre – décembre : déménagement complet des collections du bâtiment République et préparation du chantier par les entreprises ;
- 3 janvier 2011 : début du chantier du bâtiment République ;
- septembre 2013 : début de la réinstallation des collections et des services dans le bâtiment République ;
- début 2014 : réouverture du bâtiment République au public.

La deuxième partie de l'année 2009 a par ailleurs été consacrée à la recherche de solutions de stockage qui permettent de continuer à communiquer l'ensemble des collections pendant la durée du chantier (une trentaine de kilomètres linéaires de stockage était nécessaire en plus de l'espace disponible dans les bâtiments Joffre et Fischart, et des travées mises à disposition par la Bibliothèque municipale de Strasbourg rue Kuhn, voir 1.5.). Début 2010, un accord est en voie d'être formalisé.

Par ailleurs, pour le printemps et l'été 2010 ont été programmés dans le bâtiment Joffre divers aménagements provisoires destinés d'une part à accueillir de façon totalement sécurisée les documents précieux actuellement conservés dans les réserves du bâtiment République et d'autre part à aménager des espaces d'ateliers (restauration, photographie/numérisation, service technique) nécessaires à la poursuite d'activités essentielles au fonctionnement de l'établissement.

1.2. La révision du décret portant organisation de la BNU

Depuis plusieurs années, le processus de refonte du décret 92-45 du 15 janvier 1992 portant organisation de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est engagé. Il s'est accéléré avec la fusion des trois universités de Strasbourg effective au 1^{er} janvier 2009. Ainsi, un projet de décret a été présenté au Conseil d'administration (CA) de la BNU le 27 novembre 2009, après avoir été approuvé par le Comité technique paritaire (CTP) de la bibliothèque le 9 novembre et par le CA de l'Université de Strasbourg (UdS) le 24 novembre.

Les lignes essentielles de la refonte du décret portant organisation de la BNU sont les suivantes :

► **Maintien du statut juridique de l'établissement**

La BNU serait confortée dans son statut d'établissement public national à caractère administratif. Elle resterait placée sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Son autonomie serait ainsi confirmée.

► **Actualisation des termes du décret**

Les dispositions relatives au service interétablissement de coopération documentaire qui devait être assuré jusqu'alors par la BNU seraient supprimées, de même que les mentions des trois universités strasbourgeoises, suite à la création de l'UdS. Les autres modifications tiendraient compte des nouveaux textes réglementaires régissant l'exercice du contrôle financier au sein des établissements publics administratifs de l'État, l'institution de régies d'avances et de recettes dans les établissements et les modalités de remboursement des frais de déplacements et de séjour des membres du CA de la bibliothèque.

► **Composition du CA**

La composition du Conseil d'administration serait modifiée. Passant de 32 à 29 membres, il comprendrait onze membres de droit dont le Président de l'UdS, les collectivités locales, et le Président d'EU-COR, symbole de l'ouverture à l'Europe, dix membres élus, quatre personnalités du monde culturel et scientifique nommées en raison de leurs compétences, quatre usagers de la bibliothèque dont deux étudiants.

► **Autonomie et élection du président du CA**

Le Recteur de l'Académie n'assurerait plus la présidence du conseil, qui élirait comme président une personnalité extérieure à l'établissement, le doyen de l'Inspection générale des bibliothèques assurant de droit les fonctions de vice-président du Conseil.

► **Relation avec l'UdS**

Afin de renforcer la coopération scientifique entre la BNU et l'UdS, la bibliothèque serait désormais rattachée à l'université en vertu de l'article L.719-10 du Code de l'éducation. Des conventions auraient à préciser les modalités de ce rattachement.

► **Organisation du contrôle de légalité**

La révision du décret entraînerait le transfert du contrôle de légalité de la tutelle ministérielle à l'éche-

lon déconcentré des services du Rectorat, se traduisant ainsi par la mise en place d'un système de proximité.

Par ailleurs, le Contrat quadriennal 2009-2012 de l'établissement prévoit de créer un Conseil scientifique dont la composition et les compétences seraient précisées dans le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration de la BNU.

1.3. La signature du Contrat 2009-2012

Le Contrat quadriennal 2009-2012 de la BNU a encore fait l'objet de négociations au cours du premier semestre de l'année.

D'une part, à la demande du Directeur général pour l'Enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP), les quatre établissements alsaciens, BNU, Institut national des sciences appliquées (INSA), Uds et Université de Haute-Alsace (UHA), ont rédigé et signé un complément commun à leurs contrats respectifs : *Une coopération documentaire renforcée sur le site alsacien* (Voir Annexe 8). Ils prévoient des actions communes, comme l'exploitation de la carte documentaire, la coopération pour l'amélioration des services, la conservation partagée, etc. Dans certains domaines, des chefs de file sont identifiés : la BNU l'est ainsi pour la conservation et la valorisation du patrimoine, l'UHA pour la formation des utilisateurs, l'Uds pour la documentation électronique.

D'autre part, des échanges nourris entre l'établissement, le Pôle de contractualisation et de financement des établissements de formation et de recherche de la DGESIP et la Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire (MISTRD) ont permis d'affiner les objectifs, de discuter des moyens nécessaires et de travailler ensemble au choix de cibles de performance en fonction des objectifs et des travaux de rénovation à venir.

Les chapitres principaux du Contrat concernent le développement des coopérations avec l'Uds, la politique culturelle, le pilotage des moyens financiers, humains, immobiliers, la modernisation des locaux au service des missions de l'établissement (déménagements des collections, maintien des services, documentation et mise en valeur des collections). Ces points sont complétés par une annexe financière globalisée : à l'établissement de répartir et valoriser au mieux sa dotation. Le Contrat, après avoir été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration du 9 juillet 2009, a été signé le 23 juillet. Il prévoit une augmentation de la dotation budgétaire de l'État de près de 18 %.

1.4. Le rapport de la Chambre régionale des comptes

L'examen de la gestion de la BNU a été effectué par la Chambre régionale des comptes (CRC) d'Alsace sur les exercices 1999 et suivants, par délégation de la Cour des comptes.

► Procédure et calendrier

Par un courrier du 29 février 2008, l'Administrateur de la BNU a été informé que Mme Marie-Dominique Périgord, Présidente de section, était désignée comme rapporteur sur les comptes et la gestion de l'établissement.

Lors d'une séance le 1^{er} avril 2009, la CRC a procédé à l'examen de la gestion de la BNU. Les observations de la chambre, qui revêtaient à ce stade de la procédure un caractère provisoire, ont été communiquées à l'Administrateur à titre confidentiel par courrier daté du 22 avril 2009.

En réponse, l'Administrateur a adressé à la CRC le 22 juin 2009 les remarques et commentaires de l'établissement, auxquels était annexée une note de l'Agent comptable.

Suite à cet envoi et après un nouvel échange de courriers, la Chambre régionale des comptes a arrêté ses observations et a notifié le rapport définitif à l'Administrateur, par un courrier du 16 novembre 2009.

En application des dispositions de l'article R.241-17 du code des juridictions financières, il appartient à l'ordonnateur de l'établissement de transmettre ce rapport et la réponse jointe, à l'assemblée délibérante, à savoir le Conseil d'administration de la bibliothèque. L'ensemble doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la plus proche réunion du CA, être joint à la convocation adressée à chacun de ses membres et donner lieu à débat.

► Observations définitives

Sur le fond, les observations de la CRC ont porté sur les points suivants :

- le statut et les missions de la BNU ;
- l'organisation de l'établissement : personnel, moyens financiers, dépenses et résultats, réhabilitation des locaux, opération de conversion rétrospective du catalogue 1871-1920, carte documentaire ;
- la stratégie et le positionnement de l'établissement dans le paysage documentaire alsacien.

En conclusion, la Chambre souhaite que l'ensemble des constats présentés par la CRC conduisent à une réflexion approfondie sur le devenir de la BNU pour que :

- son statut soit remanié en fonction de la fusion des trois universités strasbourgeoises en une université unique et que ses liens avec le nouvel établissement soient revus ;
- ses missions soient précisées clairement non seulement par rapport à ses partenaires universitaires mais aussi en concertation avec les collectivités locales sur la base d'une carte documentaire de site à construire ;
- son projet immobilier soit bien ancré dans le paysage alsacien en évolution, et apprécié de manière réaliste au regard de critères d'efficacité encore à définir, en particulier, comme l'évoque le Ministère, par le développement d'une réflexion en termes de conservation partagée des collections ;
- des moyens suffisants lui soient assurés pour renouveler ses équipements, mettre en valeur et rendre plus accessible son riche patrimoine.

La Chambre estime que ces objectifs ne semblent pouvoir être atteints que par l'expression d'une volonté claire de la tutelle permettant, tout en préservant l'originalité de l'établissement, de mieux l'intégrer dans une politique de site globale, que le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur alsacien (PRES) en gestation, intégrant l'UdS, l'UHA, voire d'autres établissements et collectivités, pourrait concrétiser.

1.5. Le déménagement de la bibliothèque du Conseil de l'Europe

La convention signée en 2007 prévoyait le transfert du fonds documentaire de la Bibliothèque centrale du Conseil de l'Europe à la BNU, le Conseil prenant à sa charge les frais de déménagement. Ce fonds alors estimé à 270 000 volumes devait rejoindre le bâtiment Fischart en 2009.

► Un lieu de stockage provisoire dans les locaux de la Médiathèque centre-ville, rue Kuhn

Face à l'indisponibilité du bâtiment Fischart d'une part, et à l'engagement de transférer les collections du Conseil de l'Europe dès 2009, la BNU a demandé à la Ville de Strasbourg de pouvoir disposer d'une partie des magasins de la Médiathèque du centre-ville (située 3 rue Kuhn) laissés vides par le déménagement en 2008 du fonds patrimonial vers la Médiathèque André Malraux. Cette démarche a abouti en juillet 2009 à la signature par le Maire de la Ville de Strasbourg et l'Administrateur de la BNU d'une convention de dépôt stipulant la mise à disposition gracieuse de la BNU d'un magasin équipé de 5 000 mètres linéaires de rayonnages pour une durée de cinq ans.

► La préparation du déménagement

Le recrutement par la BNU d'un équivalent temps plein (ETP) de personnel contractuel pendant un an, financé par le Conseil de l'Europe, a permis de procéder à des recensements et des préparatifs importants. Les résultats suivants ont été obtenus :

- 1 081 titres de périodiques ont été recensés et comparés avec les collections de la BNU ;
- 689 mètres linéaires de « doublons » (381 de périodiques, 308 de livres) ont pu être repérés et laissés sur place.

► Le financement par le Conseil de l'Europe de l'opération de transfert des collections

Le Conseil de l'Europe a choisi l'entreprise Wincanton/Mondia pour effectuer le déménagement des collections du Palais de l'Europe vers la rue Kuhn. Ce déménagement s'est déroulé du 7 au 24 septembre 2009. Le coût de l'opération s'est élevé à 33 531 € TTC.

Au total ce sont 2 100 mètres linéaires de documents qui ont été transférés du Palais de l'Europe vers la rue Kuhn à l'occasion de ce déménagement, soit près de 50 000 volumes et autour de 1 000 titres de périodiques.

1.6. La rénovation du système informatique

En juillet 2008, la BNU signait avec la société Infor un marché négocié portant sur la migration d'une version logicielle ancienne (*Advance 6.7*) vers une nouvelle version en mode full-web (*V-Smart*) de son Système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB).

Le travail avait été préparé côté matériel par l'acquisition et la virtualisation de nouveaux serveurs (voir *Rapport d'activité 2008*, p.106). Par ailleurs, début 2009, pour que l'ensemble des données puisse être repris, le travail de correction du catalogue avait été poursuivi.

Après avoir testé le système et formé ses personnels, l'établissement a pu mettre son nouveau catalogue à disposition des lecteurs le 2 juin 2009.

Si des ajustements ont été nécessaires – amélioration de l'ergonomie, signalement des périodiques notamment, le bilan de cette importante opération est cependant très largement positif : la migration de près de plus d'1,5 million de notices bibliographiques s'est déroulée sans perte de données et l'enveloppe budgétaire initialement prévue a été respectée, avec un coût global pour l'opération de 108 208 €. Le service n'a quasiment pas été interrompu pour les lecteurs : le prêt à domicile a été suspendu seulement pendant une semaine fin mai.

La BNU dispose désormais d'un outil moderne pour les commandes de documents, le catalogue, la gestion des dossiers lecteurs et des prêts. Il s'agit maintenant de continuer à enrichir, valoriser et tirer profit de l'ensemble des potentialités de cet outil en faisant évoluer les paramétrages au plus près des attentes des utilisateurs, professionnels ou lecteurs, et en mettant en service des fonctionnalités encore inactives (la réservation de documents en particulier).

Cette migration a également été le préliminaire indispensable au projet d'aboutir à terme à un portail documentaire commun avec l'UdS. Par ailleurs, l'établissement étudie actuellement avec le SCD de l'UdS la possibilité d'intégrer sa carte d'accès au Pass'Campus délivré aux étudiants.

2. Les services au public

D'une façon générale en France, le nombre des prêts de documents imprimés baisse en bibliothèque, que ce soit dans le secteur universitaire ou dans le secteur municipal. De 2005 à 2007, le nombre des prêts en bibliothèque universitaire a baissé de 11,3 % (statistiques du Ministère, ESGBU).

Pour autant la fréquentation s'accroît grâce notamment aux extensions d'horaires.

La BNU n'échappe pas à ce mouvement général : dans le même temps, ses prêts ont baissé de 16,6 % et le nombre d'entrées est resté stable (+0,3 %).

Mais un fait très important est à noter : l'ouverture de la Médiathèque Malraux (Communauté urbaine de Strasbourg) n'a pas accentué la baisse et la BNU « résiste » bien à l'impact sur le public de ce très bel équipement de lecture publique, doté de moyens conséquents. On ne peut se le cacher, c'est à la fois une satisfaction et de quoi se rassurer : les bibliothèques se complètent, ne se font pas concurrence et on n'est pas en sursaturation dans ce domaine.

Pour ce qui est de l'activité de la BNU, la stratégie vis-à-vis du public intègre forcément la prochaine fermeture du site République qui sera effective en octobre 2010. L'établissement a donc travaillé à améliorer dans toute la mesure du possible les conditions d'accueil et de travail de ses lecteurs (pour 2009, des exemples en seront encore donnés dans les pages suivantes). Mais il s'est abstenu de mener des campagnes larges d'information et de communication « marketing » vers un nouveau public, universitaire ou non. Par exemple, bien que cette idée lui tienne à cœur, l'établissement ne s'est pas mobilisé pour développer son approche des étudiants par le biais de leurs multiples associations, alors que la BNU, lieu de rencontre, est le cadre idéal pour l'expression de ces associations qui doivent s'y considérer comme invitées en permanence, pour ne pas dire qu'elles doivent s'y sentir chez elles. De même, la BNU s'est satisfaite de ses 72 heures d'ouverture hebdomadaires, déjà un beau défi à faire vivre au quotidien, et n'a pas programmé d'autres extensions d'horaires, renvoyant la question à la réouverture de 2014.

Il aurait été en effet inconvenant et économiquement absurde de s'investir dans ces directions, puis de fermer quelques mois plus tard le bâtiment République.

C'est donc un chantier pour la réouverture et l'on verra que la BNU a toujours un important potentiel de développement.

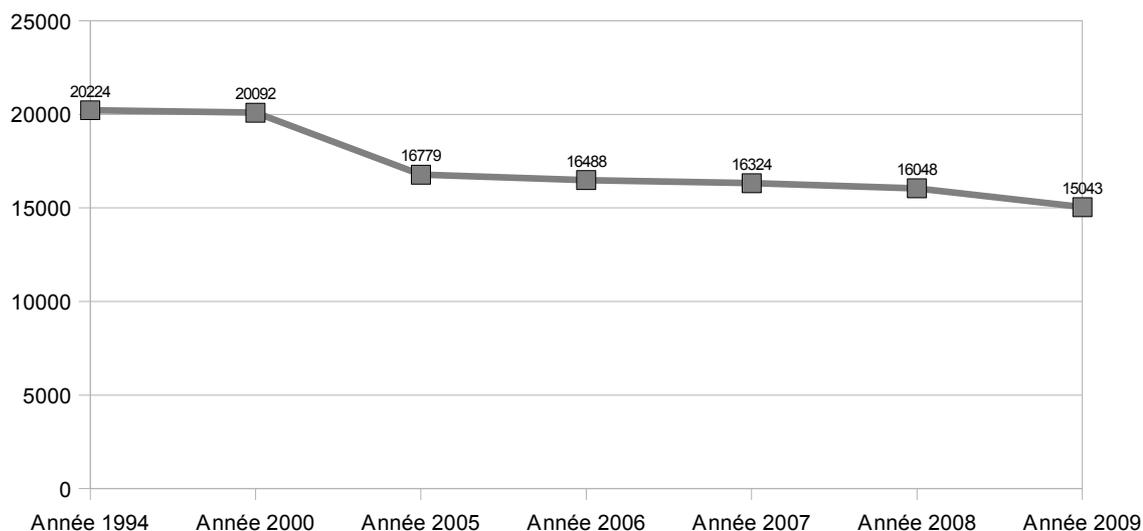
2.1. Les services et leurs publics

La Direction des services au public a connu un changement de responsable au cours de l'année 2009. Mme Françoise Durrive a assumé les fonctions de Directrice jusqu'au 31 août ; M. Christophe Cassiau-Haurie lui a succédé à son arrivée à la BNU au 1^{er} septembre, Mme Durrive devenant son adjointe.

2.1.1. Composition du public

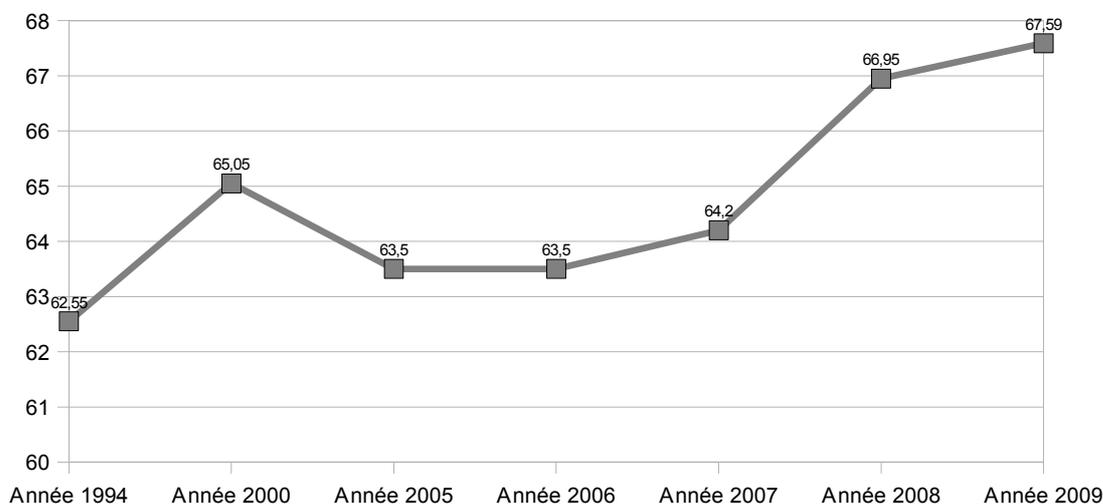
► Lecteurs inscrits

Nombre d'inscrits : 1994-2009



La baisse de la fréquentation physique touche régulièrement depuis 2004 l'ensemble des bibliothèques universitaires (- 2,7 % entre 2006 et 2007 selon les données ministérielles). Elle n'épargne pas la BNU où le recul est cependant plus important en 2009 (- 6,26 %) qu'il ne l'avait été l'année précédente (- 1,69 %). Cette situation s'explique partiellement par les mauvais résultats de l'Agora de rentrée 2009, manifestation à laquelle le SCD de l'UdS et la BNU participent sur le campus de l'Esplanade, pour accueillir, renseigner et inscrire les étudiants (72 personnes accueillies / jour en moyenne en 2009, soit une baisse de 17 %). Pour des raisons techniques, aucune inscription ne pouvant y être effectuée pour les bibliothèques du SCD avec le Pass campus Alsace, les inscriptions à la BNU y ont fortement chuté (133 inscrits contre 848 en 2008).

Étudiants et enseignants-chercheurs parmi les lecteurs inscrits : 1994-2009



La proportion de lecteurs universitaires continue d'augmenter (+ 0,69 point en 2009). En dépit de cette hausse, la composition du public de la BNU reste atypique : un lecteur sur trois (32,41 %) n'est pas universitaire *stricto sensu*, contre 10,78 % en moyenne dans les bibliothèques universitaires françaises et 5,99 % pour l'ensemble des bibliothèques universitaires strasbourgeoises (données 2007).

► Niveau du public universitaire

- Étudiants

9 675 étudiants sont inscrits à la BNU en 2009 et représentent 64,31 % du public.

En apparence, la répartition par niveau change profondément en 2009, notamment pour les doctorants (- 23,98 %). Il s'agit en fait de la correction des effets d'une erreur survenue depuis la rentrée universitaire 2005 dans le versement Apogée¹ des étudiants en sciences de la santé (filiales médicale et pharmaceutique), précédemment enregistrés dans leur grande majorité comme doctorants. Exception faite de ces disciplines, la baisse est de 9,28 % pour le niveau Licence et de 4,21 % pour le niveau Master, le niveau Doctorat enregistrant alors une hausse de 6,87 %. Du fait de cette correction dans la typologie du lectorat, le pourcentage des prêts pour les doctorants, gros emprunteurs, dépasse désormais celui des étudiants en Master.

¹ Apogée : Application POur la Gestion des Enseignements et des Étudiants, utilisée à l'UdS, et dont les données sont versées tous les ans dans le système informatique de la BNU.

	Licence			Master			Doctorat		
Année	2006	2008	2009	2006	2008	2009	2006	2008	2009
Inscrits	5 549	5 229	4 961	3 141	3 541	3 582	1 466	1 489	1 132
% des inscrits	53	48,7	48,8	30	33	35,23	14	13,9	11,13
% des prêts	36	25	20	33	36	27	22	26	41
Nombre moyen d'ouvrages empruntés	10	6	10	17	13	15	26	22,4	26

- Enseignants-chercheurs

Le nombre des enseignants-chercheurs continue de progresser, mais plus légèrement que l'année précédente (+ 1,44 %). Et, même si le nombre moyen d'ouvrages qu'ils empruntent diminue depuis 2006, ils restent les plus gros emprunteurs avec 28 ouvrages par an.

	1994	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Inscrits	444	729	426	314	427	485	492
% des inscrits	2,2	3,6	2,5	3	4	4,5	4,84
% des prêts	4,61	3,1	4,8	9	12	13	12
Nombre moyen d'ouvrages empruntés	23,3	14,5	38,5	43	39	34	28

► **Étudiants strasbourgeois**

23,2 % des étudiants de l'UdS soit 9 533 sont inscrits à la BNU.

32 % des inscrits sont étudiants en droit et économie, 50 % en lettres et sciences humaines, 18 % en sciences et santé : la part des étudiants en sciences² et en santé (auparavant rattachés à l'ex-ULP) baisse donc sensiblement par rapport à 2008 (- 10 %) car suite à la fusion des bases Apogée des trois universités, les étudiants en psychologie, sciences de l'éducation et géographie sont désormais comptabilisés avec ceux de lettres et sciences humaines et ceux d'économie avec le droit. Elle reste cependant élevée pour une bibliothèque de recherche en sciences humaines et sociales.

► **Autres lecteurs**

L'établissement compte, en 2009, 4 876 lecteurs « non universitaires »³, soit 428 de moins qu'en 2008

2 Conformément aux recommandations ministérielles de l'ESGBU (Enquête statistique générale auprès des services documentaires de l'enseignement supérieur), les étudiants en STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) sont désormais rattachés aux disciplines scientifiques.

3 Important pour toute l'analyse des publics : sont considérés ici comme « universitaires » les lecteurs rattachés à une université. Par conséquent, des utilisateurs issus d'autres établissements d'enseignement supérieur sont considérés comme « non universitaires ».

(- 8,07 %). Ce recul est légèrement inférieur à celui de l'année précédente (- 9,19 %). Cette diminution des lecteurs extérieurs à l'université, plus marquée que celle de l'ensemble du lectorat sur la même période (- 6,26 %), touche également les autres bibliothèques de l'enseignement supérieur (- 1,42 % entre 2006 et 2007 selon les données ministérielles). En 2009, elle concerne à nouveau les titulaires d'une carte temporaire (-16,45 %). Par contre, les agents de la fonction publique hors enseignement sont plus nombreux (+ 8,21 %).

2.1.2. Ouverture et fréquentation

Si l'on pouvait s'attendre à ce que l'ouverture de la Médiathèque Malraux en septembre 2008 ait un impact sur la fréquentation de la BNU, on n'a pas noté en 2009 d'effet important. Une baisse plus nette de la fréquentation le samedi peut cependant s'expliquer par l'ouverture de 10h à 19h de la Médiathèque ce jour-là.

► Amplitude d'ouverture

	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de jours	275	277	280	278	276	277	276
Nombre d'heures	3 179	3 132	2 964	3 079	3 018	3 043	3 031

L'amplitude horaire annuelle s'est stabilisée autour de 3 000 heures, ce qui est très supérieur à la moyenne nationale (250 jours et 2 422 heures en 2007).

En 2009, la BNU a connu quatre jours de fermeture exceptionnelle : les 3 et 4 avril (Sommet de l'OTAN), le 29 juin (inauguration de l'exposition *Femmes affichistes*) et le 13 juillet. Le 4 août, en raison de l'inspection du dôme en vue du chantier d'architecture, le site République n'a pas été accessible au public mais un service minimum a été assuré (consultation des ouvrages anciens en Salle Joffre et retour des ouvrages empruntés).

Quant à la ré-informatisation, elle a été sans incidence sur les horaires d'ouverture : du lundi 25 mai au mardi 2 juin, pendant la semaine de mise en place du nouveau système informatique, les personnels ont œuvré pour qu'un maximum de services soit rendu aux usagers. Seuls les emprunts à domicile, le paiement des frais de retard et les réinscriptions annuelles ont été suspendus.

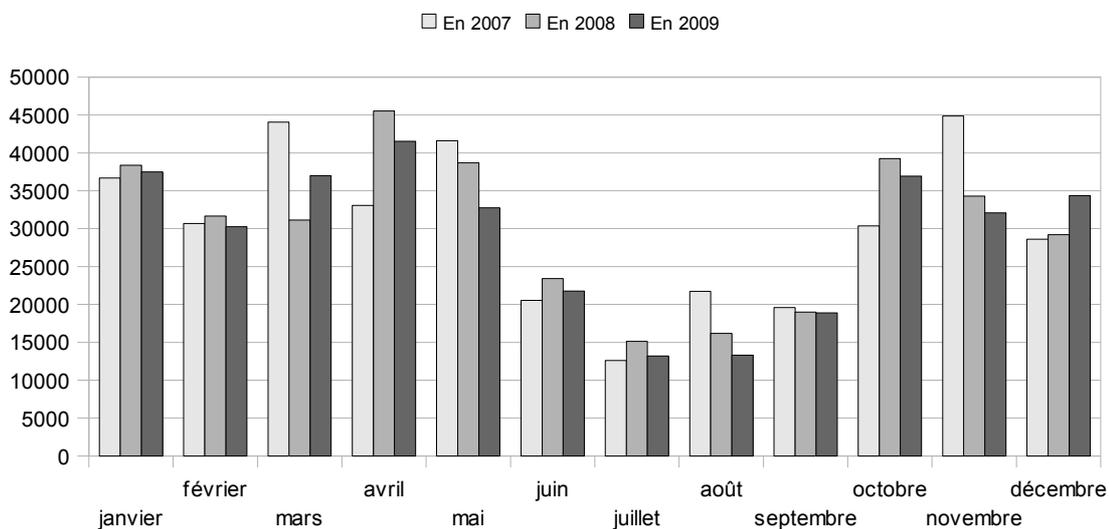
► Nombre d'entrées à la BNU

Année	1994	2000	2005	2007	2008	2009
Inscrits	20 224	20 092	18 257	16 324	16 048	15 043
Entrées	507 732	554 767	363 128	364 365	361 850	349 496
Nombre d'entrées par lecteur inscrit	25,1	27,6	19,9	22,3	22,5	23,23

Le nombre moyen d'entrées par lecteurs inscrits est de 23,23 en 2009, ce qui est très inférieur à la moyenne nationale (50 entrées par lecteur inscrit en 2007).

► Périodes d'affluence

Nombre d'entrées par mois

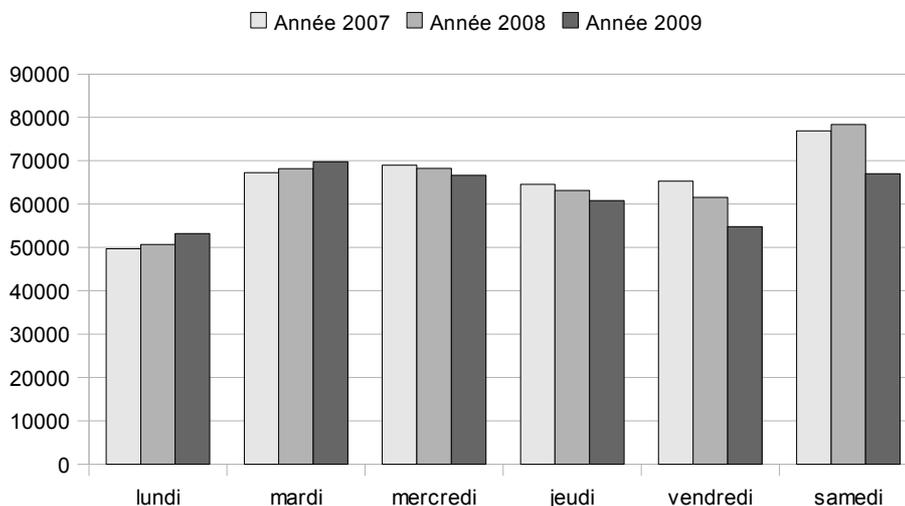


La baisse de la fréquentation est très inégalement répartie sur l'année. Hormis les mois d'été, elle est surtout importante en mai (- 15,36 %) et en juin (- 6,98 %). En dépit du mouvement de grève qui a touché l'UdS comme de nombreuses autres universités françaises, les lecteurs n'ont pas déserté la BNU. La fréquentation hebdomadaire a dépassé les 9 000 lecteurs à six reprises, notamment en mars, avril, début mai et décembre.

Avril reste le mois le plus chargé avec 2 077 entrées en moyenne par jour (la moyenne quotidienne sur l'année est de 1 266). Comme les années précédentes, de nombreux usagers ont fréquenté la BNU pendant les vacances de Noël pour deux raisons : la proximité des examens et la fermeture des autres bibliothèques universitaires de Strasbourg.

Le nombre d'entrées pendant l'été diminue de moitié : la moyenne par jour en 2009 a été de 630 entrées environ en juillet et en août. La baisse la plus marquée s'est produite au mois d'août (- 17,9 %). C'est une des conséquences de la réforme du LMD, la deuxième session des examens ayant désormais lieu en juin.

Fréquentation par jour de la semaine



► Fréquentation en soirée (19h-22h)

Au cours de l'année universitaire, la BNU est ouverte du lundi au samedi jusqu'à 22h, offrant 286 places de lecture à partir de 19h. En 2009, l'horaire d'été restreint (fermeture à 18h) a été appliqué du 20 juin au 19 septembre.

Mars-avril d'une part et novembre-décembre d'autre part sont les mois où la fréquentation en soirée est la plus importante. Des pics de fréquentation au-delà de 200 personnes ont été constatés 32 fois en 2009 (36 fois en 2008) tandis que la saturation des salles a été atteinte 7 fois (14 fois en 2008). Même si la moyenne sur l'année (172 lecteurs) est en baisse par rapport à 2007 (176), elle reste importante. Des solutions alternatives sont à l'étude pour pallier la fermeture du bâtiment République.

► Fréquentation des salles de lecture

La mise en place du nouveau progiciel en 2009 ne nous permet pas d'avoir des données complètes sur la fréquentation des salles de lecture en 2009.

ZOOM : Une enquête de public

Pour préparer au mieux les services à rendre à l'ouverture de *BNU Nouvelle*, il a été prévu d'organiser une enquête en 2010. Elle a été préparée au courant de 2009.

Libqual+ est une enquête de satisfaction des lecteurs « académiques » (étudiants et enseignants chercheurs), d'origine Nord américaine (Association of research libraries), qui a débuté autour de 2000. Traduite et/ou adaptée, elle s'est répandue sur les autres continents en particulier l'Europe. Les bibliothèques universitaires françaises l'ont adoptée à partir de 2004 et surtout de 2008.

Dans cette enquête de satisfaction, le public se prononce sur les espaces de la bibliothèque, ses collections et ses services : comment juge-t-il le service rendu, quel est le niveau de service qui

lui semble souhaitable, et quel est celui qu'il accepte ? Les questions permettent d'estimer les attentes et l'importance relative accordée aux différents services.

Les questionnaires sont quasi invariants, et constants dans le temps, ce qui permet aux établissements de suivre les attentes de leurs publics et les effets des modifications qu'ils introduisent dans leurs services.

Pour la première fois, les bibliothèques universitaires de la région (SCD de l'UdS et de l'UHA et BNU) lanceront cette enquête simultanément : il s'agit bien de questionnaires distincts, mais la communication auprès des publics sera en grande partie commune. Un groupe de travail s'est mis en place à la BNU à partir de l'été 2009, de même qu'un groupe de travail interétablissements.

L'enquête sera menée du 22 février au 21 mars 2010.

2.1.3. Emprunts des collections imprimées

Le nouveau progiciel de la BNU ne permettant pas davantage que le précédent de distinguer dans les statistiques les prêts à domicile des consultations sur place de documents venus des magasins, ces deux opérations sont qualifiées de manière générale d'«emprunts» dans les tableaux et graphiques ci-après.

► Prêts à domicile et consultations sur place

	1994	2000	2005	2009
Nombre d'emprunts	225 303	341 404	328 039	217 556
Nombre d'inscrits	20 224	20 092	16 779	15 043
Moyenne par inscrit	11,14	16,99	19,55	14,46

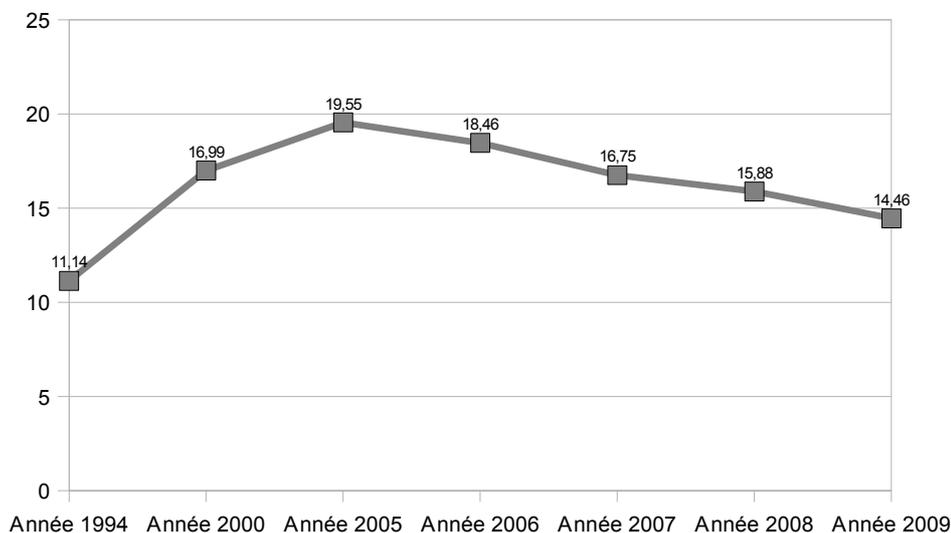
L'activité en 2009 se caractérise par une chute des emprunts de l'ordre de 14,61 % par rapport à celle de 2008. Ce mouvement est plus important de celui de l'année précédente (- 6,82 %).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer le recul d'activité. Le passage au nouveau progiciel a engendré quelques difficultés chez certains lecteurs, notamment pour les demandes par cote. Celles-ci, en effet, ne sont plus directement accessibles depuis la page d'accueil du catalogue général. Elles nécessitent le passage par l'icône *Services usagers* : cette nouvelle démarche ne se révèle pas très intuitive.

Le nouveau progiciel a également entraîné une baisse dans le calcul des transactions : alors que précédemment un prêt était enregistré dès l'arrivée d'un document en salle, il ne l'est plus désormais que lorsque le lecteur vient retirer le document. S'il ne vient pas, le prêt n'est donc pas comptabilisé.

Cependant, le mouvement de baisse qui affecte la BNU touche l'ensemble des bibliothèques universitaires françaises (- 8,21 % au niveau national entre 2006 et 2007 selon les dernières données ministérielles).

Emprunts par lecteur inscrit : 1994-2009



Le nombre des documents prêtés et communiqués par lecteur inscrit reste supérieur à la moyenne nationale (11,84 emprunts en 2007).

► Moyenne des emprunts annuels

- Lecteurs rattachés à une université strasbourgeoise (jusqu'en 2008), à l'UdS (à partir de 2009)

Université	Sciences et santé			Lettres et sciences humaines			Droit, économie et gestion		
	2006	2008	2009	2006	2008	2009	2006	2008	2009
Niveau L	3,62	2,15	1,76	13,59	10,04	9,92	5,80	3,32	3,03
Niveau M	9,54	5,42	2,19	23,16	21,16	14,59	9,59	6,63	6,91
Niveau D	5,49	2,77	3,64	48,46	48,23	38,11	35,24	38,99	35,05
Enseignants - chercheurs	20,32	25,59	27,41	45,03	37,38	40,24	41,70	30,85	26,68

- Autres lecteurs

	2006	2008	2009
Chercheurs institutionnels (CNRS, INSERM...)	38,78	50,91	39,84
Autres enseignants de l'Académie	26,68	23,62	18,36
Autres enseignants EUCOR	35,14	21,80	27,8
Autres lecteurs de l'Académie (sauf enseignants)	20,21	16,41	15,45
Autres étudiants EUCOR	16,21	13,41	18
Lecteurs avec cartes temporaires	2,27	2,90	3,73

Comme pour l'année 2008, la baisse du nombre d'emprunts par lecteur est quasi-générale. Les plus gros emprunteurs sont les enseignants-chercheurs en lettres et sciences humaines ainsi que les chercheurs institutionnels avec 40 prêts en 2009. Ils sont suivis par les doctorants en lettres et sciences humaines (38) et les doctorants en droit et sciences économiques (35).

► **Prolongations⁴, réservations⁵ et réclamations des documents**

La mise en place progressive du nouveau progiciel en 2009 a perturbé le fonctionnement du système de prolongations de prêts et de réservations de documents par les lecteurs qui sont en forte baisse. On peut s'attendre à un retour à la normale en 2010.

En dépit de la baisse de l'activité de prêt, le nombre des lettres de réclamation éditées reste élevé : il y a eu 13 516 courriers en 2009 (13 100 en 2008). L'envoi par messagerie électronique sera mis en place début 2010, à la fois pour permettre une économie substantielle et pour informer plus rapidement les retardataires.

4 Prolongations : possibles si le document n'est pas déjà réservé par un autre lecteur.

5 Une réservation est une demande de communication faite sur un document déjà emprunté ou provisoirement indisponible.

► Les collections les plus demandées

	2000		2005		2008		2009	
	Emprunts	%	Emprunts	%	Emprunts	%	Emprunts	%
Langues et littératures	67 096	20	70 438	22	53 487	21	49 933	23
Histoire, géographie	45 557	13	48 100	15	37 505	15	31 589	15
Philosophie, éducation	24 135	7	27 577	9	24 358	10	22 485	10
Sciences sociales	31 810	9	34 787	11	25 060	10	22 428	10
Sciences religieuses	25 764	8	24 771	7	24 690	10	20 884	10
Alsatiques, Patrimoine	36 122	11	32 585	10	21 447	9	18 696	9
Arts	22 256	7	24 821	8	16 625	7	15 048	7
Droit, politique	35 791	11	23 618	7	17 847	7	13 763	6
Généralités	19 093	6	21 296	6	14 839	6	12 580	6
Thèses	14 088	4	8 494	3	4 851	2	4 497	2
Sciences, santé	5 334	2	5 610	2	4 204	2	3 313	2

Les collections les plus empruntées sont, de façon constante, les langues et littératures ainsi que l'histoire et la géographie. Les prêts pour la plupart des autres disciplines se répartissent de façon assez équilibrée (entre 7 % et 10 % de l'ensemble). La pluridisciplinarité reste un atout majeur de la BNU.

2.1.4. Consultation des ressources électroniques

La BNU offre des ressources électroniques de trois types : des bases de données bibliographiques (*Francis, Doctrinal, etc.*) ; des bouquets de périodiques électroniques en texte intégral (*Factiva, Cairn, etc.*) ; des corpus de documents numériques et des encyclopédies (*Encyclopaedia universalis, Corpus Montaigne, etc.*). Ces ressources sont autant que possible acquises en commun avec le SCD de l'Université de Strasbourg.

	Durée de connexion 2009 (en heures)
Bases de données bibliographiques	2 233
Bouquets de périodiques électroniques	331
Corpus de documents numériques (images ou texte intégral) et encyclopédies	210

Les chiffres semblent confirmer une tendance perceptible d'année en année, l'importance toujours plus grande prise par les bouquets de périodiques.

► Bases les plus consultées

Les statistiques de consultation disponibles via *CD-Line* pour les bases de données et via *AtoZ* (et via *Vulture* entre juillet et décembre 2009) pour les bouquets de périodiques laissent apparaître que les ressources les plus consultées sont (en nombre de connexions) :

Consultations depuis les locaux de la BNU

Nom de la base ou du bouquet	Nombre de connexions 2008	Nombre de connexions 2009
<i>Factiva</i>	513	641
<i>Dalloz.fr</i>	360	640
<i>DOAJ (Directory of Open Access Journals)</i>	565	592
<i>JSTOR - Art&Science Collections I, II et III</i>	409	509
<i>Jurisclasseurs</i>	448	502
<i>Cairn</i>	427	372

Les bouquets de presse et de périodiques universitaires de niveau recherche sont donc les ressources les plus consultées avec les périodiques de droit. Suivent ensuite d'autres bases spécialisées comme *Francis* (259 connexions). Ces chiffres montrent que la BNU répond à sa mission d'accompagnement de la recherche en proposant une documentation électronique de niveau recherche en sciences humaines et sociales. La présence de bases juridiques parmi les ressources les plus consultées est une conséquence de l'importante fréquentation de la BNU par les étudiants en droit et sciences politiques (28,48% des étudiants strasbourgeois fréquentant la BNU en 2009).

Depuis juillet 2009, la consultation à distance de certaines bases de données et bouquets de

périodiques a été mise en œuvre. Elle suppose une négociation avec chaque fournisseur. Elle sera étendue progressivement à d'autres ressources.

2.1.5. Consultation du site web et des collections numérisées de la BNU

► Statistiques générales

	2009
Visites	243 147
Pages vues	1 1540 17
Pages vues en moyenne par visite	4,75
Temps moyen passé sur le site	3 minutes 47 secondes

► Origine géographique des consultations

Le site web de la bibliothèque est désormais trilingue (français, allemand, anglais). L'Allemagne reste de loin le pays où les consultations du site web de la BNU sont le plus importantes après la France. La place de la Hongrie et de la Roumanie s'explique par le travail de rétroconversion confié à la société hongroise Medea qui a aussi des bureaux en Roumanie : les employés de cette société doivent se connecter au site de la BNU.

Pays/Territoire	Visites	Pages vues par visites
France	223 942	4,80
Allemagne	6 246	4,99
États-Unis + Canada	1 526	4,04
Hongrie	1 386	3,16
Suisse	1 224	3,94
Italie	767	4,47
Belgique	720	4,27
Luxembourg	715	4,09
Royaume-Uni	519	5,30
Roumanie	510	4,13
Autriche	399	3,21
Espagne	357	4,73
Pays du Maghreb	1 089	3,10
Autres pays	3 747	3,06

► Modes d'arrivée sur le site web

	Nombre de visites
Moteur de recherche <i>Google</i>	123 163
Arrivée directe	75 319
Lien sur le portail du SCD de l'UdS	14 969
Lien sur le portail documentaire de la CUS	1 231
Moteur de recherche <i>Yahoo</i>	3 087
Moteur de recherche <i>Microsoft Bing</i>	4825
Autres moteurs de recherche	1758
Référencement Sudoc	615

Le moteur de recherche *Google* reste de loin le principal mode d'accès au site web de la BNU.

► Enrichissements en 2009

Le site web de la BNU est régulièrement mis à jour. En 2009, la rubrique *Outils pour la recherche* a été enrichie d'un mémento sur les bases de données juridiques ainsi que d'une aide à la recherche sur les questions européennes et le Conseil de l'Europe. La rubrique *Renseignements pratiques* s'est notamment accrue d'une information détaillée sur l'accès à des quotidiens nationaux (*Le Monde*, *Libération*, *L'Humanité*, *Le Figaro*) et au *Journal Officiel*. Quant à la rubrique *En savoir plus sur les catalogues*, elle pointe désormais aussi vers une aide à la recherche sur les ouvrages en caractères cyrilliques, réalisée par la Bibliothèque de l'École normale supérieure de Lyon.

Une aide en ligne a été mise en place pour le nouveau catalogue. Réalisée par une élève de l'École des chartes en stage à la bibliothèque, elle guide le lecteur, étape par étape, depuis sa recherche jusqu'à la demande de document. Elle décrit également les fonctionnalités des nouveaux *Services usagers* : consultation de son dossier de lecteur, ajout ou modification de son adresse électronique, consultation de ses demandes de documents, etc.

A la suite d'échanges entre les bibliothécaires et les usagers, des améliorations ont été apportées au nouveau catalogue en ligne. Des icônes ont été renommées pour permettre une compréhension plus immédiate de certaines fonctionnalités. D'autres changements interviendront dans le courant de 2010, principalement pour retrouver la possibilité de réserver en ligne les documents empruntés.

2.1.6. Prêt entre bibliothèques (PEB)

Avec un total de 17 470 transactions en 2009, l'activité du PEB de la BNU est encore en légère augmentation. Il reste l'un des principaux fournisseurs à distance en France, le premier pour les sciences humaines et sociales.

► Service fournisseur

Le service fournisseur du PEB a reçu 14 483 demandes de prêts en 2009. Sur ces 14 483 demandes, 11 971 soit 82,66 % ont été satisfaites, taux en augmentation par rapport à l'année précédente.

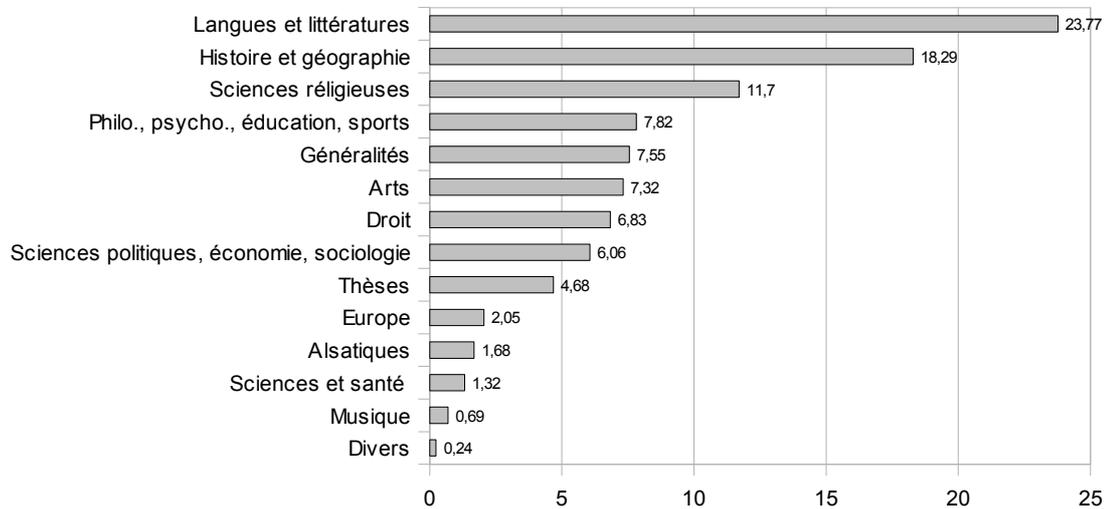
3 303 demandes soit 22,81% concernaient les CADIST : 1 576 demandes (10,88 %) pour les sciences religieuses et 1 903 (13,14 %) pour l'aire culturelle germanique, soit une activité comparable à celle de 2008.

Nombre et répartition des demandes (PEB fournisseur)

	Demandes reçues	Demandes non satisfaites	Demandes satisfaites		
			par original	par reproduction	total
Réseau Supeb ⁶	12 509	2 005	7 570	2 653	10 354
Hors réseau France	927	83	625	219	844
Hors réseau étranger	1 052	274	631	147	778
Total	14 483	2 362	8 821	3 019	11 971

6 Réseau Supeb : l'ensemble des bibliothèques universitaires françaises qui pratiquent le prêt entre bibliothèques.

Les collections prêtées par le PEB fournisseur (de juin à décembre 2009)



Grâce au nouveau progiciel, il est désormais possible d'analyser les domaines sur lesquels portent les demandes reçues par le PEB dans le cadre de son activité de prêt. Cette étude, menée sur les transactions de juin à décembre 2009, soit 7162 demandes, montre que la BNU est majoritairement sollicitée pour ses collections en langues et littératures, histoire et sciences religieuses.

► Service demandeur

Le service demandeur du prêt entre bibliothèques a envoyé 2 987 demandes de prêts en 2009.

Nombre et répartition des demandes (PEB demandeur)

	Demandes			Demandes satisfaites par	
	Expédiées	Satisfaites	Non satisfaites	Original	Reproduction
Réseau Supeb	1 864	1 622	242	1 324	298

	Demandes			Demandes satisfaites par	
	Expédiées	Satisfaites	Non satisfaites	Original	Reproduction
Hors réseau France	87	69	18	43	26

	Demandes			Demandes satisfaites par	
	Expédiées	Satisfaites	Non satisfaites	Original	Reproduction
Hors réseau Etranger	650	577	73	382	195

L'activité du réseau Supeb demandeur au plan national a connu entre 2008 et 2009 une baisse de 8,57% : l'activité se maintient à la BNU où la baisse est minime (- 1,76 %).

Sur les 2 987 demandes reçues, 2 571 demandes ont été émises et 2 373 ont été satisfaites, soit un taux de satisfaction de 92,3 %, atteint grâce à la poursuite du travail systématique de relance. L'augmentation de ce taux s'explique également par l'adhésion du Service du PEB à de nouveaux services de fourniture en ligne, tout particulièrement à l'étranger, qui permettent une meilleure localisation et un suivi des demandes plus efficace. Les demandes reçues non émises correspondent en général à des documents présents à Strasbourg. Les cas de documents non localisables par le service du PEB sont rares (1,63 %).

La répartition des demandes traitées par le réseau Supeb et hors réseau reste inchangée. Un tiers des demandes environ est dirigée vers des bibliothèques étrangères, principalement d'Outre-Rhin.

- Le lectorat du PEB demandeur

629 lecteurs ont eu recours au Service du prêt entre bibliothèques en 2009, soit une hausse de 10,55 % par rapport à 2008.

Répartition par niveau d'études

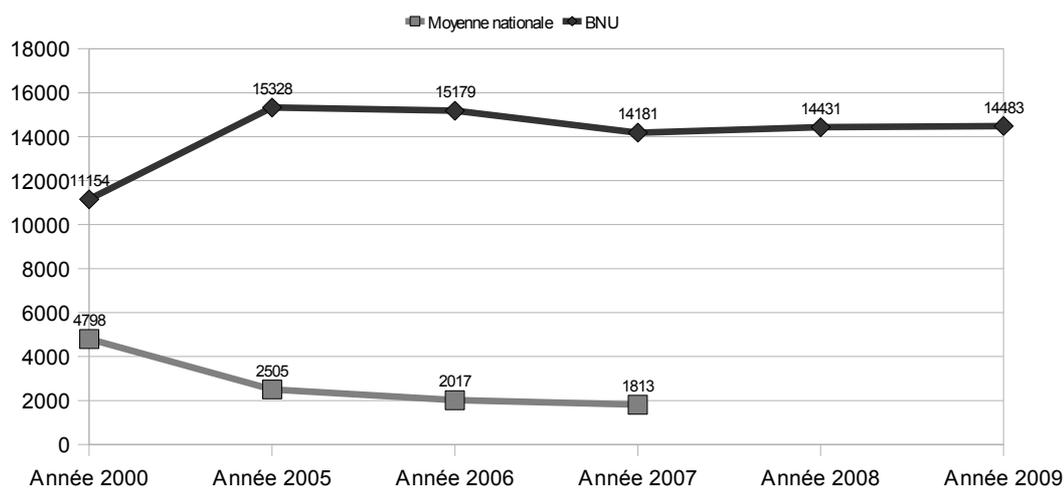
Enseignants-chercheurs	94	14,94 %	UdS	91
			EUCOR	3
Doctorants	150	23,85 %	UdS	142
			EUCOR	0
			Hors académie	8
Master	149	23,69 %	UdS	148
			EUCOR	1
Licence	40	6,36 %	UdS	39
			EUCOR	1
Enseignants hors université	58	9,22 %		58
Chercheurs	13	2,07 %		13

La proportion des enseignants-chercheurs inscrits à la BNU ayant recours au PEB est importante : ils sont 94 sur 492, soit près d'un sur cinq (19,11 %).

Près d'un tiers des usagers du PEB (30,84 %) ne sont pas des universitaires, ce qui rend compte de la composition générale du lectorat de la BNU.

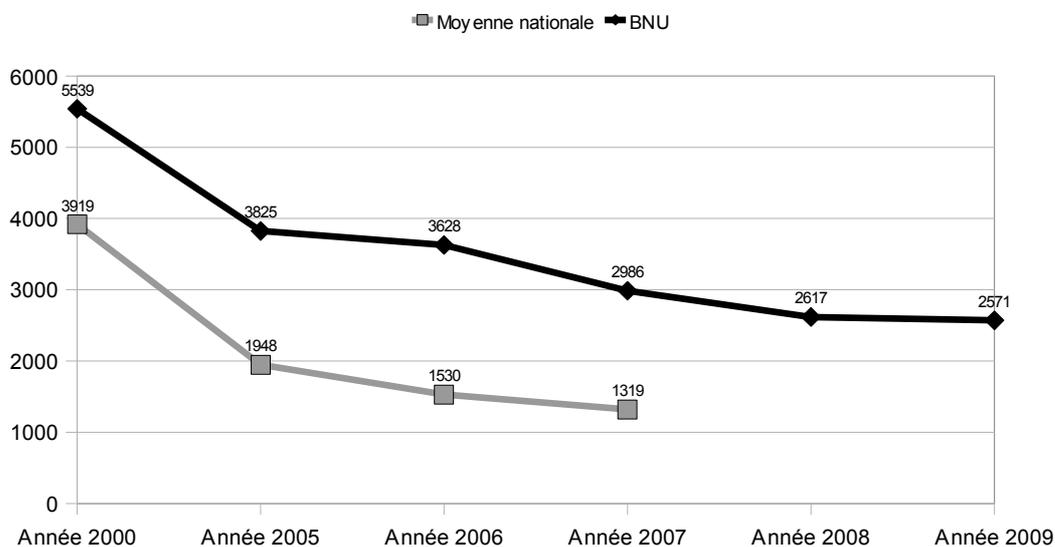
► Positionnement dans le réseau national et évolution de l'activité 2000-2009

Le PEB fournisseur : demandes reçues 2000 – 2009



L'activité du PEB fournisseur de la BNU a connu une forte augmentation : près de 30 % entre 2000 et 2009 à l'inverse du mouvement national (2000-2007 : l'activité a baissé de 62 %).

Le PEB demandeur : demandes émises 2000 – 2009



Entre 2000 et 2007, l'activité du PEB demandeur de la BNU a connu une forte baisse (- 46,09 %). Elle a mieux résisté cependant que celle de l'ensemble des bibliothèques universitaires françaises pour laquelle la chute est de 66,34 % sur la même période.

► Réflexion nationale sur la modernisation du Prêt entre bibliothèques

La réflexion sur l'évolution du PEB se poursuit : à l'initiative de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), s'est constitué, au tout début de l'année 2010, un groupe de travail composé des représentants des principaux acteurs des réseaux de fourniture de documents de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sa mission est de proposer un scénario de modernisation incluant la dimension de la fourniture dématérialisée de documents (documents numérisés). La BNU est associée à cette réflexion par le biais de la Bibliothèque inter-universitaire de la Sorbonne qui représente les bibliothèques CADIST de lettres et sciences humaines.

Le dispositif de facturation centralisée proposé par l'Association du réseau des établissements utilisateurs de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (AURA) et l'ABES qui aurait dû être mis en place au courant de l'année 2009 n'a pas pu aboutir en raison de la question de la TVA.

2.1.7. Autres services

► Les visites et formations

Des visites et formations spécialisées ont été dispensées comme les années précédentes, principalement par des conservateurs de la BNU. Dans ce cadre, 14 groupes ont été accueillis. La majorité de ces visites et formations concerne les disciplines CADIST : trois ont été assurées pour les germanistes (UdS, Lycée Fustel de Coulanges), trois autres pour 33 étudiants en théologie de niveau L et M. Ces séances incluent le plus souvent une présentation des ressources électroniques. Les autres formations se sont adressées à des étudiants avancés en histoire médiévale, en papyrologie, à

des étudiants en langues scandinaves et, pour la première fois, à des étudiants de l'IUFM. Un groupe d'étudiants de l'Université de Münster a bénéficié, dans le cadre d'une formation assurée par leur enseignant-accompagnateur, d'une présentation de manuscrits.

Les activités de formation sont en hausse : 38 heures pour 194 personnes accueillies en 2009 (37 heures pour 157 en 2008).

► Les services aux chercheurs

- La Salle des chercheurs

Un petit fonds d'ouvrages de référence (principalement des dictionnaires de langues) y a été constitué pour répondre à la demande des usagers de cet espace de travail pour lequel 57 nouvelles autorisations d'accès ont été accordées en 2009 (+ 12%). Elles concernent 45 doctorants, 11 enseignants-chercheurs et 1 chercheur. L'attrait de cette salle se confirme donc d'année en année : 50 accès avaient été délivrés en 2008.

- Les carrels

Après une forte progression entre 2005 et 2008, un léger « tassement » se manifeste dans l'utilisation des carrels qui restent cependant appréciés par les doctorants, enseignants-chercheurs ou chercheurs qui souhaitent s'isoler pour travailler seul ou en petit groupe. 713 accès ont été accordés en 2009.

- L'accès aux magasins

Pour la deuxième année consécutive, la fréquentation des magasins par les lecteurs autorisés est en baisse. Une vingtaine de ces lecteurs (sur 51 autorisés) a bénéficié de ce service en 2009 (ils étaient 24 en 2008). Aucune nouvelle autorisation d'accès permanente n'étant plus délivrée pour des questions de sécurité, les besoins ponctuels ont été traités, comme les années précédentes, par des mesures exceptionnelles (accompagnement en magasin, dépassement du nombre de communications autorisées en salle, etc.).

- L'accueil de chercheurs hors zone EUCOR ou départements limitrophes

Comme les années précédentes, la BNU a adressé des lettres d'accueil à des universitaires étrangers qui en ont fait la demande : 37 demandes ont été traitées (22 en 2008 et 14 en 2007).

Le nombre des doctorants, enseignants-chercheurs et chercheurs hors zone EUCOR qui ont sollicité une carte Recherche en 2009 est en forte progression : 61 inscriptions accordées ou renouvelées en 2009 (majoritairement à des doctorants) contre une trentaine en 2008. La délivrance d'un titre d'accès sans condition de résidence pour ce type de public correspond à un réel besoin que le changement de règlement en 2007 a permis de satisfaire.

► Les reproductions de documents

- Photocopies et impressions

Le nombre de photocopies réalisées par les lecteurs (313 600) est en légère baisse (- 4 %) par rapport à 2008. Celui des impressions réalisées depuis les ressources électroniques ou internet est quant à lui en forte augmentation : 23 393 pages en 2009, contre 17 573 en 2008 (+ 25%). Le fait que les étudiants de l'UdS accèdent à leur environnement numérique de travail depuis les locaux de la BNU est vraisemblablement à l'origine de cette augmentation.

- Reproductions photographiques

L'activité de l'Atelier photographique est en forte hausse (+ 61 %). Le photographe de la BNU y a effectué 2 415 prises de vues numériques en 2009 (1 629 en 2008) et 2 622 prises de vue sur microfilms (1 493 en 2008). Ce service s'adresse à toute personne qui en fait la demande, soit directement en Salle 5, soit par courrier adressé à la Direction de la conservation et du patrimoine ou par messagerie.

En 2009, ces demandes ont émané d'institutions (62), de particuliers (14), de maisons d'éditions (14) et 10 autres demandes n'étaient pas renseignées. Ces informations sont données à titre indicatif, car les particuliers utilisent aussi leurs adresses professionnelles. L'objet de ces reproductions varie entre l'usage privé, la publication commerciale et l'exposition.

A partir de 2010, les fichiers numériques issus de demandes de lecteurs seront intégrés dans une base de données. Les documents numérisés par l'atelier photographique et libres de droits seront systématiquement ajoutés à la bibliothèque numérique de la BNU.

- Impressions de microformes

Le nombre des impressions effectuées à l'Espace informatique et microformes (EIM) sur les 4 appareils spécialisés est en baisse : 18 679 en 2009 contre 25 362 en 2008 (- 26%). Ce mouvement affecte davantage les reproductions de microfilms (- 34 %) que celle des microfiches (- 15 %). Cependant, en raison de sa spécificité et du fait qu'il n'est quasiment pas fourni dans les autres bibliothèques universitaires de Strasbourg, ce service devra être assuré à la BNU pendant la fermeture du site République.

► Les remarques et suggestions des usagers

Le formulaire *Remarques et suggestions*, proposé depuis 2006, a été utilisé 44 fois en 2009 (autant qu'en 2008). Comme l'année précédente, les remarques en 2009 concernent majoritairement les conditions de travail et d'accueil et les collections. Paradoxalement, les difficultés concernant l'informatique documentaire apparaissent peu. Rencontrées par certains usagers à l'occasion de l'introduction du nouveau catalogue en ligne, elles ont plutôt fait l'objet de messages électroniques. Le formulaire *Remarques et suggestions* est davantage utilisé pour les problèmes rencontrés sur place (chauffage, entretien des locaux, éclairage, absence de tel ou tel titre de périodiques, conditions d'inscription...).

2.2. Les nouveautés 2009

► L'encadrement des permanences de soirée

Des personnels titulaires de l'équipe de direction encadrent depuis octobre 2009 les ouvertures en soirée (19h-22h du lundi au vendredi et 17h-22h le samedi) pour sécuriser l'organisation de l'établissement sur le plan administratif et juridique.

Leur mission est de veiller, sur place ou à distance (par un système d'astreinte), au bon déroulement de la soirée dans le bâtiment République et d'intervenir lorsqu'il est nécessaire.

► Amélioration des équipements et des conditions d'accueil

Pour tenir compte des demandes exprimées lors de l'enquête réalisée en 2008 auprès du public de la Salle Actualité, des améliorations ont été apportées à l'offre de cette salle (abonnements à des quotidiens étrangers, décoration de la salle, meilleure présentation des CD du fonds *Actualité du livre alle-*

mand, possibilité d'y consulter les publications de la BNU, etc.).

Les 10 postes informatiques publics de la Salle 1 ont été équipés de casques. Cette nouveauté répond à la demande réitérée de lecteurs désireux de consulter en ligne des documents sonorisés. Ces équipements permettent aussi de faciliter l'accès à des sites comme l'Université ouverte des humanités (UOH), ressource recommandée par l'UdS et à la promotion de laquelle la BNU a été associée.

Au cours de l'année 2009, grâce à la réinformatisation, le délai pour accéder aux ressources électroniques, à la bureautique et au réseau Wifi de la BNU s'est sensiblement raccourci, passant de 45 à 10 minutes après l'inscription. La suite *OpenOffice* a été installée sur 17 postes informatiques afin de proposer plus largement la bureautique aux usagers (elle était jusqu'alors uniquement accessible aux étudiants de l'UdS via l'Environnement numérique de travail).

► Fermeture de la Salle Braille

Pendant de nombreuses années, un partenariat entre l'Association Handifac et la BNU avait permis la mise à disposition, dans une salle dite Salle Braille, d'un matériel informatique spécialisé à destination des étudiants non-voyants ou malvoyants. En raison de la proximité de l'évacuation du site République et de la très faible utilisation de ces équipements, la restitution de ceux-ci et la fermeture de la Salle Braille ont été décidées. Les demandes sont désormais réorientées vers les sites strasbourgeois proposant des services aux publics en situation de handicap : Médiathèque Malraux et Bibliothèque U2-U3 sur le campus de l'Esplanade.

► Information des usagers

La BNU a poursuivi son programme d'amélioration de l'information aux usagers.

La Direction des services au public a notamment diffusé des documents mettant en valeur certaines collections (*Publie.net*, *Literaturkritik.de*, Ressources électroniques accessibles à distance). Des supports d'information ont été créés (pour le PEB par exemple) ou mis à jour.

Un plan des salles de lecture de l'étage facilite désormais l'orientation des lecteurs.

► Étude sur les renseignements donnés à distance

Dans son idée de participer à un réseau coopératif de réponses à distance, la BNU a mené une étude tout au long de 2009 sur les renseignements donnés par téléphone, courrier postal ou courrier électronique. Ce suivi a également permis de mieux connaître les besoins en information des lecteurs.

	Renseignements donnés aux bureaux de renseignements de la Salle des catalogues et de l'Espace ressources électroniques	Renseignements donnés par les responsables de fonds documentaires et le Service des périodiques
Nombre de questions	250	219
Temps passé par le personnel	17 h soit 4 mn par question	102h30 soit 28 mn par question
Types de question :		
- informations pratiques	36 %	5 %
- renseignements bibliographiques	49 %	80 %
- autres questions (action culturelle, dépôt légal, dons, suggestions d'achat...)	15 %	15 %
Origine géographique des demandes :		
Alsace	72 %	38 %
Autres régions de France	20 %	31 %
Étranger	8%	31 %
Supports utilisés :		
- messagerie électronique		76 %
- téléphone	100 %	15 %
- courrier postal		9 %

Les informations recueillies sont multiples. On soulignera le net recul des courriers postaux au profit de la messagerie électronique, la prépondérance des questions sur les documents patrimoniaux (53 % des questions d'ordre bibliographique) et le fonds régional (33%). Les demandes relatives aux modalités du dépôt légal imprimeur sont fréquentes. Enfin, la proportion des questions qui ne proviennent pas de la région manifeste l'intérêt national et international qui existe pour les collections de la BNU et l'importance de leur signalement dans les catalogues collectifs. 55 % des questions relatives aux fonds patrimoniaux proviennent de l'étranger et contrairement à ce que l'on pourrait penser, seuls 30 % des questions sur les Alsatiques ont une origine géographique régionale.

► Amélioration et modernisation des procédures d'inscription et de réinscription

Les chercheurs et enseignants-chercheurs bénéficient d'un nouveau service : la réinscription sur rendez-vous. Ils peuvent désormais choisir le jour et l'heure de leur réinscription en avertissant la BNU par téléphone ou par courriel. Un rapide bilan montre que ce service est très apprécié et permet véritablement un gain de temps, le flux des lecteurs devant s'inscrire ou se réinscrire étant particulièrement difficile à gérer en début d'année universitaire.

Par ailleurs, pour faciliter la démarche d'inscription de l'ensemble des usagers, un formulaire de pré-inscription en ligne a été conçu sur le modèle de celui de la Bibliothèque Sainte Geneviève. Ce service devrait être opérationnel dans les premières semaines de 2010.

3. Le développement et le traitement des collections

3.1. Budgets documentaires

L'année 2009 n'a pas vu de modification budgétaire globale, ni de changement significatif dans la répartition des crédits par secteurs disciplinaires. La continuité de la politique documentaire de l'établissement permet notamment de préserver la pluridisciplinarité qui lui est consubstantielle. Quant aux arrivées non onéreuses, dont le traitement fait l'objet d'un effort particulier, elles s'inscrivent dans la ligne générale et permettent de renforcer l'offre documentaire dans tous les domaines, bien au-delà des seuls pôles d'excellence labellisés.

En 2009, 20 393 titres sont entrés à la BNU :

- 15 315 titres ont été achetés ;
- 5 078 titres sont arrivés par don, échange ou dépôt légal.

Sur ces 20 393 titres, 11 434 (56 %) sont étrangers.

9 000 titres ont été acquis pour les pôles d'excellence, selon la répartition suivante :

- 4 452 pour le pôle *Aire culturelle germanique* ;
- 3 346 pour le pôle *Sciences religieuses* ;
- 363 pour le pôle *Questions européennes* ;
- 839 pour le pôle *Alsatiques*.

Les collections du Conseil de l'Europe dont le transfert a été réalisé en 2009 (voir 1.5) ne sont pas encore comptabilisées dans ces statistiques dans la mesure où elles n'apparaissent pas encore dans le catalogue informatisé de la BNU.

► Dépenses documentaires par type de documents

Types de documents	2005	2008	2009
Livres	649 967 €	577 502 €	554 723 €
Périodiques papier	229 899 €	273 046 €	308 919 €
Microfilms presse	6 883 €	8 116 €	8 947 €
Documentation électronique	109 242 €	90 497 €	89 065 €
Achats patrimoniaux	99 506 €	84 762 €	90 076 €
Total	1 095 497 €	1 033 923 €	1 051 730 €

3.2. Les pôles d'excellence

Domaines forts de la politique documentaire de la BNU, et officiellement reconnus comme tels aux niveaux national et local, les pôles d'excellence labellisés ont fait comme tous les ans l'objet de dévolutions budgétaires importantes, afin de maintenir un niveau correspondant aux standards internationaux de la recherche (objectif d'exhaustivité de la production en langue française, couverture importante en anglais et en allemand, ouverture aux principales langues européennes).

Deux évolutions ont toutefois marqué les pôles *Aire culturelle germanique* et *Sciences religieuses* : leur dotation au titre des Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) est passée à 100 000 €. Les subventions CADIST sont en effet désormais contractualisées, et le Contrat 2009-2012 montre avec ces 200 000 € un effort particulier du Ministère en direction des CADIST de la BNU. Cette augmentation non négligeable est cependant insuffisante eu égard à l'importance de la documentation de niveau recherche, en langues étrangères notamment. Dans le même temps, la subvention que la BnF attribue à ces domaines au titre des pôles associés a diminué pour la documentation, la BnF souhaitant désormais davantage favoriser les actions en faveur de la numérisation. Cette politique, semble-t-il, est amenée à se poursuivre.

3.2.1. Aire culturelle germanique

► Dépenses documentaires

Origine des crédits	Budget	Nombre de monographies françaises achetées	Nombre de monographies étrangères achetées	Nombre d'abonnements périodiques français	Nombre d'abonnements périodiques étrangers
Subvention CADIST	100 000 €	230	2 158	4	188
Subvention pôle associé BnF	22 000 € <i>acquisitions</i>	/	582	/	/
Actualité du livre allemand	27 665 €	/	1 346 <i>monographies et livres audio</i>	/	/
Budget BNU civilisation germanique	3 442 €	89	47	0	40
Total	150 337 €	319	4 133	4	228

L'augmentation de la subvention CADIST a permis un accroissement notable des acquisitions documentaires. La subvention de la BnF a, de son côté, permis l'achat de 582 monographies étrangères. Ce chiffre est en diminution par rapport à celui de 2008 (746) mais reflète la réduction du montant de la subvention allouée par la BnF à l'acquisition de documentation.

Parmi ces titres, 43 % relèvent de la civilisation, 49 % de la littérature et 9 % de l'art des pays germaniques. Cette répartition revient à un schéma traditionnel au sein du pôle *Aire culturelle germanique*, après quelques années marquées par un effort tout particulier pour le secteur de la civilisation des pays germaniques. Une autre part (12 500 €) de la subvention versée au titre de pôle associé de la BnF *Aire culturelle germanique* a permis de continuer la numérisation des journaux de tranchées : 20 000 pages ont ainsi été numérisées en 2009 ce qui correspond à 19 titres. Le corpus a été étendu à l'ensemble des journaux des fronts de l'Ouest conservés à la BNU - jusqu'ici, seuls les journaux du front d'Alsace-Lorraine avaient été numérisés. En 2010, il est prévu d'étendre la numérisation aux journaux du front de l'Est.

► Accroissements du fonds *Aire culturelle germanique*

60 ouvrages sont arrivés en don, 193 par le dépôt légal qui a aussi fourni 6 périodiques français. 8 périodiques étrangers ont été reçus par échange. Le traitement du fonds du Centre d'études germaniques (CEG) s'est poursuivi, plus lentement qu'en 2008 (884 ouvrages traités).

► Activités culturelles et valorisation des collections

L'exposition *Orages de papier*, consacrée aux collections de guerre constituées dans les bibliothèques pendant la Première Guerre mondiale, s'est terminée le 31 janvier 2009 à Strasbourg et a ensuite été présentée du 12 mars au 25 avril à la Württembergische Landesbibliothek de Stuttgart (WLB). Cette exposition est plus précisément décrite au chapitre 5.2.

Le reste de l'année 2009 a ensuite été en grande part consacré à la préparation de l'exposition *Friedrich Hölderlin. Présences du poète* qui se tient à la BNU du 28 janvier au 1^{er} avril 2010. Réalisée en partenariat avec la Württembergische Landesbibliothek de Stuttgart, cette exposition se propose de rendre hommage au grand poète allemand à travers 11 manuscrits originaux exposés pour la première fois en France. L'exposition invite le visiteur à suivre les découvertes et redécouvertes successives de Hölderlin et à mesurer son influence, majeure au 20^e siècle, sur les écrivains et les poètes mais aussi les philosophes ainsi que dans les arts : théâtre, cinéma, musique et arts graphiques. Une partie est spécifiquement dédiée aux rapports de Hölderlin à la France et à la place unique qu'il occupe dans les débats littéraires et philosophiques français. La responsable du pôle a réalisé la sélection des documents exposés, ainsi que l'édition du catalogue.

Les rencontres littéraires en allemand *Deux livres à lire*, organisées en partenariat avec le Goethe Institut se sont poursuivies et ont su fidéliser un public nombreux et, les 13 et 14 novembre 2009, un colloque international intitulé *A la recherche d'une épopée perdue. Auf der Suche nach dem verlorenen Epos* a eu lieu à la BNU : ces manifestations sont détaillées au 5.1.

Une visite a été organisée le 7 novembre pour 40 étudiants en histoire de l'Université Eberhard-Karl de Tübingen, accompagnés par le Professeur Anton Schindling. Ils ont visité la bibliothèque et ses magasins et l'accent a été mis sur ses collections d'histoire, en allemand et en français. Les collections patrimoniales leur ont été présentées ainsi que l'exposition *Quand Strasbourg accueillait Calvin*.

3.2.2. Sciences religieuses

► Dépenses documentaires

Origine des crédits	Budget	Nombre de monographies françaises achetées	Nombre de monographies étrangères achetées	Nombre d'abonnements périodiques français	Nombre d'abonnements périodiques étrangers
Subvention CADIST	100 000 €	11	778	26	309
Subvention pôle associé BnF	22 500 €	/	717	/	/

La subvention CADIST a permis en outre l'abonnement à 7 bases de données électroniques. La subvention de la BnF continue d'être consacrée aux thèmes redéfinis en 2006 : protestantismes européens, missions, publications allemandes en sociologie religieuse, théologie pratique et judaïsme. Par ailleurs, une subvention spécifique de 12 500 € a permis la numérisation de trois titres de la presse protestante francophone (soit 22 000 pages).

► **Autres acquisitions**

1 139 ouvrages et 352 titres de périodiques ont été reçus du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLes) au titre du deuxième exemplaire du dépôt légal éditeur.

Le fonds franciscain, en dépôt permanent à la BNU depuis 2002, s'est enrichi en 2009 de 701 ouvrages : 649 monographies provenant des bibliothèques de couvents (196 françaises et 453 étrangères) et 52 acquisitions courantes (une monographie française et 51 étrangères). Ce fonds compte fin 2009 près de 16 000 documents, dont 84 titres de périodiques.

Les Rédemptoristes ont par ailleurs exprimé le souhait de déposer à la BNU la bibliothèque de la Province de Strasbourg-Luxembourg. Une convention est en préparation.

En outre, la BNU a bénéficié en 2009 d'un don et d'un dépôt d'un intérêt exceptionnel pour la recherche :

- les archives de Paul Sabatier, pasteur et chercheur franciscaniste reconnu, ont été données par sa famille et un de ses proches. 73 lots de documents ont été remis en 2009 ; le reste des livraisons s'effectuera progressivement. Parfaitement complémentaires du fonds franciscain, les archives Paul Sabatier font de la BNU un lieu incontournable pour la recherche franciscaine.
- le fonds Sarrau, composé de quinze lettres autographes adressées à Calvin, déposé par la Faculté de théologie protestante de Strasbourg à qui la famille Sarrau en avait fait don, à l'occasion du colloque organisé à Strasbourg les 22 et 23 octobre pour le 500^{ème} anniversaire de la naissance du réformateur.

Ces deux fonds ont été montrés pour la première fois en public respectivement lors des expositions *Ens Infinitum : à l'école de saint François d'Assise* et *Quand Strasbourg accueillait Calvin*.

► **Activités culturelles et valorisation des collections**

Les responsables successifs du pôle d'excellence *Sciences religieuses* ont été co-commissaires de deux expositions, *Ens Infinitum : à l'école de saint François d'Assise* (18 mars – 30 avril) et *Quand Strasbourg accueillait Calvin* (22 octobre – 12 décembre), dont l'inauguration coïncidait à chaque fois avec un colloque à l'Université de Strasbourg. Le pôle *Sciences religieuses* s'est donc fortement investi dans la préparation de ces expositions : sélection des documents exposés, collaboration avec les spécialistes, participation au catalogue, visites guidées.

Cette expérience de valorisation des collections a été mise en lumière dans le numéro de janvier 2010 du *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF) par un article de Madeleine Zeller, responsable du pôle *Sciences religieuses* depuis septembre 2009 et David-Georges Picard, responsable de l'Action culturelle, intitulé « Mettre en scène le fait religieux : les expositions en sciences religieuses à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg ».

Le projet de portail documentaire strasbourgeois en sciences religieuses se poursuit. Appelé à s'élargir à d'autres bibliothèques de la région, il réunit en 2009, outre la BNU, la bibliothèque des Facultés de théologie de l'UdS, la Médiathèque protestante du Chapitre Saint-Thomas, le Centre d'études œcuméniques, la Médiathèque André-Malraux, le Grand séminaire de Strasbourg, la bibliothèque du couvent des dominicains de Strasbourg, celle du couvent des capucins, le Centre diocésain de documentation catéchétique.

3.2.3. Questions européennes

► Dépenses documentaires en 2009

La politique documentaire du pôle *Questions européennes* a bénéficié en 2009 de crédits d'acquisition plus élevés pour les périodiques (+15 %) et les ressources électroniques (11,5%). 17 233 € ont été dépensés pour l'achat de monographies, soit 226 titres (49% en langue étrangère et 51% en français). 31 912 € ont permis l'abonnement à 146 titres de périodiques.

Grâce à une subvention du Centre national du livre (CNL) (730 €), 17 monographies sur le droit européen ont également été acquises.

Origine des crédits	Budget	Nombre de monographies achetées	Nombre d'abonnements de périodiques
Budget BNU	49 145 €	226	146
Subvention CNL	730 €	17	/
Total	49 875 €	243	146

120 titres de monographies sont entrés par don (65% en langue étrangère, 35% en langue française).

► L'apport des collections du Conseil de l'Europe (voir aussi 1.5)

Les fonds documentaires transférés à la BNU et entreposés provisoirement dans les locaux de la Médiathèque du centre ville rue Kuhn proviennent de la bibliothèque centrale du Conseil de l'Europe et de deux centres de documentation spécialisés (Education et Naturopa).

Composition des collections de la Bibliothèque centrale transférées à la BNU :

- un fonds d'environ 13 500 ouvrages classé selon la classification décimale universelle (CDU) qui s'est constitué pendant la période 1949-1989.
Disciplines : droit et administration : 24,5 %, économie, commerce, transports : 21,8 %, histoire : 21 % (dont histoire de l'Europe 43 %), politique : 11,5 %, sciences sociales : 8 %, éducation : 5 %, construction européenne : 3,5 %, organisations internationales : 1,7 %, philosophie, langues, littératures : 3 %
- un fonds d'environ 10 500 ouvrages classé selon la classification Dewey, constitué pendant la période 1990-2006.
Disciplines : droit et administration : 28,5 %, politique : 18 %, sciences sociales : 15,5 %, économie, commerce, transports : 13 %, histoire : 13 %, généralités : 4,5 %, philosophie : 2 %, sciences de la nature : 2 %, techniques : 2 %, religions : 1 %, langues et littératures : 1 %, éducation : 0,2 %
- 671 titres de périodiques (abonnements souscrits par le Conseil de l'Europe).
Disciplines : politique et relations internationales : 35 %, droit : 17 %, environnement et nature : 14 %, sciences sociales et services sociaux : 9 %, économie : 7,5 %, éducation : 6 %, actualités et informations générales : 5 %, culture : 3,5 %, médecine et santé : 3 %
- publications des organisations internationales : ces fonds se sont constitués à partir des dons et des échanges plus ou moins réguliers avec les organisations internationales comme les communautés européennes, les Nations-Unies, l'OCDE, l'OMS, l'UNESCO, le BIT.

Les fonds documentaires des centres spécialisés :

- le fonds Education : le Centre de documentation pour l'éducation en Europe (CDEE) a été créé en 1964 et a intégré en 1990 la bibliothèque centrale du Conseil de l'Europe. Les livres sont estimés à 7300 volumes et 181 titres de périodiques ont été recensés. Ils couvrent les questions d'éducation, d'enseignement et de pédagogie, les questions psychologiques et sociales liées à l'enfance et à l'adolescence.
- le fonds Naturopa : c'est en 1967 que fut créé le Centre Naturopa, centre d'information et de documentation sur la conservation de la nature. 94 titres de périodiques ont été recensés. Ils couvrent l'agriculture, les problèmes de pollution, la protection des paysages et de la nature sauvage, la conservation des espèces de la faune et de la flore.

► L'intégration dans le catalogue de la BNU et l'accès aux collections

Le traitement documentaire de ces fonds est inscrit dans les priorités de la BNU à partir de la fin de 2010. L'intégration progressive des ouvrages dans le catalogue va favoriser leur communication à un public de plus en plus large. Dans l'intervalle, la BNU s'est engagée à satisfaire toute demande de communication d'un ouvrage transféré émanant du Conseil de l'Europe. D'autre part, les enseignants chercheurs et les étudiants de niveau master et doctorat spécialisés dans les questions européennes pourront prendre contact avec le personnel du Pôle *Questions européennes*.

Une fiche d'information sur l'*Aide à la recherche sur les questions européennes et le Conseil de l'Europe dans les bibliothèques de Strasbourg* est disponible sur le site www.bnu.fr dans la rubrique *Pôles documentaires > Pôles d'excellence > Europe*.

3.2.4. Alsace

Le pôle d'excellence *Alsace* a en charge l'accroissement des collections régionales de la BNU, la coordination du dépôt légal imprimeur dont elle est bénéficiaire, ainsi que la rédaction de la *Bibliographie alsacienne* (celle-ci est présentée au point 4.5). Il à la BNU est le référent pour toute question documentaire d'ordre régional.

Deux actions spécifiques ont marqué 2009. En vue des transferts de collections liés au projet *BNU nouvelle*, un important chantier de tri a été mené durant l'été sur un magasin de doubles. Le pôle *Alsace* a par ailleurs travaillé à la poursuite du programme de numérisation des usuels ou « incontournables » alsatiques.

► Dépenses documentaires

La dotation du pôle d'excellence *Alsace* est stable. Ont été reçus en subvention (hors acquisitions patrimoniales) : 12 000 € pour la documentation et 3 000 € pour les travaux de reliure, du Conseil général du Bas-Rhin ; 36 600 € pour la *Bibliographie alsacienne* et les abonnements aux périodiques et 31 000 € pour le microfilmage et la numérisation de la presse et d'ouvrages alsaciens, du Conseil régional d'Alsace. Le dépôt légal a bénéficié de la reconduction de la subvention de 54 000 € de la BnF.

► Acquisitions

Les fonds alsatiques de la BNU ont été enrichis en 2009 de 376 ouvrages en français et de 48 ouvrages en langues étrangères. Les acquisitions de documents multimédia ont été remises à niveau : 80 films documentaires et disques d'artistes régionaux sont venus rejoindre le fonds.

393 ouvrages français et 22 ouvrages étrangers ont été reçus à titre gratuit, dont 286 par don. On peut relever en particulier le dépôt consenti par la Société des écrivains d'Alsace et de Lorraine des

publications de ses membres, réactualisé en 2009.

Seconde source d'accroissement non onéreux, le dépôt légal a permis l'entrée de 119 ouvrages sur l'Alsace : 99 au titre du dépôt légal imprimeur et 20 au titre du dépôt légal éditeur.

3.3. Le dépôt légal

► Le dépôt légal imprimeur

La BNU reçoit au titre du dépôt légal imprimeur un exemplaire de chaque publication imprimée dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

405 monographies et 1 311 documents spécialisés (affiches, cartes postales, cartes, plans) ont été reçus. Toutes les monographies n'ont pu être traitées dans l'année en raison du changement de système informatique mais les retards dans le traitement des brochures et des documents spécialisés arrivés en 2007 et 2008 ont été résorbés. Ces documents ont été cotés dans leur domaine thématique et signalés dans le catalogue de la BNU, ainsi que de façon sélective dans le catalogue national du Sudoc.

5 223 documents de moindre intérêt dits « éphémères » (tracts, catalogues publicitaires...) ont été traités en recueils, selon le plan de classement inspiré de la classification Dewey adopté en 2008. Ils ont reçu une cote de périodique, ont été catalogués et conditionnés dans des boîtes d'archives. L'année 2010 verra leur mise à disposition du public (consultation sur place).

Le Service des périodiques a procédé au traitement et au signalement des 2 052 titres (dont 253 nouveaux) reçus au cours de l'année 2009.

Enfin, le guide interne des procédures de traitement du dépôt légal dans le système informatique a été mis à jour.

► Le dépôt légal éditeur

La BNU bénéficie dans le cadre de ses pôles d'excellence de la redistribution par la BnF d'un exemplaire des documents du dépôt légal éditeur imprimés ailleurs que dans la région, qu'elle ne reçoit donc pas au titre du dépôt légal imprimeur.

Le pôle *Sciences religieuses* est le premier bénéficiaire du dépôt légal éditeur : 1 139 monographies et 352 titres de périodiques ont été reçus en 2009. À la demande du responsable du pôle, le dépôt légal éditeur, limité jusqu'en 2007 à des publications de niveau académique, a été étendu à tous les niveaux.

193 monographies sont venues enrichir les collections relatives à l'Aire culturelle germanique. Outre les documents se rapportant à la langue et à la littérature germaniques, des ouvrages consacrés plus largement à la civilisation (guides de voyage, beaux livres consacrés aux paysages et à l'architecture) ont été reçus.

L'apport du dépôt légal éditeur au pôle *Alsace*, quantitativement plus réduit, consiste également en beaux livres.

3.4. Les ressources électroniques

La collaboration avec le SCD de l'UdS pour l'acquisition des ressources électroniques s'est poursuivie. Elle s'est construite sur la base du partenariat entamé depuis plusieurs années déjà avec les universités Marc-Bloch et Robert-Schuman. Sept abonnements à des bases de données sont ainsi pris en commun. L'abonnement à l'*Encyclopaedia Universalis* continue en outre à être souscrit au travers d'un groupement de commande associant la BNU, le SCD de l'UdS et le SCD de l'UHA. Dans ce cadre, le marché commun à la BNU et au SCD de l'UdS a été renouvelé avec le même fournisseur, Datec. La BNU a également renouvelé son marché avec cette firme pour la gestion des abonnements aux ressources électroniques propres à l'établissement.

Les dépenses d'acquisition se sont élevées à 89 065 € pour 27 ressources, l'abonnement à *AtoZ* et la cotisation au consortium Couperin.

La BNU met aussi à disposition de ses usagers, sur son site web, 29 ressources gratuites.

► Abonnements onéreux

Depuis cinq ans, la BNU a considérablement renforcé son offre de périodiques électroniques et a proposé en 2009 à ses lecteurs plus de 15 000 titres en texte intégral : presse dans toutes les langues, revues générales ou spécialisées.

Principaux bouquets acquis par la BNU :

- *Factiva* : presse d'information francophone et internationale : 9 753 titres ;
- *Cairn* : revues francophones en sciences humaines et sociales : 203 titres ;
- *JSTOR* : revues universitaires anglo-saxonnes en sciences humaines et sociales : 589 titres ;
- *Muse* : revues savantes américaines en sciences humaines et sociales : 168 titres.

► Nouveaux abonnements

En 2009 la BNU s'est abonnée aux bases et bouquets suivants :

- *Publie.net* : ce site coopératif est dédié à la création littéraire contemporaine en ligne et contient plus de 230 œuvres inédites (récits, poésie, critique, formes brèves) d'environ 90 auteurs contemporains, écrites spécifiquement pour la toile, des collections numériques originales, des archives, des dossiers d'accompagnement, des entretiens, des matériaux audio et vidéo ;
- *Literaturkritik.de* : revue littéraire en ligne créée en 1999 par le Département d'allemand et de littérature de l'Institut de littérature allemande moderne et des médias de l'Université Philipps à Marburg. Elle donne accès à la critique des dernières publications du monde littéraire et à des informations sur la littérature, la critique et les sciences ;
- *Cairn bouquet OCDE* : 6 revues

Parallèlement, la BNU s'est désabonnée de la base *Verzeichnis Lieferbacher Bücher (VLB)*.

Seule une partie des ressources électroniques de la BNU est consultable à distance. Les autres ne sont accessibles, pour des raisons essentiellement juridiques, qu'à partir des postes installés à la BNU (voir 2.1.4).

3.5. Les subventions du Centre national du livre (CNL)

En 2009, 2 193 titres ont été acquis dans le cadre du projet CNL, pour un montant total de 64 793 € (25 010 € sur crédits CNL et 39 783 € sur crédits BNU).

Le projet a concerné six champs documentaires :

Champs documentaire	Montant dépensé	Nombre de volumes achetés	Prix moyen par titre
Littérature classique	5 651 €	132	42,81 €
Littératures étrangères	6 555 €	312	21,01 €
Théâtre et poésie	2 511 €	158	15,89 €
Art et bibliophilie	16 413 €	374	43,89 €
Histoire, sciences humaines et sociales	18 746 €	604	31,04 €
Philosophie	14 917 €	613	24,33 €
Total	64 793 €	2193	29,55 €

Cette subvention CNL a permis de développer les acquisitions d'ouvrages en langue française en 2009 dans des domaines spécifiques :

- pour la littérature, ont été privilégiées, d'une part les éditions récentes de textes littéraires de référence, d'autre part les littératures « de genre » : littératures policière, érotique, fantastique, de science fiction.... ;
- dans le domaine artistique, les thèmes retenus ont essentiellement porté sur des pratiques des 20^e et 21^e siècles : arts populaires contemporains, arts du spectacle, arts plastiques, arts visuels ;
- en histoire et sciences sociales, ce projet a permis à la fois de combler des lacunes dans des domaines traditionnellement forts à la BNU (questions européennes et histoire ancienne) et d'investir des questions actuelles : l'esclavage, le colonialisme, les relations Nord Sud, les migrations, les diasporas ;
- pour la philosophie, les choix se sont portés plus particulièrement sur la philosophie antique et médiévale et pour la philosophie moderne sur des ouvrages de vulgarisation.

3.6. Le traitement des collections

3.6.1. Le catalogue en quelques chiffres

Le catalogue de la BNU est accessible sur le site : <http://www.bnu.fr>

► État général du catalogue

Le nombre de notices augmente. Cependant, un important travail de dédoublement et un encodage plus rigoureux des notices dans le nouveau catalogue ont entraîné une baisse du nombre de notices de certains types de documents en 2009. Il ne s'agit pas d'une baisse du nombre de documents mais bien du « nettoyage » de notices redondantes.

	Janvier 2009	Janvier 2010
Nombre de notices bibliographiques	1 554 476	1 649 934
DONT :		
Monographies	1 421 502	1 555 502
Notices analytiques	55 701	50 812
Titres de périodiques	30 938	29 179
Manuscrits	3 009	3 207
Partitions musicales	1 300	1 605
Documents sonores ou musicaux	8 783	3 025
Cartes	7 369	7 543
Documents iconographiques	35 847	35 933
Monnaies et médailles	4 920	4 918
Vidéos	-	159
Multimédia	-	537

3.6.2. L'alimentation de la base nationale

Le catalogage se fait dans le Sudoc, outil de mutualisation des bibliothèques universitaires françaises géré par l'Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur (ABES) ; les notices créées ou enrichies sont ensuite déchargées quotidiennement dans le catalogue de la BNU. Le catalogue courant concerne les documents acquis par la bibliothèque dans l'année, la rétroconversion de ceux entrés dans les fonds avant 1920. Les opérations de rétroconversion sont traitées au § 4.6.

► Alimentation de la base nationale du Sudoc en 2009

- par catalogage courant (19 %) : 16 743 notices, dont :
 - 10 640 (64 %) localisations d'exemplaires
 - 4 724 (28 %) créations par copie (dérivations)
 - 1 379 (8 %) créations
- par rétroconversion (81 %) : 74 216 notices

La baisse du nombre de notices cataloguées en 2009 s'explique par la préparation de la migration sur V-Smart : un important travail de correction de notices et de dédoublonnage a été réalisé durant toute l'année.

1 233 255 notices du Sudoc sont localisées à la BNU qui est, avec la bibliothèque parisienne Sainte-Geneviève, la seule bibliothèque du réseau universitaire national à signaler plus d'un million de documents dans le Sudoc.

3.6.3. Le réseau Sudoc-PS

Continuateur du Catalogue collectif national des publications en série (CCNPS) dont il a hérité des missions et de l'organisation, le réseau Sudoc-PS a la charge du signalement des publications en série dans le catalogue Sudoc. La BNU héberge le Centre régional Alsace du Sudoc-PS : 86 bibliothèques non déployées dans le Sudoc font partie de ce réseau.

Les activités principales du Centre régional sont les demandes de numérotation ISSN, le catalogage et la mise à jour des états de collection des bibliothèques participantes ainsi que les relations avec les membres du réseau.

En 2009, 251 demandes de numérotation ISSN et 32 demandes de corrections ont été envoyées à l'ABES. 193 exemplaires ont été créés, 1 356 modifiés, 172 supprimés.

24 bibliothèques ont signé la nouvelle convention. Le projet de portail des bibliothèques possédant des fonds de sciences religieuses a occasionné une reprise de contact et un travail de mise à jour.

Une réunion des participants au réseau, organisée à la BNU le 16 décembre en présence de M. Bérard, Directeur de l'ABES, a réuni une trentaine de participants de toute l'Alsace.

3.6.4. Le traitement des dons

Avec 5 078 monographies reçues en 2009, les dons, les échanges et le dépôt légal restent une source importante d'accroissement des fonds. Dans la perspective des déménagements liés aux opérations de *BNU Nouvelle*, un gros travail de tri a été entrepris sur des dons en attente de traitement. Il a permis d'éliminer des multiples exemplaires d'ouvrages peu intéressants pour la recherche, et partant d'y voir plus clair pour organiser les opérations de traitement des années à venir. De plus, un travail (encore en cours) de classement et de mise en valeur des éphémères (affiches, tracts, programmes, publicités), reçus dans le cadre du dépôt légal et en attente de traitement, a lui aussi mobilisé les personnels qui n'ont pu consacrer autant de temps qu'en 2008 au traitement des dons.

4. Le patrimoine et la conservation

M. Daniel Bornemann a assumé les fonctions de Directeur de la conservation et du patrimoine jusqu'au 31 août ; M. Frédéric Blin lui a succédé à son arrivée à la BNU au 1^{er} septembre, M. Bornemann prenant la responsabilité des Réserves. M. Blin a également été désigné responsable de la coordination de la politique de numérisation de la BNU.

4.1. Les acquisitions patrimoniales

La BNU a disposé en 2009 de 95 000 € pour les acquisitions patrimoniales :

- subvention du Conseil régional d'Alsace : 45 000 € ;
- subvention du Conseil général du Bas-Rhin, pour l'acquisition du manuscrit de Hugues Ripelin de Strasbourg : 10 000 € ;
- budget propre de la BNU : 40 000 €.

4.1.1. Manuscrits

► Une pièce majeure

Hugues Ripelin de Strasbourg, *Compendium theologiae veritatis*

Manuscrit latin décoré, Paris, circa 1285-1300 – 1 volume relié, 168 folios, 181 x 125 mm, parchemin. Le *Compendium theologiae veritatis* est un témoignage littéraire de la plus ancienne génération de dominicains allemands, celle d'Albert le Grand, à qui l'œuvre sera d'ailleurs souvent attribuée. L'ouvrage aux proportions relativement modestes (7 livres), puise aux textes majeurs de la première moitié du 13^e siècle. D'un usage aisé, le manuel de Hugues Ripelin de Strasbourg conjugue savoir scolastique et théologique pratique, d'où sa popularité auprès des professionnels de la parole, universitaires et prédicateurs. Il connut un très grand succès (voir aussi 4.1.2) et influença de hautes figures de la mystique rhénane comme Jean Tauler ou Henri Suso.

► Un dépôt remarquable

La Faculté de théologie protestante a déposé à la BNU un ensemble remarquable de lettres adressées à Calvin par diverses personnalités du protestantisme, qui lui avait été donné par le comte Gérard de Sarrau en 2008.

Ces quinze lettres sont notamment signées par Mathurin Cordier, ancien maître de Calvin à Paris, Jean Laszki, réformateur polonais, Heinrich Bullinger, successeur de Zwingli à Zurich, Martin Bucer, réformateur strasbourgeois et Théodore de Bèze, professeur et pasteur à Genève.

Elles datent de 1541 à 1563, soit la période qui suit la présence de Calvin à Strasbourg et sont un témoignage exceptionnel de l'étendue géographique du son réseau.

C'est à Genève que le théologien Jean Carré les avait réunies, avant de les remettre à Claude Sarrau, conseiller du roi au Parlement de Paris. Les aînés des enfants en héritèrent durant trois siècles. Cet ensemble porte désormais le nom de "fonds Sarrau".

Cette collection de lettres à Calvin avait été éditée en 1972 par Rodolphe Peter et Jean Rott.

L'exposition *Quand Strasbourg accueillait Calvin* a permis d'attirer l'attention sur ces pièces du plus haut intérêt.

► Autres acquisitions

Schneegans, Ludwig : <i>Der Kohlenhof in der Magdalenengasse, Strassburg</i> – dessin du milieu du 19 ^e siècle.
Solveen, Henri : <i>Ensemble de dossiers de correspondance</i> . Milieu 20 ^e siècle. Accompagné d'un dossier de manuscrits.
Katz, Nathan : <i>Dossier de correspondance 1922-1954 ; Sundgau ; 's Rosel</i> .
Miszellen (notices historiques sur les châteaux alsaciens), daté de 1837.
Jaëll, Alfred : Lettre autographe.
Stoskopf, Gustav : <i>s'Elsässisch Theater in d'r Vergangenheit un in d'r Zükunf</i> , 1920.
Hirtz, Daniel : <i>Gedichte</i> . Avant 1846.
Brentz, Johannes. <i>Wie in Eesachen, vnd in den sellenso sich derhalben zutragen...</i> ; <i>Strassburg, Balthasar Beck, 1529</i> .
Migot, Georges (1891-1976) : <i>24 L.A.S., 1928-1971, à Walther Straram (une à Madame) ou Enrich Straram</i> .

► Dons et dépôts

En plus du dépôt du fonds Sarrau, la BNU a reçu en 2009 quatre dons et dépôts d'ensembles de documents manuscrits :

- Walter, Jean-Claude. Manuscrits de diverses publications. 9 liasses et 151 feuillets. Don de l'auteur ;
- Buchert, Raymond. Complément au fonds déjà présent à la BNU. Don de l'important journal de l'auteur intitulé *Die Bunte Truhe*, de 4 volumes manuscrits de ses pièces de théâtre, d'un dossier de ses nouvelles publiées, ainsi que des documents iconographiques. Don de Solange Aegerter ;
- Anonyme. Commentaire de droit islamique en langue persane. Complément au dépôt de la faculté de théologie protestante, coté UTP.240 ;
- Don du fonds Sabatier-Juston-Causse, composé de 73 ensembles documentaires manuscrits et imprimés. Ce fonds est essentiellement constitué de documents issus de l'activité scientifique de Paul Sabatier (1858-1928), spécialiste protestant de saint François d'Assise (voir 3.2.2).

4.1.2. Incunables

La BNU a acquis en 2009 un volume contenant deux incunables reliés ensemble, pour une somme de 6 132 € (Lot 1491 de la vente aux enchères du 27 août 2009, à Montignac-Lascaux). Ce recueil factice réunit une édition du *Compendium theologiae veritatis* (voir 4.1.1) du Strasbourgeois Hugues Ripelin, imprimée à Venise, et témoignant ainsi du succès de cette œuvre au niveau international, et l'édition strasbourgeoise d'un ouvrage du Florentin saint Antonin : *De erudicione confessorum*. La cohérence de ce recueil qui réunit deux manuels à l'usage des étudiants en théologie ou des clercs en quête de savoir en fait un témoignage de la place qu'occupait le *Compendium theologiae veritatis* dans la formation du clergé. Cet achat vient donc accompagner la principale acquisition de l'année 2009 : le manuscrit de ce même *Compendium theologiae veritatis*. La ville de Strasbourg, centre d'édition, mais aussi lieu de réflexion sur la théologie, trouve ainsi place entre Venise et Florence, deux autres cités-républiques en pleine expansion à la fin du 15^e siècle. Un ex-libris manuscrit signale que le volume appartenait au 17^e siècle (1643) aux ermites augustins de

Colmar.

Description :

- Pseudo Albert le Grand (Hugues Ripelin de Strasbourg) *Compendium theologiae veritatis*. - Venise : Gregorius Dalmatinus & Jacobus Britannicus, 1483. - Petit in-8° de (98) ff. 2 colonnes.
Ref : GW 605, Hain-Copinger 440, Proctor 4805, BMC V 362 IA 22057. (cote K.80 B)
- Saint Antonin, archevêque de Florence *De erudicione confessorum feliciter incipit*. - S. d. (Strasbourg) : s. n. (Heinrich Knoblochtzer), s. d. (vers 1484). Petit in-8° de (125) ff. (le dernier f. blanc manque. Impression à longues lignes, 52 lettres ornées gravées sur bois.
Ref : GW 2098, Hain-Copinger 1166, Proctor 390, Voullième berlin 2219, BMC I 90 IA 1145.
Reliure : Peau de truie estampée à froid reliée sur ais de bois d'époque, dos à nerfs, traces de fermoirs, en partie dérelié. (cote K 308 B)

4.1.3. Imprimés alsaciens anciens

► Une pièce majeure

Büchsenmeysterei : Von Gschoss, Büchsen, Pulver, Salpeter und Feuerwerck [et]c. Strassburg, Christian Egenolph, 1529.

L'intérêt de cet ouvrage anonyme consiste essentiellement dans la très belle gravure de la page de titre. Elle représente diverses armes à feu, bombardes etc., qui sont le sujet du livre. L'ouvrage contient aussi des détails sur la fabrication de poudre à canon.

► Autres acquisitions

Paracelse : <i>Fünff Bücher von dem langen leben</i> . Imprimé à Strasbourg en 1574.
Sudermann, Daniel : <i>Vergleichung desz hohen Namens...</i> Imprimé à Strasbourg en 1616.
Prasch, Johann Ludwig : <i>Comoedia amici</i> . Imprimé à Strasbourg en 1664.
Nenter, Georg Philipp : <i>Fundamenta medicinae theoretica-practica</i> , 2 vol. Imprimé à Strasbourg en 1718.
De Dietrich & Compagnie : <i>Catalogue, 2e partie</i> . Imprimé à Strasbourg en 1879.
Muller, Dorette : <i>Hasengeschichte</i> . Imprimé à Mulhouse vers 1930.
Ziegenhagen D.G[eorg], <i>Gründliche Unterweisung alle venerischen Krankheiten</i> .
Saettler, Johann Caspar. <i>Monita ad Parochos aliosque sacerdotes animarum curam habentes</i> , Strasbourg, F. G. Levrault, 1779.
[Kléber]. <i>Rapport fait au gouvernement français, des Evenemens qui se sont passés en Egypte, depuis la conclusion du Traité d'el' A'rych, jusqu'à la fin de prairial an 8</i> [Au Kaire, de l'Imprimerie Nationale, 1800].

► Dons et dépôts

La Faculté de théologie protestante a déposé dix imprimés précieux du 16^e au 18^e siècle en complément du fonds déjà déposé. Cotes UTP.239 à 249.

4.1.3. Iconographie

Pour les collections iconographiques, le travail a été mené dans plusieurs directions en 2009 :

- continuité de la politique d'acquisition du fonds iconographique alsatique ;
- opportunité de compléter un fonds unique en son genre, celui de la publicitaire strasbourgeoise Hella-Arno, à l'occasion de l'exposition de l'été 2009 *Lika, Dorette, Hella...Femmes affichistes en Alsace (1900 - 1980)* ;
- poursuite du traitement des fonds de cartes postales : acquisitions en relation avec l'Alsace et don de l'abbé Ottman (France et territoires d'Outre-Mer).

► Fonds Hella-Arno

Le fonds de l'atelier publicitaire strasbourgeois Hella-Arno a constitué une partie importante et originale de l'exposition *Lika, Dorette, Hella...Femmes affichistes en Alsace (1900 - 1980)* présentée du 30 juin au 20 septembre. Pour l'exposition, un nouvel ensemble de documents publicitaires a été acquis en complément de ceux qui étaient déjà conservés par la bibliothèque : maquettes originales à la gouache, tirages, épreuves, affiches et maquettes originales de ces mêmes affiches. Ces documents rarement conservés ont été particulièrement appréciés par les visiteurs. Après l'exposition, le fonds a été entièrement reclassé et conditionné pour en assurer une parfaite conservation.

► Affiches

Trois affiches de l'artiste alsacien Arthur Boxler (1910-1964) ont été acquises :

- Journée de la Choucroute, Colmar, 19 septembre 1954 ;
- Exposition de la Résistance française, Colmar ;
- *Plus jamais ça ! Union paysanne, Colmar, Metz...*

► Estampes

Hansi : *Soir du quatorze juillet à Obernai (Alsace)*. 1931. Exemplaire 39/200 signé par Hansi.

► Portraits

Les portraits sont parmi les documents iconographiques les plus souvent consultés. Vingt-sept portraits d'Alsaciens ou de personnages en relation avec l'Alsace ont été acquis auprès de l'Association du Portrait ancien d'Alsace. Ce sont des photographies de portraits anciens (huiles, photographies, etc.) appartenant à des particuliers et dont la reproduction est autorisée, sauf mention contraire. Leur intégration dans les collections de la BNU pérennise leur conservation et permet leur diffusion.

Six beaux portraits lithographiés de personnalités dont certaines ne figuraient pas à la BNU, ont été acquis : Jean-Baptiste Boussingault, Jean-Georges Kastner, Bernard Pierre Magnan, Alexandre Walewski, Charles Wurtz et Adolphe Yvon. Un portrait de Tomi Ungerer est par ailleurs entré en don.

► Cartes postales

Le traitement se poursuit grâce à la collaboration d'une dizaine de membres de l'Université du temps libre de Strasbourg. Presque toutes les cartes postales anciennes d'Alsace ont été cataloguées puis classées définitivement dans des albums de conservation de type Atlantis.

A partir de septembre 2009, l'accent a été mis sur la reprise des albums du don de l'abbé Ottmann entrés à la BNU en 2007. Les cartes, vaste corpus qui présente principalement les églises et les châteaux de France, étaient classées par département et ordre alphabétique des localités. Avec l'aide du groupe UTL, elles ont été conditionnées dans des classeurs de conservation. Leur signalement dans le catalogue est en cours.

Le dépôt légal est aussi une source d'enrichissement en cartes postales. Celles qui concernent l'Alsace sont traitées à part. Toutes font l'objet d'un classement et seront conditionnées dans des classeurs de conservation.

4.2. La conservation des documents

4.2.1. Conditions de conservation

Dans les bâtiments de la bibliothèque, l'analyse des conditions climatiques se limite à des relevés ponctuels, car il n'y a pas de système centralisé d'analyse de l'air. Au-delà du constat, le bâtiment République dans sa configuration actuelle ne permet de toute façon pas d'agir sur l'environnement des ouvrages. Il en est de même pour le bâtiment Joffre, dans lequel quelques faiblesses ont pu être notées en 2009. Un trop faible taux d'humidité relative par rapport aux recommandations internationales de la conservation a pu être constaté par endroits.

Comme en 2008, d'importants chantiers de dépoussiérage, de reconditionnement et de réétiquetage ont continué dans le cadre de la préparation du chantier *BNU Nouvelle* (cf. 4.3).

4.2.2. L'Atelier de restauration

Les expositions ont tenu une place conséquente dans les activités de l'Atelier. L'année a commencé par le démontage de l'exposition *Orages de papier* et le transfert des documents vers Stuttgart. Les restauratrices ont ensuite préparé les exponents et le montage des expositions *Ens Infinitum : à l'école de saint François d'Assise*, *Femmes affichistes en Alsace* et *Quand Strasbourg accueillait Calvin*.

Compte tenu de l'importance de cette activité de préparation des expositions, un court échange de personnels des ateliers de restauration de la BNU et de la BnF a été inauguré en 2009 afin de partager leurs expériences. En coordination avec le Services de formation professionnelle, deux restaurateurs chargés de la préparation des expositions à la BnF sont venus à la BNU en mars et juin, puis deux restauratrices de l'Atelier ont participé à la préparation des expositions *Ionesco* et *Le Roi Arthur* à la BnF.

Les restauratrices ont traité 241 documents : restauration, reliure, reconditionnement de documents de la réserve (plaquettes acides, mise sous mylar, porte-feuilles, boîtes et étuis). 100 documents ont été encadrés pour les expositions, à l'occasion notamment de prêts externes.

La DCP continue de mener une campagne de remplacement systématique des plaques de verres qui protègent les papyrus. Une restauratrice en assure le démontage et le remplacement (106 verres en 2009). Actuellement, l'activité se concentre sur les papyrus grecs.

4.2.3. Le Plan d'urgence pour le sauvetage des collections

En matière de prévention, la BNU organise régulièrement pour le personnel des formations de sensibilisation aux différents risques (incendie, inondation, etc.) et des exercices d'évacuation. Les mesures immédiates et préventives à respecter sont contenues dans le *Livret de sécurité*, régulièrement mis à jour et diffusé à tous le personnel.

De la même façon, la préservation des collections comprend surtout des aspects de prévention. Il s'agit

de prévenir tout péril, et de mettre en œuvre des moyens de sauvetage éventuel avec une efficacité maximale.

Un premier document (*Check-list du plan d'urgence*) présentait en mars l'état des mesures de prévention et de sécurité et les points faibles. A partir de ce bilan, le plan d'urgence a progressé en 2009 :

- en coopération avec le Service technique et logistique, des bacs d'urgence ont été équipés avec des fournitures d'intervention. Deux déshumidificateurs sont désormais disponibles ;
- une équipe de quinze « urgentistes » a suivi une formation de base au sauvetage des collections afin de former le premier cercle d'intervention ;
- un *Guide d'intervention* a été réalisé.

Le plan d'urgence doit tenir compte de l'état réel des locaux et des moyens disponibles. Il s'agit par exemple de disposer de plans actualisés et de la localisation précise des collections perpétuellement à jour pendant la période de déménagements multiples que va connaître l'établissement.

ZOOM : Deux dégâts des eaux en 2009

En 2009, la BNU a connu deux dégâts des eaux. En avril, 900 volumes d'imprimés juridiques situés dans le bâtiment Joffre ont été affectés par une fuite d'eau en provenance, deux étages plus haut, d'une filtreuse à eau. Fin décembre, 100 volumes du fonds généraliste, principalement du 19^e siècle, ont été mouillés par des gouttes provenant d'une conduite de chauffage située au-dessus des rayonnages. Dans les deux cas, les collections étaient rangées dans des rayonnages mobiles, ce qui, par rapport à un rayonnage simple, accroît le nombre de volumes touchés lorsque la source d'eau est située au-dessus des rayonnages.

En avril, le personnel a fait sécher dans deux salles les volumes humides à l'aide de ventilateurs et de papier absorbant. Sur les 900 volumes, 150 étaient mouillés. Afin de réduire les risques d'infestation potentiels, 70 imprimés du 19^e siècle ont été congelés, ce qui a permis de concentrer les forces sur la masse des volumes humides et mouillés, parmi lesquels des éditions plus anciennes du 16^e au 18^e siècle. Cette opération a mobilisé plus de 30 personnes le premier jour, et 4 à 5 personnes jusqu'à la fin de la semaine.

Un prestataire capable de lyophiliser les volumes congelés a ensuite été recherché : la société suisse Docusave, spécialisée dans le traitement des collections d'archives et de bibliothèques ayant subi un sinistre (eau, incendie), a été choisie.

Finalement, la moitié des documents a dû être réétiquetée, des brochures reconditionnées, 63 reliures seront remplacées ou restaurées par des prestataires externes. Pour les éditions les plus anciennes, il faudrait compter près de 395 heures pour changer la reliure de 14 documents et 2 110 h pour restaurer complètement 9 documents.

Lors du dégât des eaux de décembre, le séchage manuel a pu cette fois être réalisé à l'aide des déshumidificateurs récemment achetés. Quinze livres touchés ne seront cependant plus disponibles pour les lecteurs, car déjà trop abîmés. Un remplacement par l'achat reste cependant possible, car ce ne sont pas des éditions uniques.

Dans les deux cas, la mise en place rapide des opérations de sauvetage a permis de minorer l'impact du dégât des eaux.

Le 15 octobre, dans le cadre de la préparation de son plan d'urgence, la BNU a organisé – en liaison avec l'association de coopération régionale CORDIAL – une présentation des procédés de congélation-lyophilisation.

Une vingtaine de professionnels a participé à cette journée, au cours de laquelle la DCP a communiqué son expérience, inédite pour la BNU, de la procédure de congélation-lyophilisation sur 70 volumes trempés lors du dégât des eaux survenu en avril. Isabelle Rollet, responsable du Plan d'urgence à la BnF, et Brigitte Leclerc, ingénieur-chimiste à la BnF, ont enrichi le débat de leurs connaissances et fourni à l'assistance de nombreuses informations techniques.

Guido Voser, directeur de *Docusave* et restaurateur de formation, a expliqué ses méthodes et communiqué son expérience en Allemagne et en Suisse acquise à la suite d'incendies et d'inondations dans des bâtiments d'archives et de bibliothèques.

À l'issue de la journée, les participants ont souhaité d'autres réunions sur le sauvetage des collections.

4.3. Le récolement des collections

4.3.1. Opérations en lien avec la préparation du chantier *BNU Nouvelle*

À la suite de la première campagne de trois mois de dépoussiérage, récolement et exemplarisation menée dans le cadre de la mission *BNU Nouvelle* en 2008 (voir *Rapport d'activité* 2008, p.63), la Direction des services au public a mis en œuvre sur le site République deux autres campagnes, l'objectif étant de parvenir avant la fermeture du site au récolement et au dépoussiérage complets des collections de monographies et de périodiques qui y sont entreposées. La première campagne de 2009 a eu lieu de mars à juin, la seconde d'octobre à décembre. Comme en 2008, les contractuels recrutés (respectivement 8 et 18 personnes travaillant en binômes) ont été encadrés par le personnel titulaire. Les opérations portant désormais sur des collections récentes, il n'y avait plus lieu d'exemplariser les documents dans le catalogue informatique. Les opérations en ont été facilitées. L'état d'avancée du chantier pour les monographies a également permis d'entamer le récolement des périodiques.

Première campagne	Nombre d'ouvrages dépoussiérés	13 3789 soit 4 054 mètres linéaires (ml)
	Nombre d'ouvrages récolés	9 8161 soit 2 512 ml
	Nombre de périodiques récolés	6 698 titres soit 5 824 ml
Deuxième campagne	Périodiques et collections récolés	8 510 titres soit 3 522 ml
	Périodiques et collections dépoussiérés	10 814 titres soit 4 889 ml
	Nombre d'ouvrages dépoussiérés	14 322 cotes soit 5 487 ml

Quant aux activités de dépoussiérage et d'entretien des collections non patrimoniales débutées à l'automne 2007, elles se sont poursuivies tout au long de 2009. 689 heures ont permis de dépoussiérer 2,5 km linéaires. Ces travaux, tant à Joffre qu'à République, ont été complétés par des opérations de réétiquetage ou de reconditionnement. Pour plus de 4 900 documents, il s'est agi d'ôter les renforts en carton acide nuisibles à leur bonne conservation avant de procéder à une mise en pochette.

4.3.2. Récolement annuel

Les opérations menées lors de la fermeture pour inventaire du 22 au 26 juin ont mobilisé la plupart des agents et permis de récolter l'ensemble de la documentation des salles de lecture à l'exception de la Salle Joffre et d'une partie des réserves, et de poursuivre dans les magasins l'important chantier entrepris depuis 2006 sur les collections d'ouvrages et de périodiques.

► Nombre de cotes récolées en magasin depuis 2005 lors de l'inventaire annuel

	Fonds patrimoniaux hors réserves	Fonds général monographies	Fonds général périodiques	Total des cotes récolées
2005	/	9 074 cotes	/	9 074
2006	147 422 cotes	/	/	147 422
2007	101 773 cotes	52 909 cotes	674 cotes 979 ml	155 356
2008	98 571 cotes	112 038 cotes	1 340 cotes 1 168 ml	211 949
2009	/	168 065 cotes	1 402 cotes 415 ml	169 467

► Résultats des opérations de 2009

	Manquants	Retrouvés
Salle 5	4	9
Autres salles	115	42
Réserves	2*	0
Magasins : fonds général (monographies)	1 443	80
Total	1 564	131

Les fonds des magasins récolés en 2009 sont majoritairement récents, fortement communiqués et n'avaient jamais été récolés depuis leur arrivée. Comme chaque année, l'opération a permis de retrouver un certain nombre de documents mal classés.

La quasi-totalité des opérations effectuées sur les monographies des magasins a été menée à partir de listings issus du système informatique, ce qui a mis en évidence certaines imperfections du catalogue. Près de 4 000 documents trouvés sur les rayonnages ne faisaient l'objet d'aucun signalement. Le traitement des anomalies constatées (doublons, erreurs de cote, etc.) se poursuit et contribue de façon significative à l'amélioration de la qualité des informations données aux usagers.

* Partitions très vraisemblablement déclassées et pour lesquelles les recherches se poursuivent.

4.4. La numérisation

L'année 2009 a été marquée par la mise en place d'un groupe de travail dédié à la numérisation. La Bibliothèque numérique est en effet un des axes du Projet d'établissement 2009-2012, et la BNU a voulu se donner les moyens de réfléchir à sa politique et de la mener à bien.

Les opérations de numérisation se sont poursuivies dans la continuité de 2008, sur des programmes liés à des corpus spécifiques bénéficiant de financements extérieurs :

- subvention BnF, programmes « Journaux de tranchées » et « Presse française protestante » : 25 000 € ;
- subvention de la Région Alsace, programme « cartes d'Alsace » : 24 000 € ;
- subvention de la Région Alsace, programme « microfilmage et sauvegarde des périodiques alsaciens » : 31 000 €.

Ces financements extérieurs ont été complétés par la BNU à hauteur de 15 900 €. Le budget total de la numérisation en 2009 s'est ainsi monté à 95 900 €.

Une opération complémentaire de numérisation des manuscrits médiévaux, dans le cadre d'une campagne nationale menée par l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT-CNRS) a par ailleurs débuté en décembre, la BNU hébergeant une station de numérisation et un technicien de l'IRHT, dans la perspective de servir de plate-forme opérationnelle pour la numérisation par l'IRHT des manuscrits médiévaux conservés dans le Bas-Rhin.

Chacun de ces programmes est présenté plus précisément ci-dessous.

► Cartes alsaciennes

L'opération de numérisation des cartes imprimées d'Alsace et livres de droits, débutée en 2003, s'est poursuivie grâce à la subvention du Conseil régional (24 000 € en 2009). Trois lots ont permis de numériser 416 titres correspondant à 507 cartes et plans. La prestation a été effectuée par Herrmann & Kraemer (Garmisch-Partenkirchen). Un lot de microfiches monovues couleur a été réalisé pour toutes les cartes, constituant un support de sauvegarde pour ces documents anciens et souvent fragiles (16^e-20^e siècle). Le chargement des cartes numérisées est en cours et devrait être terminé au courant de février 2010. A cette occasion, les notices de ces cartes ont été retravaillées et corrigées si besoin.

Au total, depuis le début de l'opération, 2 437 cartes ont été mises en ligne. L'année 2010 verra cette opération se clore car le corpus de cartes concernées est maintenant couvert. La numérisation des documents cartographiques se poursuivra par celles des champs de batailles alsaciens.

► Documents alsatiques

Le programme de numérisation de sauvegarde de périodiques et ouvrages alsatiques mené par la BNU grâce à une subvention du Conseil régional (31 000 €), a porté sur 47 ouvrages de référence édités entre 1775 et 1928, en complément du corpus numérisé en 2008. La numérisation a été effectuée par Herrmann & Kraemer. La mise en ligne s'effectuera dans le courant de l'année 2010, après l'acquisition d'un outil de Gestion électronique de documents (GED).

► Cartes postales

En 2009, un corpus de 1 084 cartes postales alsatiques tombées dans le domaine public a été numérisé en interne par le Service de l'iconographie, grâce au concours du groupe de l'Université du temps libre. Environ 2 200 cartes postales numérisées sont aujourd'hui en ligne. Elles s'ajoutent aux 30 000 images d'Alsace déjà consultables.

► Journaux de tranchées

La campagne de numérisation des journaux de tranchées, entamée en 2008 à l'occasion de l'exposition *Orages de papier*, s'est poursuivie en 2009 grâce à un double financement, interne et au titre des pôles associés de la BnF. Elle a porté sur les corpus suivants :

- fin de la numérisation, avec reconnaissance optique de caractères (OCR), des journaux du front d'Alsace-Lorraine (4 700 pages environ, 10 titres) ;
- extension de la numérisation à l'ensemble des journaux du front des fronts de l'Ouest conservés à la BNU, numérisation avec OCR des caractères gothiques écrits en Fraktur (en cours, 20 000 pages, 19 titres).

La numérisation a été effectuée par la société Herrmann & Kraemer.

► Presse protestante

Au titre du pôle associé de la BnF, un programme de numérisation a été lancé en 2009 sur la presse protestante française du 19^e siècle. Il est prévu sur trois ans. Deux titres, représentant 22 000 pages, ont été numérisés : *Archives du christianisme au 19^e siècle*, et *Revue de théologie et de philosophie chrétienne*.

► Campagne de numérisation des manuscrits médiévaux menée par l'IRHT

En relation avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et celui de la Culture et de la Communication, l'IRHT a pour projet de numériser les manuscrits médiévaux de la BNU, en entier ou en partie, afin d'enrichir la Bibliothèque virtuelle des manuscrits (BVM). La convention qui lie les établissements à l'IRHT est en cours de rédaction.

L'année 2009 a vu trois avancées notables vers la réalisation de cette opération. Au mois d'août, trois chercheurs de l'IRHT sont venus terminer l'inventaire préalable des manuscrits concernés. La DCP s'est impliquée dans cette mise au net en proposant d'une part l'ajout de certaines enluminures présentes dans des incunables, d'autre part en suggérant de prendre en compte des pages de codex coptes conservées dans les collections papyrologiques, et enfin en exprimant le souhait que certains manuscrits soient numérisés en entier et non partiellement. Au mois de décembre, un photographe a installé à la BNU une station de numérisation et entamé la campagne de prises de vues. En trois jours, huit manuscrits ont pu être photographiés intégralement dans de très bonnes conditions techniques.

Le 16 décembre une réunion s'est tenue à la DRAC Alsace afin d'expliquer aux responsables de fonds anciens d'Alsace les objectifs de cette campagne et de mettre au point le cadre dans lequel l'opération pourra être menée. La BNU propose ses locaux pour les collections du Bas-Rhin. Les collections du Haut-Rhin pourront être numérisées dans les locaux des Archives départementales de ce département. La BNU se félicite de tenir ainsi le rôle de partenaire technique en matière de numérisation de fonds précieux et anciens.

L'année 2010 devrait voir finalisation de la convention et l'opération de numérisation pourrait aboutir vers la fin du premier trimestre.

► Perspectives 2010

Les perspectives pour 2010 sont variées et ambitieuses, la BNU souhaitant se doter d'une stratégie à moyen terme fondées sur les axes suivants :

- Poursuite des programmes existants (journaux de tranchées, alsatiques, iconographie) ;
- Reprise de l'existant pour l'intégration dans l'outil de GED qui sera acquis en 2010 ;
- Lancement d'un programme de numérisation systématique de documents patrimoniaux (manuscrits, incunables, ouvrages du 16^e siècle, ostraca), par une numérisation en interne grâce à l'acquisition d'une ou plusieurs stations de numérisation.

► Adhésion au programme européen de numérisation à la demande *Ebooks on Demand*

Cette stratégie sera articulée avec les programmes locaux, régionaux, nationaux et européens existant dans le domaine de la numérisation. Elle tiendra compte des projet de l'UdS, de l'avancement des programmes externes à la BNU, ainsi que des opportunités qui pourraient se présenter en cours d'année.

L'acquisition d'une station de numérisation, d'un outil de GED, ainsi que la constitution d'un Service de la bibliothèque numérique au sein de la BNU doivent permettre à celle-ci de disposer en 2010 des outils nécessaires à la conduite d'une politique ambitieuse de numérisation de ses collections.

4.5. Les programmes de recherche

Les programmes de recherche de la BNU se sont poursuivis en 2009 avec des fortunes diverses ; certains, à cause en particulier de la moindre disponibilité des équipes de recherche, n'ont guère progressé. Mais *L'Europe et la religion de l'autre* a vu la publication d'un volume d'actes, tandis que la *Bibliographie alsacienne* et *l'Iconographie alsacienne au 16^e siècle* ont connu des développements majeurs.

Le Contrat quadriennal 2009-2012 signé en juillet 2009 n'identifie plus les crédits affectés aux programmes de recherche : c'est désormais à l'établissement de les identifier et légitimer par lui même. Il le fera en particulier avec le Conseil scientifique dont il entend se doter (comme cela est prévu dans le Projet d'établissement 2009-2012). Les programmes soutenus bénéficieront de plus de la *Revue de la BNU* qui sera publiée deux fois par an à partir de 2010 et leur donnera, comme aux fonds particuliers et aux éventuelles découvertes, une vitrine supplémentaire.

Pendant les travaux, les collections de la BNU restent à la disposition de ses utilisateurs et tout spécialement des chercheurs : les équipes veilleront particulièrement à réduire au maximum l'éventuel préjudice porté aux programmes de recherches en cours.

4.5.1. La *Bibliographie alsacienne* (BA)

Le plus ancien des programmes de recherche de la BNU a connu en 2009 des évolutions importantes, qui le font entrer dans une dynamique plus actuelle de publication électronique en temps réel et de travail coopératif.

Suivant les orientations décidées en 2008, la publication de la *Bibliographie alsacienne* s'est effectuée en 2009 uniquement sous forme électronique. Le passage au système intégré de gestion de bibliothèque V-Smart a permis de faire évoluer sa présentation sur le web. La BA se présente désormais sous la forme d'un onglet dédié dans le catalogue en ligne. Cette nouvelle présentation a l'avantage de faire apparaître en temps réel les notices analytiques qui la composent, il n'y a plus de décalage chronologique entre la rédaction de la notice et la parution en ligne. Auparavant, seuls les numéros des années 2002 à 2005 de la BA étaient identifiables sur le site de la BNU. La *Bibliographie alsacienne* en ligne est appelée à évoluer encore, notamment pour offrir aux usagers une interface d'interrogation spécifique.

En 2009, le travail de « rattrapage » a été poursuivi, 1881 notices courantes et rétrospectives ont été saisies. Le dépouillement rétrospectif des publications des années 2006 et 2007 a porté prioritairement sur 110 titres de périodiques - principalement les annuaires des sociétés d'histoire locale - considérées comme particulièrement importantes pour la recherche. La BA est à jour pour cette liste de titres et ne sera plus enrichie qu'à la marge pour les années 2006 et 2007. Le suivi des années 2008 et 2009 se poursuivra au rythme de la réception des publications.

L'année a vu les premiers pas du réseau régional de la *Bibliographie alsacienne*. Dans le cadre de l'association régionale de coopération CORDIAL, des contacts ont été pris avec les établissements documentaires de la région : une grille de partage des tâches entre les établissements a été définie. Elle confie aux établissements contributeurs – bibliothèques municipales de Colmar et Mulhouse, Archives de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg – le dépouillement de certains titres qui les intéressent particulièrement par leur thématique ou leur ancrage territorial ainsi que le catalogage des articles sélectionnés. Les modalités de coopération ont été fixées, le réseau se doit à présent de fonctionner activement.

4.5.2. L'iconographie alsacienne au 16^e siècle

Ce programme a connu un bel aboutissement avec la parution aux Presses universitaires de Strasbourg, au cours du deuxième trimestre, du troisième tome de la *Gravure d'illustration en Alsace au 16^e siècle*. En septembre, à la veille des Journées européennes du patrimoine, une table-ronde a été organisée à la BNU : les responsables scientifiques du programme, Mme Cécile Dupeux (Musée de l'Œuvre Notre-Dame), M. Frank Muller (UDS), Mme Jacqueline Lévy (conservateur en chef honoraire à la BNU) et Melle Alice Klein (doctorante à l'UDS) ont présenté le milieu des imprimeurs et graveurs rhénans au début du 16^e siècle, la technique des bois, les réemplois.

Ce programme avait débuté sous le logiciel *Texto* dans les années 1980 : les données ont été sauvegardées en 2008 sur un tableur, mais un des projets 2010 est la transformation de ce fichier en base de données, pour faciliter le travail sur les données sauvegardées.

Le matériau d'un éventuel quatrième volume consacré à la fin de l'activité de Grüninger est amassé : mais l'opportunité d'une publication papier est à évaluer. Un point d'ensemble sera fait au début de 2010, et le projet devrait redémarrer sur de nouvelles bases, établies avec le futur Conseil scientifique de la BNU.

4.5.3. L'Europe et la religion de l'autre : le cas de l'Inde

Ce programme interdisciplinaire se poursuit, même si la mise en place d'une convention entre la MISHA et la BNU a été retardée par la vacance du poste de Secrétaire général de la MISHA.

Le professeur Christine Maillard, qui le dirige, a publié en 2009 aux Presses universitaires de Strasbourg, sous le titre *Passeurs d'idées religieuses entre l'Inde et l'Europe*, les actes d'une journée d'études organisée à la BNU en 2007.

Elle a également mis en place une convention de coopération avec la Jawaharlal Nehru University de New Delhi. Dans ce cadre, et avec l'université de Paderborn, partenaire du programme de recherche, un colloque international intitulé *Les intellectuels européens et l'Inde au 20^e siècle* est en préparation pour 2011.

4.6. La rétroconversion du catalogue des fonds entrés avant 1920

L'opération de rétroconversion du catalogue des fonds entrés avant 1920 se poursuit. Retenue en 2006, la société Medea catalogue les documents sur le Sudoc à partir des fiches numérisées des catalogues manuscrits.

Voir : <http://www.bnu.fr/BNU/FR/Catalogue/Catalogue+des+ouvrages+entres+avant+1920/>

Les notices sont versées régulièrement dans le catalogue de la BNU. En 2009, 145 000 images numérisées issues des anciens « registres noirs » ont été traitées par le prestataire.

La répartition entre les différents types de traitements est très proche de celle de 2008 :

- plus d'un quart des fiches concernent les documents conservés par le SCD de l'Université de Strasbourg (13 346 cotes H et 26 749 cotes J) ;
- hors cotes H (sciences) et J (médecine), la moitié des fiches a donné lieu à un traitement dans le Sudoc (74 216 notices) :

25 402 localisations (34,2 %)
34 914 dérivations (47,1 %)
13 900 créations (18,7 %)

Le coût de cette opération de rétroconversion s'élève, pour 2009, à 87 318 € HT (7 876 € pour des notices de documents déposés auprès du SCD de l'UdS).

La tranche ferme prévue par le marché s'est terminée en avril 2009. Elle portait sur un total d'environ 500 000 fiches (à raison de 15 000 fiches par mois). En raison du retard pris par le prestataire depuis 2006, le nombre de fiches traitées ne dépasse que très légèrement la moitié de l'objectif fixé. Ce qui porte le reliquat des fiches à traiter en tranche conditionnelle à environ 265 500. Les projections actualisées repoussent donc le terme de l'opération à la mi-2013, soit un an plus tard que la date initialement prévue pour la fin de l'opération.

Par ailleurs, de nouvelles opérations de rétroconversion devront être menées dans l'établissement. Certains catalogues ne sont pas encore entièrement informatisés (périodiques dont la rétroconversion est incomplète et ouvrages régionaux entrés entre 1920 et 1983). La période des travaux sera mise à profit pour rétroconvertir ces fonds.

4.7. Calames

L'outil de catalogage et de recherche *Calames* est en production depuis la fin de l'année 2007 : piloté par l'ABES, il concerne les manuscrits conservés dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur.

Les fonds de manuscrits entrés avant 1953 à la BNU y sont présents depuis le début de 2008. L'année 2009 a vu essentiellement la saisie d'un important ensemble d'archives : le fonds de Turckheim. La saisie des acquisitions courantes ne pourra débuter que lorsque l'outil définitif et surtout le *Guide des bonnes pratiques* seront réellement au point. La saisie des acquisitions courantes est pour le moment effectuée sur le système local de la BNU, qui lui-même a changé au cours de l'année.

La rétroconversion du Catalogue général des manuscrits (CGM), outil bibliographique national, sous forme papier, a déjà été effectuée pour la partie qui concerne la BNU (soit environ 5 000 notices). Il reste à rétroconvertir en 2010 et 2011 les suppléments du CGM (de la notice 5 071 à 6 768 soit environ 1 700 notices), ainsi que les fonds spécifiques (fonds Mathias ; fonds Migot ; fonds Jaëll ; fonds Oulmont : 900 notices environ). En tout, cela représente 2 600 notices.

La participation du conservateur chargé des réserves de la BNU au groupe expert *Calames* de l'Enseignement Supérieur garantit un suivi permanent de l'évolution de l'outil et de la mise au point du *Guide des bonnes pratiques* qui est en préparation.

5. Action culturelle et coopération

L'action culturelle constitue une part grandissante de l'activité de l'établissement. Outre l'équipe de la cellule Action culturelle, Relations internationales et Communication externe (ARC) et les commissaires d'exposition, elle mobilise régulièrement plusieurs services : Service technique et logistique, Service des affaires financières, Atelier de restauration. La BNU avait organisé en 2008 une exposition, une inauguration et seize manifestations ; en 2009 on recense cinq expositions, dix-neuf manifestations et quatre inaugurations.

5.1. Les manifestations culturelles

► Concert *Langage et influence musicale*

En présence du compositeur, ce concert a été organisé autour de l'œuvre d'Alain Weber en partenariat avec les Amis des jeunes artistes musiciens (AJAM) le 2 février 2009 en Salle Actualité. Le quintette Monsolo a exécuté quelques partitions emblématiques du compositeur. Fréquentation : 49 personnes.

► Conférences-lectures *Deux livres à lire*

Quatre rencontres ont eu lieu en 2009. Ces conférences-lectures dédiées aux nouvelles parutions littéraires en langue allemande et à des écrivains venus d'horizons très divers sont organisées en partenariat avec le Goethe Institut.

Le premier *Deux livres à lire* 2009 a eu lieu le 11 mars en Salle Actualité. A cette occasion, Jorg Therstappen et Hermann Hirner ont présenté *Herzzeit* de Paul Celan et Ingeborg Bachmann et *Ob wir wollen oder nicht* de Karl Heinz Ott. Fréquentation : 36 personnes.

La deuxième rencontre, le 5 mai, a été consacrée à *Meine Preise* de Thomas Bernhard et à *Der Dichter als Kind* de Sibylle Lewitscharoff. Fréquentation : 35 personnes.

La troisième manifestation, le 20 octobre, a été l'occasion de présenter *Fliegenpalast* de Walter Kapacher et *Atemschaukel* de Herta Müller. Fréquentation : 80 personnes. Lors de cette lecture, la subvention du Consulat général d'Allemagne, destinée à soutenir la BNU dans son ambitieuse politique d'acquisition de nouveautés en langue allemande, a été remise à la bibliothèque (10 000 €). Cette soirée a également suivi de peu l'attribution du Prix Nobel de littérature à Herta Müller, à qui un hommage a ainsi été rendu.

La quatrième et dernière conférence de ce cycle, 15 décembre a permis de présenter *Herr Adamson* de Urs Widmer et *Vom Aufenthalt* de Botho Strauss. Fréquentation : 21 personnes.

► Journée d'étude *Victor Klemperer – La langue confisquée / Die geraubte Sprache*

En partenariat avec le Centre européen du Résistant déporté et la Direction régionale des Anciens combattants d'Alsace, la BNU a organisé le 25 avril une journée d'étude sur l'œuvre de Victor Klemperer. Huit intervenants se sont exprimés. Fréquentation : 66 personnes.

► Table-ronde *La gravure d'illustration en Alsace au 16^e siècle*

Présentation réalisée le 18 septembre à l'occasion de la parution du troisième tome de l'ouvrage. Cette table ronde réunissait en Salle Actualité : Jacqueline Lévy, Frank Müller, Alice Klein et Cécile Dupeux (voir aussi 4.5.2). Fréquentation : 65 personnes.

► Les Journées européennes du Patrimoine (JEP)

Organisées les 19 et 20 septembre, les JEP ont été l'occasion de proposer deux types de visites : un parcours traditionnel dans le bâtiment de la place de la République et une visite de l'exposition en cours – *Lika, Dorette, Hella... Femmes affichistes en Alsace* – guidée par l'un des commissaires de l'exposition. Simultanément, un film sur l'Atelier de restauration de la BNU, réalisé par le Service ARC, était diffusé en continu en Salle Actualité.

Nombre de visiteurs Journées européennes du patrimoine

Année	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de visiteurs	776	566	278	433	559

Comme l'année précédente, une braderie a été organisée afin de vendre à moitié prix certaines des plus anciennes publications de la BNU et des lots de cartes postales.

A l'occasion des JEP, France 3 Alsace a réalisé un reportage semi-direct d'une durée de 48 minutes diffusé le samedi 19 septembre.

► Colloque *A la recherche d'une épopée perdue*

Les 13 et 14 novembre 2009, un colloque international intitulé *A la recherche d'une épopée perdue. Auf der Suche nach dem verlorenen Epos*, organisé conjointement par les départements d'allemand et d'études scandinaves de l'UdS, s'est tenu à la BNU. Le pôle *Aire culturelle germanique* a servi de relais entre l'Université et le grand public. Ce colloque, témoin du dynamisme des études pluridisciplinaires et des échanges entre les universités françaises et allemandes, était organisé dans le cadre d'EU-COR.

5.2. Les expositions

Fréquentation des expositions 2009

Exposition	<i>Orages de papier</i>	<i>Ens infinitum</i>	<i>Femmes affichistes</i>	<i>Quand Strasbourg accueillait Calvin</i>
Fréquentation totale	3313	2140	4283	2201
Fréquentation des manifestations hors inauguration	264	493	301	94
Nombre de jours d'ouverture	63	43	57	44
Fréquentation moyenne par jour	52,6	49,8	75,1	50

5.2.1. *Orages de Papier / In Papiergewittern*

Exposition consacrée aux collections de guerre des bibliothèques lors de la Première Guerre mondiale, *Orages de Papier / In Papiergewittern* a été élaborée en collaboration avec la Bibliothèque de documentation internationale et contemporaine de Paris X-Nanterre (BDIC), la BnF et la Württembergische Landesbibliothek (WLB). L'exposition, inaugurée le 12 novembre 2008, a fermé ses portes le 31 janvier 2009. Le commissariat franco-allemand était assuré conjointement par Christophe Didier pour la BNU et par le Professeur Gerhardt Hirschfeld, directeur de la Bibliothek für Zeitgeschichte (BfZ/WLB) de Stuttgart. Le catalogue, en deux versions française et allemande, est une coédition de la BNU et des éditions d'art Somogy.

L'exposition a ensuite été présentée à la WLB du 12 mars au 25 avril 2009.

Au courant du dernier trimestre 2010, elle le sera dans la Salle d'exposition de la BDIC aux Invalides à Paris.

5.2.2. *Ens infinitum : A l'école de saint François d'Assise*

Exposition destinée à valoriser le dépôt de la bibliothèque franciscaine de la Province franco-belge des Trois-Compagnons et le don Étienne Juston – Maurice Causse, elle a été l'occasion d'insérer les sciences religieuses dans l'actualité universitaire strasbourgeoise et nationale. En effet, plusieurs événements invitaient à monter cette exposition :

- l'organisation d'un colloque international sur la postérité de Duns Scot à la Faculté de philosophie de l'UdS au printemps 2009, celui-ci étant le dernier d'une série qui avait commencé à New York et s'était poursuivie par Oxford et Bonn ;
- la célébration du huitième centenaire de l'approbation par le pape Innocent III de la forme de vie des frères mineurs, en 1209.

A l'occasion de cette exposition présentée du 18 mars au 30 avril, plusieurs prêts ont été demandés à d'autres institutions : notamment deux manuscrits médiévaux enluminés et deux gravures du 17^e siècle provenant de la BnF, la chronique manuscrite de Konrad Pellikan conservée à la Zentralbibliothek de Zürich et trois tableaux de Maurice Denis exposés pour la première fois et empruntés à une collection privée strasbourgeoise. Le couvent franciscain de Strasbourg a subventionné en partie cette manifestation.

Le commissariat de l'exposition était assuré conjointement par Franck Storne pour la BNU et Claude Coulot, professeur à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg. Le catalogue a été édité par la BNU et les Presses universitaires de Strasbourg, les éditions franciscaines se sont associées à sa diffusion .

Six manifestations ont jalonné le temps de l'exposition :

- Conférence *Paul Sabatier 1858-1928* : prononcée par Maurice Causse, ami de la famille Sabatier et donateur d'une partie de la donation Juston-Causse, elle s'est tenue en Salle d'exposition le 25 mars. Fréquentation : 42 personnes.
- Conférence musicale *Saint François d'Assise d'Olivier Messiaen* : animée par M^e Louis Oster, président du Cercle Richard Wagner, elle s'est déroulée le 27 mars. Fréquentation : 44 personnes.
- Conférence *Ces théologiens qui ne se font pas graduer*, organisée le 1^{er} avril avec Pierre Mo-

racchini, bibliothécaire à la Bibliothèque franciscaine des Capucins de Paris. Fréquentation : 31 personnes.

- Concert-lecture *Murmures du jardin des cordeliers* : sous-titré *Fioretti alsaciennes des disciples de François d'Assise*, il était organisé sous la responsabilité du Frère Rémy Valléjo et avec la collaboration du Diocèse de Strasbourg et du Centre Emmanuel Mounier, le 15 avril. Fréquentation : 136 personnes.
- Conférence *L'influence de François d'Assise sur les maîtres franciscains du Moyen âge*, présentée par Frère Thaddée Matura le 29 avril. Fréquentation : 80 personnes.
- Concert *Chants grégoriens* donné le 30 avril en l'église Saint-Pierre-le-Jeune (catholique) par la Psalette grégorienne sous la direction de Benoît Neiss, professeur émérite à l'Université de Strasbourg, a été organisé en collaboration avec la BNU. Fréquentation : 160 personnes.

5.2.3. *Lika, Dorette, Hella... Femmes affichistes en Alsace (1900-1980)*

La BNU conserve, dans son fonds iconographique, un exceptionnel panorama du travail de femmes artistes qui ont œuvré dans le domaine de l'affiche et de la publicité. L'École des arts décoratifs de Strasbourg a été et reste en effet un haut lieu de l'enseignement artistique en Europe, et la ville de Strasbourg a été elle-même l'une des capitales de l'illustration.

La bibliothèque disposait d'acquisitions anciennes, mais elle a bénéficié aussi du dépôt légal qui a fait entrer dans ses collections un nombre important d'affiches et de documents d'artistes reconnus ou parfois simplement de graphistes d'ateliers d'impression ou de publicité. Plus récemment, l'acquisition de deux fonds a sensiblement enrichi ses collections : le fonds d'affiches constitué par Henri Solveen, professeur à l'École des arts décoratifs de Strasbourg, et celui de l'atelier publicitaire strasbourgeois Hella-Arno. Une exposition sur la place des femmes artistes en Alsace dans les arts graphiques du 20^e siècle en France et en Europe avait donc toute légitimité. Elle a été présentée du 30 juin au 20 septembre. Au-delà des pièces des collections de la bibliothèque, de nombreux prêts ont été demandés auprès de collectionneurs privés strasbourgeois et des Musées de la Ville de Strasbourg. Les *Dernières Nouvelles d'Alsace* se sont associées à l'événement en assurant le partenariat médiatique. Le numéro d'été de *Saisons d'Alsace* lui a consacré un dossier.

Le commissariat a été assuré par Marie-Laure Ingelaere, responsable du Service de l'iconographie et de la cartographie à la BNU et par François Pétry, conservateur en chef honoraire du patrimoine.

La BNU a édité catalogue exhaustif et illustré de nombreuses reproductions.

L'exposition a été prolongée jusqu'aux JEP (19 et 20 septembre) afin de faire partie de l'offre de visites guidées de l'établissement. 46 visites guidées ont été organisées dont 14 durant les JEP.

Deux manifestations ont été organisées dans le cadre de cette exposition :

- conférence *C'est quoi une affiche ?* : tenue en Salle d'exposition le 4 septembre, elle a été l'occasion d'inviter deux professionnels du graphisme et de la publicité, Luc Buckenmeyer, président de l'Union des agences conseils en communication d'Alsace (UCCA) et Christian Ruppert, vice-président de l'UCCA. Fréquentation : 50 personnes ;
- concert *Sans tambours ni trompettes* : le 12 septembre, *La Manivelle* s'est produite une nouvelle fois à la BNU avec un répertoire tiré des publicités et rengaines des années 1900-1970. Fréquentation : 245 personnes.

5.2.4. Quand Strasbourg accueillait Calvin (1539 - 1541)

Afin de célébrer le cinq centième anniversaire de la naissance de Jean Calvin, théologien majeur du protestantisme mais aussi grand écrivain, la Faculté de théologie protestante a sollicité la BNU pour la réalisation d'une exposition concomitante aux célébrations ayant lieu à Strasbourg et en Alsace.

Protestants en fête, importante manifestation nationale, se tenait à Strasbourg les vendredi 30 et samedi 31 octobre et dimanche 1^{er} novembre. A cette occasion, la BNU a ouvert ses portes le dimanche pour permettre l'accès à l'exposition.

L'exposition a été réalisée grâce au double commissariat de Matthieu Arnold, professeur à la Faculté de théologie protestante qui a aussi assuré de nombreuses visites guidées et de Madeleine Zeller, pour la BNU. Le catalogue a été publié aux PUS. L'exposition, partiellement subventionnée par le Chapitre Saint-Thomas, s'est tenue du 22 octobre au 12 décembre et a accueilli 2 201 visiteurs.

Trois manifestations ont été organisées dans ce cadre :

- conférence *La pensée de Calvin d'après l'Institution de la religion chrétienne* assurée par Marc Vial, professeur à l'Université de Genève, le 31 octobre. Fréquentation : 24 personnes ;
- conférence *Calvin et le chant des Psaumes* donnée par Beat Föllmi, professeur à la Faculté de théologie protestante, le 25 novembre. Fréquentation : 23 personnes ;
- conférence *L'actualité de Calvin* par Matthieu Arnold, le 7 décembre. Fréquentation : 47 personnes.

5.2.5. La langue confisquée / Die geraubte Sprache

Initialement présentée au Struthof-Centre européen du Résistant déporté (CERD), *La langue confisquée / Die geraubte Sprache*, exposition composée de panneaux et de dessins originaux de Édouard Steegmann, jeune artiste d'origine strasbourgeoise, a été installée dans le hall de la BNU du 9 novembre au 8 février 2010. Elle présentait l'œuvre de Victor Klemperer *Lingua Tertii Imperii (LTI – la langue du Troisième Reich) : souvenirs d'un philologue* au prisme des dessins d'Édouard Steegmann (16 dessins originaux).

Elle a fait suite à une première collaboration entre la BNU et le CERD qui s'était nouée à l'occasion d'une journée d'étude, le 25 avril 2009.

L'exposition est destinée à être présentée en plusieurs étapes en Allemagne en 2010 et 2011.

5.2.6. Prêts aux expositions extérieures

La BNU a prêté des ouvrages ou participé en 2009 à dix expositions extérieures :

- BERGHEIM. Maison des Sorcières, 14 juin - 31 octobre 2009 : prêt de trois ouvrages alsaciens du 16^e siècle.
- CERGY-PONTOISE. Salle du Conservatoire : Exposition Marie Jaëll, de l'art du piano à la science du toucher, 20 janvier – 2 février 2009 : prêt de 12 panneaux illustrés.

- COLMAR. Musée d'Unterlinden : Exposition *Coiffes d'Alsace du 18^e et du début du 19^e siècle*, 21 novembre 2009 – 28 février 2010 : prêt de documents iconographiques dont *Costumes du Kochersberg, Truchtersheim* (M.36.516); *Collection de six costumes nationaux alsaciens et dois* (M.36.567).
- KARLSRUHE. Badisches Landesmuseum : Exposition *Jugendstil am Oberrhein*, 18 avril – 9 août 2009 : prêt de documents iconographiques dont *Kunst-Ausstellung des Verbandes der Kunstfreunde in den Ländern am Rhein* (M.Affiche.27) ; *Künstlermaskenfest Samstag 17.Febr.1912* (M.Affiche.9) ; *Wohltätigkeits-Maskenbal* (M.Affiche.3A).
- NANCY. Musée des beaux-arts : Exposition *Beautés monstres*, 24 octobre 2009 – 25 janvier 2010 : prêt de *Wider das Bapstum zu Rom vom Teuffel gestriift*, 1545 (R.103.087).
- SCHIRMECK. Mémorial de l'Alsace Moselle : Exposition *Les relations et liens entre l'Alsace et l'Afrique du Nord de 1830 à nos jours*, mars à novembre 2009 : documents photographiques numériques dont cliché *Entrée solennelle du Maréchal Pétain, le 25 novembre 1918* (M. CP001 232) et l'affiche du *Théâtre Sarah-Bernhard* (M.Affiche. 1.162).
- STRASBOURG. Hôtel du Département : Exposition *François-Xavier Richter et son temps*, 4 – 28 juin 2009 : prêt de documents iconographiques dont *Plan de Strasbourg avec ses monuments ; La Mauresse* (STRG BO 423) et un manuscrit d'époque *Trio da camara, due violino et basso* de Richter (Ms.6.648).
- STRASBOURG. Musée d'archéologie : Exposition *Hans Haug*, 9 octobre 2009 – 28 février 2010 : prêt de 14 ouvrages dont : *Goethe W., Herrmann und Dorothea* (CD.805.251) ; *Balzac, Le curé de Tours* (CD.113.002,9) et 12 photos dont *Portrait de Pierre Bucher* (P.Université 903) ; *Les Alsaciens à Nancy : l'arrivée à la gare*, 1909 (M.PHOT.2956).
- STRASBOURG. La Philharmonie, orchestre symphonique Strasbourg, saison 2009/2010 : prêt du matériel d'orchestre et partition d'*Arabesques*, ballet blanc en un acte de Frédéric Adam (Ms.6.099).

5.3. Une communication renforcée

Le Service ARC a été renforcé par le recrutement de deux contractuelles, dont l'une à mi-temps.

5.3.1. Les tournages et les interviews

► Campus TV

Le 22 janvier 2010, une interview a été réalisée pour présenter l'exposition *Orages de Papier / In Papiergewittern* et son déplacement vers Stuttgart. Durée de diffusion : 10 minutes.

► France 3

Le 8 juillet 2009, une interview de l'Administrateur de la BNU a été réalisée par Mélanie Frey à l'occasion de l'exposition *Lika, Dorette, Hella... Femmes affichistes en Alsace*. Durée de diffusion : 5 minutes.

► Film sur l'Atelier de restauration

Réalisé par le Service ARC au courant de l'été 2009, ce film d'une durée de 15 minutes présente les techniques de restauration pratiquées sur les documents les plus précieux et le soutien technique apporté au montage d'expositions. Il a été diffusé publiquement pour la première fois et en continu lors des JEP en Salle Actualité.

► France Bleue Alsace

Interview du commissaire d'exposition François Pétry autour de *Lika, Dorette, Hella... Femmes affi-*

chistes en Alsace. Elle a été réalisée par Olivier Vogel le 7 août 2009. Durée de diffusion : 10 minutes.

► **DNA.FR**

Interview filmée du commissaire d'exposition François Pétry autour de *Lika, Dorette, Hella... Femmes affichistes en Alsace*. Elle a été réalisée le 9 août 2009 et diffusée sur le site Internet des *Dernières Nouvelles d'Alsace* (DNA) et sur le site *Dailymotion*. Durée de diffusion : 5 minutes.

► **Documentaire France 3**

A l'occasion des JEP, France 3 a réalisé une émission de deux fois vingt-quatre minutes pour partie réalisée en direct et diffusée le 19 septembre. Il s'agissait de l'émission I.C.I diffusée chaque samedi en après-midi. Un plateau a été installé sur les pelouses devant l'entrée publique place de la République. Durée de diffusion : 48 minutes.

5.3.2. Les visites officielles

Parmi les visites officielles à la BNU en 2009, on peut noter :

- le 12 mars, M. Konstantin Klimovski, Consul général de la Fédération de Russie, a découvert la bibliothèque et ses collections, en particulier slaves ;
- le 30 avril, M. Arif Mammadov, Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès du Conseil de l'Europe, a été reçu pour une visite de l'établissement et des réserves et a remis à l'Administrateur quelques ouvrages en azerii ;
- le 9 septembre, M. Pierre-Etienne Bisch, Préfet de la Région Alsace et Préfet du Département du Bas-Rhin, accompagné de Mme Claire Lovisi, Recteur de l'Académie de Strasbourg et Chancelier des Universités d'Alsace, présidente du Conseil d'administration de la BNU, ont visité la bibliothèque sous l'angle du patrimoine et du projet architectural *BNU Nouvelle*.

5.3.3. Des partenaires financiers fidèles

Le nombre croissant de manifestations culturelles et la progression de l'activité de communication supposent de disposer de soutiens financiers importants et constants.

Les moyens alloués par l'État ne sauraient seuls suffire à répondre aux besoins de l'établissement. Le ministère encourage d'ailleurs vivement la sollicitation d'entreprises privées, recommandation que la BNU s'efforce de suivre.

Certains partenaires publics et privés ont apporté leur concours fidèle à la programmation culturelle de la bibliothèque, parmi lesquels : la Direction régionale des Affaires culturelles d'Alsace et les collectivités territoriales (Conseil régional d'Alsace, Conseil général du Bas-Rhin, Communauté urbaine de Strasbourg, Ville de Strasbourg), la Fondation de l'Entente franco-allemande et le Crédit mutuel.

L'établissement cherche à obtenir des soutiens financiers extérieurs au moins égaux à 50 % du coût des expositions.

5.4. La coopération documentaire

5.4.1. La carte documentaire alsacienne

L'année 2009 a été celle de la finalisation de l'enquête qui visait à poser les bases d'une carte documentaire régionale. Les résultats du comptage sur les acquisitions courantes, mis en forme en 2008, ont pu être ainsi mis en perspective et commentés, dans le but de montrer clairement forces et faiblesses de la couverture documentaire sur le site alsacien. Le résultat se présente sous la forme d'un rapport dont l'introduction remet en perspective la thématique et les attendus de l'enquête, présente les tableaux chiffrés (comprenant tous les supports, à savoir monographies imprimées, périodiques imprimés et ressources électroniques) et ouvre les pistes de réflexion que les conclusions de l'enquête permettent d'envisager, en termes de coopération documentaire, bien sûr, mais aussi en termes de politique générale des établissements. Pour la BNU, les conclusions rappellent ainsi la place de l'établissement comme gisement documentaire de référence et la nécessité pour elle de réfléchir sur le long terme, la constitution de corpus cohérents et la logique de la conservation.

Ce rapport (qui, notons-le, inclut tous les domaines du savoir) a fait aussi l'objet de deux versions abrégées, l'une pour les sciences humaines et sociales, l'autre pour les sciences techniques et médicales. Ces rapports ont été largement diffusés et ont fait l'objet de plusieurs présentations, notamment au cours du stage de formation continue, organisé conjointement par l'Enssib et la BNU, intitulé « Cartes documentaires et bibliothèques de référence », qui s'est tenu à la BNU en décembre 2008 et sera répété à l'Enssib en décembre 2010.

5.4.2. La conservation partagée

La conservation partagée est un sujet de réflexion pour tous les établissements à vocation documentaire, à l'heure de l'inflation de l'écrit, des supports de substitution et de la rationalisation d'un espace devenu rare pour la plupart des bibliothèques. Le site alsacien, et la BNU en son centre au vu de sa taille, n'échappe pas à la nécessité de se confronter à cette problématique : tout le monde ne peut tout conserver, il faut faire des choix rationnels guidés par une préoccupation à long terme. Afin de faciliter la réflexion des décideurs, un poste de conservateur (celui-là même qui avait été jusqu'à présent chargé de la carte documentaire), basé à l'université mais avec une mission inter-établissements, a été dévolu à ce sujet. Il devra notamment délimiter son périmètre d'étude (l'Alsace, le Grand Est, EUCOR ?), étudier les solutions déjà mises en place par ailleurs (et notamment dans la région parisienne) et proposer sur cette base les différents scénarios possibles pour une conservation moins coûteuse en espace et plus efficace dans ses missions.

5.4.3. Les pôles associés

La coopération avec la Bibliothèque nationale de France a été marquée en 2009 par la signature d'une nouvelle convention triennale concernant les deux pôles associés *Aire culturelle germanique* et *Sciences religieuses*. Si la participation financière de la BnF à l'opération n'est pas remise en cause, la convention introduit cependant une nouveauté : la ventilation des crédits en opérations d'acquisitions d'une part, en opérations de numérisation d'autre part. La somme réservée aux acquisitions (44 000 € pour les deux pôles associés) est donc en baisse par rapport aux années précédentes, quand bien même la totalité de la subvention est en hausse, grâce à l'ajout de 25 000 € pour la numérisation. Le souhait affirmé par la BnF de continuer à soutenir des opérations de numérisation à côté des acquisitions documentaires laisse penser que ce type de répartition sera reconduit. Le détail des opérations réalisées avec cette subvention est décrit dans le chapitre 3.2.

5.5. Les relations internationales

5.5.1. EUCOR

Deux rencontres ont eu lieu en 2009 dans le cadre d'EUCOR, qui rassemble les bibliothèques partenaires du Rhin supérieur : le SCD de l'UdS, le SCD de l'UHA, l'Universitätsbibliothek de Bâle, l'Universitätsbibliothek de Fribourg-en-Brisgau, l'Universitätsbibliothek de Karlsruhe, la Badische Landesbibliothek (BLB) de Karlsruhe et la BNU. 2009 marquait le vingtième anniversaire du réseau.

La première réunion s'est tenue à Fribourg-en-Brisgau le 21 janvier : elle a permis de tracer un bilan du programme de numérisation des cartes du Rhin supérieur mené depuis 2004. A été abordée en particulier la question de la mise en place d'outils de navigation ergonomiques. L'état des lieux précis de la situation de chacune des bibliothèques partenaires a constitué le second temps de cette rencontre.

La deuxième réunion a eu lieu à Strasbourg, le 13 novembre, la BNU recevant les participants. Cette réunion a permis d'accueillir pour la première fois Mme Julia Freifrau Hiller von Gärtringen, directrice nouvellement nommée à la tête de la BLB. La matinée a été consacrée à une visite de la BNU et à une présentation des collections patrimoniales, le SCD de l'UdS accueillant les participants l'après-midi. Plusieurs points ont été abordés parmi lesquels la présentation de chacun des établissements (programmes architecturaux) et une discussion sur les projets collectifs possibles. Deux orientations ont été proposées : un programme de numérisation de la littérature baroque allemande et le développement d'une bibliographie régionale rhénane partagée. Il a été entendu que la BNU proposerait un modèle de questionnaire à diffuser aux bibliothèques partenaires.

Dans le cadre d'EUCOR toujours, la BNU a accueilli les 13 et 14 novembre un colloque organisé par le Département des études scandinaves de l'UdS (voir 5.1.).

5.5.2. Partenariat avec la WLB

Au cours de l'année 2009, le partenariat avec la WLB s'est intensifié. Plusieurs représentants de la BNU ont assisté à l'inauguration de l'exposition *In Papiergewittern* le 11 mars. La réalisation d'une exposition à la BNU en 2010 autour du poète Friedrich Hölderlin a, par ailleurs, été décidée. Le 22 juin, une première réunion de travail a eu lieu à la BNU sur les aspects pratiques du montage et le catalogue. Par ailleurs, la création d'une exposition virtuelle reprenant le contenu de l'exposition *Orages de Papier / In Papiergewittern* a été envisagée et programmée pour 2010. Une deuxième rencontre à Stuttgart le 19 novembre a permis de découvrir le projet architectural de la Stadtbücherei de Stuttgart dans le cadre du projet urbanistique *Stuttgart 21*, mais aussi de prendre connaissance de la politique de numérisation de la WLB.

5.5.3. Autres activités

► Déplacements en Allemagne

Au-delà de la WLB, la BNU s'est intéressée à de grands établissements documentaires allemands, selon deux angles principaux : les projets architecturaux et la numérisation.

La réflexion engagée à la BNU sur ces thèmes a conduit à étudier et voir sur place les développements en la matière dans les établissements suivants :

- la Bayerische Staatsbibliothek de Munich ;
- la Staatsbibliothek de Berlin ;
- la Deutsche Bücherei de Leipzig ;
- la bibliothèque universitaire de Mannheim ;
- la Zentralbibliothek de Ludwigshafen ;
- la Pfälzische Landesbibliothek de Spire ;
- la bibliothèque Albertina de l'Université de Leipzig.

► Déplacements en Suisse

Des déplacements en Suisse ont été organisés pour quelques membres de l'équipe de direction, toujours dans le contexte du projet d'architecture *BNU Nouvelle*. Ont été visités :

- le chantier du *Rolex Learning center* de l'Ecole polytechnique de Lausanne ;
- le musée de la Fondation Bodmer à Coligny-Genève ;
- la bibliothèque universitaire de Bâle.

► Associations professionnelles

Comme président de l'Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU), l'Administrateur a participé au congrès de la Ligue européenne des bibliothèques de recherche (LIBER) à Toulouse (30 juin – 2 juillet).

La BNU était représentée par Frédéric Blin, Directeur de la conservation et du patrimoine, au congrès organisé conjointement par les associations européennes LIBER et EBLIDA sur la numérisation en Europe, qui s'est tenu à La Haye (Pays-Bas) du 20 au 22 octobre. M. Blin est membre de deux groupes de travail LIBER, le premier consacré à la numérisation, le second à la conservation patrimoniale. Il est par ailleurs membre élu du comité permanent de la section *Préservation et Conservation* de l'IFLA depuis l'été 2009 et pour un mandat de deux ans.

6. La gestion de l'établissement

6.1. Les moyens budgétaires

Le Conseil d'administration de la BNU, présidé par le Recteur, a été convoqué à quatre reprises en 2009 : le 9 avril, le 9 juillet, le 10 septembre et le 27 novembre. La situation budgétaire de l'établissement a souvent été inscrite à l'ordre du jour.

6.1.1. Le budget primitif 2009 et les décisions budgétaires modificatives (DBM)

Le budget primitif pour l'année 2009, tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'administration du 21 octobre 2008, se montait à 3 364 434 €. En fonctionnement, il a été présenté avec un déficit de 350 000 € au titre de l'amortissement, ce qui n'a pas fait pas l'objet d'un prélèvement sur fonds de roulement et a permis à l'établissement de se mettre en conformité avec les usages comptables. En investissement, le fonds de roulement a été sollicité à hauteur de 186 205 €, dont 110 205 au titre de la maintenance et 76 000 au titre de l'équipement informatique.

Le budget primitif a été complété par deux décisions budgétaires modificatives (DBM) qui l'ont fait passer à :

- 4 192 803 € (DBM 1 : fonctionnement + 599 546 € ; investissement + 228 823 €) ;
- 4 179 257 € (DBM 2 : fonctionnement – 28 546 € ; investissement + 15 000 €).

Aucun prélèvement sur fonds de roulement n'a été nécessaire dans l'élaboration de ces deux DBM.

Une DBM pour information a été rendue nécessaire, avant la clôture budgétaire, pour des ajustements au sein des trois classes (personnel, fonctionnement, investissement).

Le Contrat quadriennal 2009-2012, signé le 23 juillet 2009 et fondé sur un maximum de globalisation, a fait de 2009 une année de vraie transition pour l'approche budgétaire. La dotation ministérielle en hausse d'environ 18 % par rapport à l'exercice précédent (compte financier 2008) s'est élevée, pour l'élaboration de la décision budgétaire modificative n° 2009-1, à 2 806 053 €.

Le budget (dépenses hors amortissements) a été réalisé à hauteur de 91,81 % (86,65 % en 2008). A l'issue de l'année, certains comptes se sont donc révélés excédentaires, principalement pour des opérations qui étaient en cours et qui n'étaient pas soldées (conversion rétrospective des catalogues des collections entrées avant 1920, maintenance et sécurité, informatique, mobilier) ; les sommes correspondantes ont donc alimenté le fonds de roulement.

Le résultat de l'exercice a permis un abondement du fonds de roulement à hauteur de 69 364 €.

6.1.2. Le compte financier 2009 et le coût global de la BNU

Le compte financier 2009 fait ressortir les données suivantes (hors amortissement) :

Fonctionnement	2 920 577 € (86,50 %)
Investissement	457 308 € (13,50 %)
Total des dépenses	3 377 885 €
Traitements des titulaires	4 483 348 €
Coût global de la BNU en 2009	7 861 233 €

L'État a assuré directement le traitement de 102 fonctionnaires titulaires (traitement brut, charges patronales incluses) à hauteur de 4 483 348 €.

En 2009, le coût global de la BNU a donc été de 7 861 233 €.

Au total, les dépenses en personnel se sont élevées à 5 164 565 €, soit 65,69 % du coût global. Cette somme se répartit entre les rémunérations du personnel titulaire (4 483 348 €) et les dépenses prises en compte sur le budget de l'établissement (681 217 €). Elle comprend également une subvention spéciale de 150 000 € attribuée par le ministère au titre de la future extension de surface liée à *BNU Nouvelle* ; elle est utilisée pour le recrutement d'agents contractuels affectés à la préparation des collections (récolement, dépoussiérage) en vue de leur déménagement.

Les achats de documentation (imprimée et électronique, courante et patrimoniale, monographies et périodiques) ont représenté 1 051 730 €, soit 31,13 % des dépenses (hors rémunération des fonctionnaires titulaires).

L'amortissement apparaît en sus de ces sommes pour 474 727 €.

L'ensemble de ces crédits ne comprend pas les crédits relatifs au projet architectural qui sont gérés par le Rectorat au titre de la maîtrise d'ouvrage.

6.1.3. Le fonds de roulement

La composition du fonds de roulement 2009

Rétroconversion (628.1) :	
- années antérieures	734 759 €
- crédits non consommés 2009	+ 14 428 €
Total fonds fléchés du fonds de roulement	749 187 €
Partie du fonds de roulement non affectée	494 539 €
Fonds de roulement au 31 décembre 2009	1 243 726 €

La journée de fonctionnement étant de 8 002 € en 2009, le nombre de jours de réserve sur la base de la partie du fonds de roulement non affectée est de 62, contre 30 jours en 2008.

6.1.4. Renouvellements de marchés

Des marchés publics ont été passés ou renouvelés en 2008 :

- le marché de remplacement d'une baie de stockage SAN a été confié à société Cheops Technologie ;
- le marché de réalisation de prestations de reliure d'ouvrages et de périodiques détériorés par l'usage a été confié pour le lot 1 (reliure simplifiée de réparation et consolidation) à la société Reliure Oudart de Pulnoy, pour le lot 2 (reliure de bibliothèque) à la société Renov-Livres de Ludres, pour le lot 3 (reliure de conservation traditionnelle) à la société Reliural-Ateliers Laurenchet de Paris ; le lot 4 (restauration d'ouvrages anciens), quant à lui, a été déclaré sans suite.

6.2. Les ressources humaines

6.2.1. Les emplois délégués par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR)

Le nombre de postes attribués à la BNU est marqué par une très grande stabilité, malgré la diversification des tâches liée par exemple au renforcement de l'action culturelle, à la numérisation et au travail de conservation des collections.

► Évolution de la délégation d'emplois de titulaires

Filière	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
ATOSS	30	30	30	30	30	30	30	30	29	27	27	27
ITARF	4	4	4	4	4	5	5	5	7	7	8	9
Bibliothèques	64	65	65	65	65	65	65	61	62	64	63	62
Autres								6	4	4	4	4
Total	98	98	99	99	99	100	100	102	102	102	102	102

Au 1^{er} septembre 2009, la BNU compte 102 emplois budgétaires dont un gagé.

► Répartition et évolution des effectifs des agents titulaires de la BNU

Corps	Effectif au 01/09/2006	Effectif au 01/09/2007	Effectif au 01/09/2008	Effectif au 01/09/2009	Évolution 2006-2009
ATOSS					
Conseiller d'administration scolaire et universitaire	1	1	1	1	0
Attaché d'administration de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur	1	1	1	1	0
Secrétaires d'administration de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur.	2	2	2	2	0
Agents et adjoints administratifs	25	23	23	23	-2
Sous-total	29	27	27	27	-2
ITRF					
Ingénieur d'études	1	1	1	1	0
Assistant ingénieur de recherche et de formation	1	1	1	1	0
Techniciens de recherche et de formation	2	2	4	5	+3
Agents et adjoints techniques	3	3	2	2	-1
Sous-total	7	7	8	9	+2
PERSONNELS DE BIBLIOTHÈQUE					
Conservateurs généraux	3	3	5	3	0
Conservateurs de bibliothèques	14	14	13	15	+1
Bibliothécaires	6	6	6	6	0
Bibliothécaires adjoints spécialisés	8	8	8	9	+1
Assistants de bibliothèques	4	4	4	4	0
Magasiniers en chef et spécialisés	27	29	27	25	-2
Sous-total	62	64	63	62	0
PERSONNELS DES METIERS D'ART					
Techniciens d'art	3	3	3	3	0
Sous-total	3	3	3	3	0
AUTRE CATEGORIE					
Emploi gagé	1	1	1	1	0
Sous-total	1	1	1	1	0
TOTAL	102	102	102	102	0

Constitués de personnels administratifs, techniques et de bibliothèques, ces emplois sont répartis en quatre catégories :

- les personnels de bibliothèques : 62 ;
- les personnels administratifs : 27 ;
- les personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation : 9 ;
- les techniciens d'art : 3.

On relève une présence importante de personnels administratifs (55 %), supérieure à ce que l'on peut retrouver dans des établissements comparables.

Au cours de l'année, dans le cadre de la campagne d'emplois 2009, la structure des emplois a été modifiée, 2 postes de magasiniers ont été transformés respectivement en :

- 1 poste de bibliothécaire adjoint spécialisé ;
- 1 poste de technicien de recherche et de formation (gestion du patrimoine, spécialité logistique).

7 postes sont vacants à la fin de l'année 2009 :

- 1 poste de bibliothécaire ;
- 1 poste de bibliothécaire adjoint spécialisé ;
- 3 postes de magasiniers ;
- 2 postes d'adjoints administratifs.

Les postes vacants et les rompus de temps partiel peuvent être utilisés pour recruter des contractuels, en principe à condition que leur contrat ne dépasse pas 10 mois et sachant que des réintégrations sur des postes vacants peuvent intervenir tout au long de l'année. Les rompus dégagés par l'exercice des fonctions à temps partiel sont laissés à la disposition de l'établissement à hauteur en moyenne de 90 % des quotités financières dégagées.

► Répartition des effectifs par filière et catégorie

Filière	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Pourcentage
Personnels de bibliothèque	24	13	25	62	62,62%
ATOSS	2	2	24	28	28,28%
ITRF	2	5	2	9	9,09%
Total	28	20	50	99	100,00%

Il faut ajouter à cette ventilation les trois postes de techniciens d'art.

Depuis 2008, le système de notation a été abandonné au profit du dispositif des entretiens professionnels, qui ont été peu à peu étendus à l'ensemble des catégories des personnels. Une formation au dispositif et à la conduite de l'entretien a été effectuée en 2008 et en 2009.

Les entretiens ont lieu en tête à tête entre l'agent et son supérieur direct et s'appuient sur les fiches de postes, qui ont été réalisées pour l'ensemble des personnels et qui reprennent le cadre des référentiels métiers et les projets de service existants. Des discussions ont eu lieu autour des notions de N + 1 et N+ 2.

L'entretien, moment privilégié d'échanges et de dialogue, porte sur les résultats professionnels, les besoins en formation, les potentialités de la personne évaluée, les objectifs fixés et les évolutions de carrière. A l'issue de l'entretien, un compte-rendu est élaboré et communiqué à l'agent pour signature. Le dispositif prévoit une possibilité de recours pour l'intéressé par l'intermédiaire des CAP.

Comme en 2008 aucun recours n'a été engagé.

L'ensemble des textes et procédures a été mis en ligne sur l'intranet de l'établissement.

La BNU a également mis en place depuis plusieurs années une fiche d'évaluation des contractuels, qui permet un meilleur suivi et une possibilité d'appréciation plus globale de ces personnels. Ce système sera évalué à la lumière des réflexions du groupe de travail sur l'emploi contractuel (voir 6.2.5).

6.2.2. Les mouvements de personnels

► Personnels titulaires

Le bilan de l'année s'établit à 4 arrivées et 4 départs. Les départs résultent de demandes de mutation (1), de détachements (1) et de départs à la retraite (2) ; les arrivées sont issues des mouvements de mutation.

Filière	Départs	Arrivées
Administrative	1	0
Bibliothèques	3	4
ITRF	0	0
Total	4	4

- Départs de personnels titulaires :

M. Gérard Littler (conservateur général), retraite ;

Mme Marie-Jeanne Poisson (conservateur général), retraite ;

M. Franck Storne (bibliothécaire), réintégration dans le corps d'origine ;

Mme Carine Wurm (adjoint administratif), mutation.

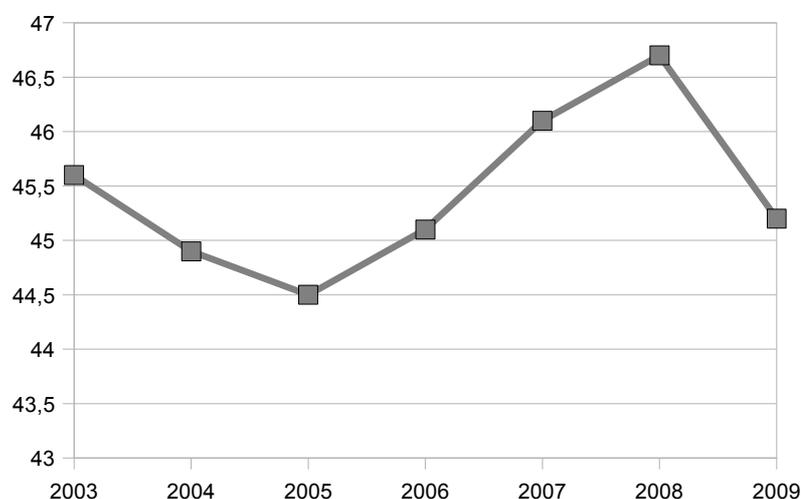
- Arrivées de personnels titulaires :

Mme Choubeila Benmohamed (magasinier des bibliothèques) ;
 M. Frédéric Blin (conservateur des bibliothèques) ;
 M. Christophe Cassiau-Haurie (conservateur des bibliothèques) ;
 Mme Christine Holveck (bibliothécaire adjoint spécialisé).

- Changements de corps :

M. Laurent Palmisano, adjoint administratif, réussite au concours de technicien ITRF.

6.2.3. Moyenne d'âge (titulaires)



L'âge moyen du personnel titulaire de la BNU est légèrement supérieur à 45 ans. Malgré un relèvement conjoncturel jusqu'en 2008, la tendance est à un rajeunissement des effectifs qui devrait se poursuivre au cours des cinq prochaines années avec l'arrivée de classes d'âges nombreuses à l'âge légal de départ à la retraite.

6.2.4. La gestion des emplois

Les mutations liées au chantier d'architecture ainsi que les priorités scientifiques et documentaires de l'établissement servent de bases à la réflexion sur la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Dans ce cadre, la politique des emplois s'est articulée autour de plusieurs axes :

- le soutien aux priorités de l'établissement : chantier d'architecture, travail sur les collections (libre-accès, préparation, déménagement), renforcement des besoins en maintenance, maintien des 72 heures d'ouverture ;
- le rééquilibrage entre catégories : la BNU manque de catégories B, en particulier dans la filière des bibliothèques (bibliothécaires adjoints spécialisés, assistants de bibliothèques) ;

- un rééquilibrage entre les filières : plusieurs administratifs sont chargés de fonctions bibliothéconomiques or un établissement comme la BNU doit viser une professionnalisation accrue des emplois en fonction des impératifs scientifiques et documentaires ;
- un renouvellement des missions de magasiniers : le travail des magasiniers va beaucoup évoluer avec davantage de prêts à partir des collections en libre-accès, moins de communications à partir des magasins, davantage de présence dans les salles de lecture et à l'accueil et de renseignements au public.

Pour la campagne d'emplois 2009, qui a fait l'objet d'un débat en CTP le 19 février, la BNU avait formulé trois types de demandes :

- la création de six postes nécessaires aux évolutions à venir, notamment dans le cadre de *BNU Nouvelle* ;
- l'échange de trois postes de magasiniers vacants contre un poste de technicien logistique et deux postes de bibliothécaires adjoints spécialisés ;
- le recrutement d'agents contractuels en vue du déménagement des collections lié au chantier immobilier, une somme de 150 000 € ayant été annoncée au titre de la future extension de surfaces.

Au titre de la campagne d'emplois 2009, le Ministère a finalement validé la transformation de deux emplois de magasiniers en un poste de bibliothécaire adjoint spécialisé et un poste de technicien logistique.

6.2.5. Le personnel non titulaire rémunéré sur le budget de l'établissement

Le nombre des personnels non titulaires est élevé et représente 27,13 ETPT (équivalent temps plein travaillé). La BNU avait été partie prenante dans tous les dispositifs d'emplois aidés (emplois jeunes, CAE, CAV) qui sont arrivés à leur terme en 2009.

Dans le cadre de *BNU Nouvelle*, la préparation du chantier d'architecture et du déménagement des collections a donné lieu à des campagnes spécifiques de recrutement pour le récolement, le dépoussiérage et le déménagement de mobilier.

Ces opérations ont été financées par des subventions ministérielles spécifiques à hauteur de 150 000 € en 2008 et en 2009.

► Personnel non titulaire rémunéré sur le budget de la BNU

	31/12/06		31/12/07		31/12/08		31/12/09	
	Personnes en poste	ETPT						
Contractuels	11	5,01	14	10,72	36	21,28	37	23,71
Moniteurs étudiants	19	5,48	18	6,24	14	3,27	14	3,42
Contrats aidés (CAE, CAV)	-	-	-	-	-	-	0	0
	11	8,94	6	5,17	1	0,74		
Total	41	19,43	38	22,13	51	25,29	51	27,13

► **Groupe de travail sur les agents non titulaires rémunérés sur le budget de la BNU**

En 2009 a été créé un groupe de travail sur les agents non titulaires, composé de représentants de l'administration, de personnels titulaires et d'agents non titulaires.

Son objectif est de dresser un état des lieux et de dégager des perspectives d'évolution de la politique de gestion des agents contractuels de la BNU.

Plusieurs réunions ont permis de préciser l'aspect réglementaire et législatif de la question et de mener une réflexion sur l'évolution possible de ces emplois à la BNU, sur les droits et obligations des personnels et sur la gestion de leurs contrats.

Ces travaux ont abouti à la rédaction d'un *vademecum* à destination des nouveaux contractuels, à l'image de ce qui avait été réalisé il y a quelques années pour les magasiniers.

L'État souhaite réguler ces emplois en permettant de créer des Commissions consultatives paritaires (CCP) : le groupe de travail s'est penché sur la mise en place d'une CCP compétente à l'égard des agents non titulaires, qui a été créée par un arrêté en date du 10 novembre 2009, présenté au Conseil d'administration de la BNU lors de sa séance du 27 novembre.

La tenue des élections permettant de constituer cette commission devrait avoir lieu durant le 1^{er} semestre de 2010.

► **Évolution de la masse salariale (en €)**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Allocations d'aide au retour à l'emploi			9 306	24 638	11 005	1 425	58 991
Indemnités de responsabilité	7 591	7 623	7 737	7 769	7 835	7 867	7 913
Charges de sécurité sociale	90 206	103 013	108 905	78 314	68 402	134 668	180 222
Rémunérations diverses (contrats et moniteurs étudiants)	96 250	139 364	191 994	196 557	180 538	372 721	448 462
Contrats aidés	65 089	64 942	96 222	118 471	129 150	38 027	5 823
Emplois-jeunes	161 524	156 588	123 949	20 275			
Charges liées au personnel non titulaire	420 660	471 530	538 112	446 024	396 930	555 953	701 411
Remboursement partiel des transports en commun						1 242	1 438
Coût salarial des 102 postes budgétaires (titulaires)	4 012 684	4 007 040	4 023 426	4 068 007	4 224 778	4 354 845	4 483 34

Les rémunérations diverses concernant les personnels non titulaires sont en forte augmentation, ce qui

correspond à la subvention spécifique versée par le ministère dans le cadre de l'extension de surface (+ 150 000 €). On observe une forte augmentation d'une part des Allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) liée à la décision de l'établissement de mettre fin à certains CDD (6) et d'autre part des rémunérations diverses (contrats et moniteurs étudiants).

6.2.6. Emploi des personnes handicapées

L'article 36 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, institue à compter du 1^{er} janvier 2006 un Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) qui a pour mission de favoriser leur insertion professionnelle au sein des trois fonctions publiques.

La loi fait obligation aux employeurs publics occupant au moins 20 agents (en équivalent temps plein) d'employer dans leurs effectifs 6% de travailleurs handicapés. Si ce taux n'est pas atteint, ils doivent verser au FIPHFP une contribution annuelle proportionnelle à l'écart constaté entre le nombre de personnes handicapées rémunérées et l'obligation légale.

	2008	2009
Effectif total rémunéré par l'établissement déclaré au 1 ^{er} janvier	37	38
Effectif en nombre d'agents en ETP	21,34	23,39
Nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (6% arrondi au chiffre inférieur)	2	2
Effectif total déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi rémunérés en ETP	3,14	2,57
Montant de la contribution au FIPHFP	0,00 €	0,00 €

6.2.7. Absentéisme

Les données suivantes correspondent aux absences généralement de courte durée liées à des situations médicales. Ni les arrêts de longue durée relatifs aux congés spéciaux de maladie de type congé longue maladie (CLM) ou congé longue durée (CLD), ni les congés de maternité ne sont comptabilisés dans ce tableau.

► Nombre de jours d'absence

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Personnels bibliothèques et ITRF	372	499	356	480	542	535	372
ATOSS	296	191	481	360	295	488	138
Contractuels	76	116	28	32	29	166	136
Total	744	806	865	872	866	1189	646

Le nombre de jours de congés pour maladies ordinaires est en diminution, toutes catégories de person-

nel confondues.

6.2.8. Dialogue social et bilan social

► Dialogue social

En 2009, les conditions et l'ambiance de travail ont été évoquées à plusieurs reprises dans le cadre des réunions du Comité technique paritaire (CTP) et du Comité hygiène et sécurité (CHS) ainsi que lors de deux réunions regroupant l'équipe de direction et l'ensemble des représentants du personnel, qui ont fait suite à un mouvement de mécontentement, ainsi qu'à une forte tension au sein de l'établissement lors des journées de l'OTAN.

L'administration a mis en place un groupe de travail sur les conditions de travail. A la suite des travaux et propositions de ce groupe, la société *Open Space* a été choisie pour mener une étude sur les conditions de travail au sein de l'établissement, qui doit permettre une analyse objective et débouchera sur des pistes de réflexion et d'action.

D'autres dispositifs ont vu le jour en 2009 :

- la rédaction d'une charte définissant le bon usage du système d'information de la BNU ;
- la rédaction d'un bilan social 2006-2009, en relation étroite avec les représentants du personnel au CTP et dans le but de mettre notamment en valeur les réalisations de ce comité ;
- l'ouverture des dossiers portant sur les horaires de travail, la formation et les régimes indemnitaires en vigueur au sein de la BNU, dossiers à traiter sous l'angle d'une harmonisation avec les autres sites documentaires de l'Académie et dans le cadre de la rédaction d'un règlement intérieur ;
- la présentation en CTP de dispositifs à mettre en place pour la communication interne, notamment dans le cadre de *BNU Nouvelle* ;
- le groupe de travail sur l'encadrement des permanences de soirée ;
- la création d'une Commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels non titulaires.

Les changements à venir liés au chantier *BNU Nouvelle* et l'évolution du paysage universitaire strasbourgeois installent la BNU dans un contexte nouveau, ce qui impliquera la poursuite et le renforcement du dialogue social.

► Bilan social

La rédaction d'un bilan social est à l'initiative du chef d'établissement, qui avait pris cet engagement lors du CTP du 6 juillet 2009.

Le bilan social 2006-2009 de la BNU s'inscrit dans une période charnière de la vie de l'établissement, après plusieurs années d'intensification et d'institutionnalisation du processus de dialogue social et à la veille de profondes mutations du fonctionnement même de la bibliothèque dans le cadre de l'opération *BNU Nouvelle*.

La réalisation de ce bilan est un engagement fort pris par la direction devant les représentants du personnel qui, dès le départ, ont été invités à y participer.

Retraçant les faits marquants des quatre dernières années, ce bilan a pour objectif de présenter les outils qui ont contribué au développement du dialogue social, depuis l'installation du CTP et du CHS

jusqu'à la mise en œuvre des conclusions de nombreux groupes de travail, en passant par les efforts majeurs réalisés dans le domaine de la communication interne.

Photographie à un instant donné, il rend compte du fait que, si la Direction de la BNU demande beaucoup au personnel de l'établissement en quantité et qualité de travail, en participation à des groupes de réflexions, elle le soutient également. Ceci se traduit notamment par une politique dynamique en matière de ressources humaines et de conditions matérielles de travail. Ce bilan doit aussi être l'occasion de faire le point sur les grands chantiers sociaux à venir : élaboration d'un règlement intérieur à adapter à la période des travaux ; harmonisation de la gestion des ressources humaines avec les établissements documentaires de l'académie.

Un dialogue social fructueux est l'élément moteur du développement harmonieux et ambitieux de la BNU dans les défis qui l'attendent.

6.2.9. Les distinctions honorifiques : les palmes académiques

Comme les années précédentes, plusieurs nominations dans l'ordre des Palmes académiques ont été prononcées en faveur de membres de la BNU au titre de 2009.

Le grade d'officier dans l'ordre des Palmes académiques a été décerné à M. Albert Poirot, Administrateur.

Le grade de chevalier a été décerné à deux conservateurs des bibliothèques, Mme Françoise Durrive et M. Christophe Didier.

6.3. La formation professionnelle

6.3.1. Formation professionnelle continue

2009 a vu la mise en œuvre du plan de formation de l'établissement qui avait six axes principaux : la préparation du chantier *BNU Nouvelle*, la conservation des documents, la formation au nouveau progiciel, l'hygiène et la sécurité, le management, les préparations aux concours. Les formations management ont finalement été repoussées à 2010 après les conclusions de l'étude sur les conditions de travail à la BNU (voir 6.2.8).

► Mise en œuvre du plan de formation 2009

En 2009, 80 actions de formation ont été suivies par au moins un membre du personnel de la BNU.

113 personnels ont assisté à une formation (contractuels compris, hors moniteurs étudiants). Parmi eux 28 sont de catégorie A, 19 de catégorie B et 66 de catégorie C ou contractuels : les formations au nouveau progiciel V-Smart ont mobilisé une très grande partie des personnels. Au total, près de 90 % des agents ont suivi au moins une formation en 2009 (hors moniteurs étudiants et contrats de moins de 3 mois).

Le coût financier pour la bibliothèque a été de 20 374 € (hors frais de mission).

► Préparations et réussites aux concours

Depuis plusieurs années, la BNU mène une politique active de préparation aux concours pour ses agents titulaires et non-titulaires qui commence à porter ses fruits.

Pour la session 2009, 12 personnels ont pu bénéficier d'au moins une préparation aux concours des bibliothèques (certains personnels ont suivi plusieurs formations).

Pour la session 2010, 17 personnels ont suivi au moins une préparation aux concours, 14 pour les concours des bibliothèques, 3 pour les concours administratifs.

2009 a été une année remarquable avec 9 réussites : 2 admis au concours de Secrétaire administratif de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur (SAENES) en liste principale, un admis au concours ITRF de technicien logistique, 2 admis en liste principale au concours de Magasinier principal de 2^{ème} classe, 2 en liste complémentaire, une admise en liste principale au concours de Bibliothécaire adjoint spécialisé et une en liste complémentaire.

► Partenariats

Une convention signée le 2 mars 2009 fait de la BNU un partenaire privilégié de l'Enssib tout comme le sont la BnF ou la BPI (Voir *Rapport d'activité 2008*, p. 102). La BNU a ainsi accueilli plusieurs stagiaires de l'Enssib en 2009 (voir ci-après). Le personnel a été sollicité pour participer à des jurys de soutenance des mémoires des élèves conservateurs ou pour donner des cours de formation initiale. Par ailleurs, Christophe Didier, Directeur du développement des collections, est le responsable pédagogique du stage de formation continue *Cartes documentaires et bibliothèques de références* qui se tiendra en décembre 2010 à Villeurbanne.

La BNU a également continué de travailler avec les organismes de formation présents dans la région et a été représentée comme chaque année au conseil d'orientation de l'URFIST de Strasbourg et au conseil de direction de Médial.

Enfin, des contacts renouvelés avec le Bureau de la formation continue des personnels de l'UdS ont permis au personnel de la BNU de bénéficier des formations continues délivrées par l'université à ses personnels. En 2009, plusieurs personnes ont pu notamment s'inscrire à des formations linguistiques.

► Interventions à des congrès, colloques

- Congrès de l'ADBU (Reims, 18 et 19 septembre) :

Ce Congrès, organisé par l'Administrateur de la BNU en tant que président de l'association, a vu la participation de Frédéric Blin, Directeur de la conservation et du patrimoine, qui est intervenu sur le thème : *Les licences nationales : une vision de l'expérience allemande*.

- Colloque *Frédéric II de Hohenstaufen (1194-1250) : de la Sicile à l'Alsace*.

Les 19 et 20 novembre s'est tenu au Badhus de Kaysersberg (Haut-Rhin) un colloque consacré aux liens qui unissent l'Alsace à la Sicile à travers le personnage de Frédéric II de Hohenstaufen. La BNU a été sollicitée : Daniel Bornemann, conservateur responsable des Réserves, a proposé de parler des quatre augustales, monnaies d'or exceptionnelles frappées par cet empereur vers 1231, qui sont conservées dans les collections numismatiques de la BNU. Partant de ces monnaies d'un intérêt extrême pour connaître la personnalité de l'empereur, le propos s'est élargi à un panorama du système monétaire alsacien au début du 13^e siècle, puis aux monnaies allemandes de l'époque, parmi lesquelles figurent en particulier les bractéates, ces étranges monnaies très larges et très fines que conserve également en nombre la BNU. Les actes de ce colloque, organisé par l'Association pour l'éducation et les cultures multilingues (APECM) et par la Ville de Kaysersberg, devraient paraître au courant de 2010.

► Formations dispensées à l'extérieur par les personnels de la BNU, participation à des jurys

Les activités principales à noter en 2009 sont les suivantes :

Intervenant	Thème	Date, organisme
--------------------	--------------	------------------------

Frédéric Blin	Cours <i>Les bibliothèques numériques</i> dans le cadre de la préparation aux concours des bibliothèques.	17.12.09, Médial
Catherine Donnadiou	Participation aux jurys de soutenance des mémoires d'étude d'élèves conservateurs. Sujets: - <i>Histoire et philosophie des sciences dans les BU</i> - <i>Penser l'identité des BU : la BU comme force de proposition à travers l'action culturelle</i> Visite de la BNU : <i>le circuit du document</i> dans le cadre de la préparation aux concours des bibliothèques.	8.01.09 et 9.03.09, Enssib 7.12.09, Médial
Susie Dumoulin	Tuteur pour la préparation à distance du concours de magasinier principal. Cours de préparation à l'oral du concours de Magasinier principal, préparation des oraux blancs. Tuteur pour la préparation à distance du concours d'assistant des bibliothèques.	Septembre 2008 – février 2009, Médial 5.06.09, Médial Septembre 2009 – février 2010, Médial
Françoise Durrive	Participation à la commission de sélection pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques BAP F.	28.01.09 et 11.02.09, UdS
Caroline Goerst	Cours <i>Techniques du livre et reliure</i> dans le cadre de la préparation aux concours des bibliothèques.	4.12.09, Médial
Catherine Guth	Formatrice Relais Winni-BW	Novembre et décembre 2009, ABES
Cédric Ivry	Intervention au séminaire sur la virtualisation	21.02.09, CNRS Strasbourg
David-Georges Picard	Cours <i>La médiation culturelle en bibliothèque</i> dans le cadre de la formation initiale des conservateurs des bibliothèques Cours <i>les bibliothèques</i>	4.1.09, Enssib 14.10.09, UdS

	<i>numériques</i> , IUT Robert Schuman	
Jean-Pierre Rosenkranz	Formation sur la photographie panoramique	17.06.09 et 18.06.09, CNRS de Strasbourg
Aude Therstappen	Membre du comité de pilotage projet des élèves conservateurs Enssib/CIERA	2009, Enssib

6.3.2. L'accueil de stagiaires

La BNU a accueilli 17 stagiaires en 2009 (15 en 2008).

Nom Prénom du stagiaire	Direction	Dates	Formation / Thème du stage / Tuteur
Laura Blasutto	DCP	09.02.09 - 07.05.09	Master CEI Enssib Fonds Turckheim Tuteur : Gérard Littler
Daphné Buisson	DCP	09.02.09 - 20.02.09	Écoles de Condé Atelier de restauration Tuteur : Gisela Bélot
Alexandra Durr	DSP	23.02.09 - 20.03.09	Formation initiale de bibliothécaire Enssib Vademecum des Services publics Tuteur : Susie Dumoulin
Alexandra Gottely	DDC	02.03.09 - 20.03.09	DCB Enssib Traitement des documents du dépôt légal Tuteur : Clément Froehlicher
Eric Vannereau	DCP	16.03.09 - 20.03.09	Restaurateur BnF Conseil technique exposition Tuteur : Gisela Belot
Jérémy Ernst	ARC	06.04.09 - 03.06.09	2 ^{ème} année IUT Métiers du livre et patrimoine Tuteur : David-Georges Picard
Ophélie Weber	DCP	13.05.09 - 15.05.09	Collège Truchtersheim – 4 ^{ème} Stage d'observation Tuteur : Monique Molard
Niki Petraki	DCP	25.05.09 - 29.05.09	Stage Erasmus Atelier de restauration Tuteur : Gisela Bélot
Éric Rousseau	DCP	25.05.09 - 29.05.09	Restaurateur BnF Encadrement exposition Femmes affichistes Tuteur : Gisela Belot
Anaïs Dupuy-Olivier	DAG	02.06.09 - 19.06.09	DCB Enssib

			Action Culturelle Tuteur : David-Georges Picard
Audrey Portejoie	DAG	01.06.09 - 27.06.09	BAC PRO (Accueil – Assistance – Conseil) Lycée Sainte-Philomène Haguenau Tutrice : Carine Wurm
Christophe Ternant	DCP	14.06.09 - 25.06.09	Restaurateur BnF Tuteur : Gisela Bélot
Agathe Boudoux d'Hautefeuille	DDC	22.06.09 - 28.08.09 Stage interrompu en raison d'un accident de vélo le 18 juillet	Licence professionnelle Métiers de l'Édition Université Paris 5 Tutrice : Aude Therstappen
Elise Girold	Toutes	06.07.09 - 31.10.09	École nationale des Chartes Découverte métier conservateur Tutrice : Susie Dumoulin
Isabelle Ramon	Toutes	07.09.09 - 11.09.09 et 16.11.09 - 20.11.09	DRACAlsace Activités conservateur en BU Tutrice : Susie Dumoulin
Barbara Heindl	DDC	17.08.09 - 17.09.09	Université de Tübingen Pôle Aire culturelle germanique Tutrice : Aude Therstappen
Thomas Zipper	DSP	7.12.09 - 17.12.09	EBD Semaine test libre-accès Tuteur : Christophe Cassiau-Haurie

6.4. L'hygiène et la sécurité

Les questions d'hygiène et de sécurité font l'objet d'un suivi particulièrement attentif de la direction de l'établissement, du CHS, de l'Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (Acmo) et de manière générale de l'ensemble du personnel.

► Les réalisations 2009

Les actions au titre de la sécurité ont été les suivantes :

- des exercices d'évacuation ont eu lieu en journée dans les bâtiments République et Joffre ;
- le dispositif d'évacuation du bâtiment Joffre a été optimisé avec l'installation au niveau de la porte 3A d'un système d'ouverture automatique ;
- un registre spécial de danger grave et imminent a été mis à disposition au secrétariat de direction de l'établissement.

► Suites de la visite de la Commission départementale de sécurité

L'avis de la sous-commission départementale de la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements recevant du public et les Immeubles de grande hauteur (ERP-IGH) du Bas-Rhin, pris en séance du 30 juin 2009 et présenté aux membres du CHS le 19 octobre reste défavorable

à la poursuite de l'exploitation de la BNU, pour le motif de manque de stabilité au feu. C'est ce qui rend essentielle la réalisation du projet *BNU Nouvelle*.

► **Rapport de l'Inspection hygiène et sécurité**

L'année 2009 a été marquée par la venue de deux Inspecteurs hygiène et sécurité du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche les 11 et 12 mai.

Le rapport de l'Inspection, daté du 10 juillet a été présenté aux membres du CHS le 19 octobre. Ce document utile à l'établissement, est un encouragement pour l'avenir, car il conclut sur la dynamique récente, mais réelle en matière d'hygiène et de sécurité.

Les aspects positifs sont :

- la prévention des risques ;
- le fonctionnement du CHS ;
- le Document unique d'évaluation des risques (DUER) ;
- le fait d'associer le CHS aux travaux à venir (*BNU Nouvelle*) ;
- la lutte contre le feu ;
- l'accueil des nouveaux personnels de l'établissement.

Les points à améliorer sont :

- l'affichage au public des consignes d'incendie ;
- la liste des personnes autorisées à utiliser certaines machines ;
- le permis feu à développer ;
- le manque de rapport de la médecine de prévention ;
- la notion de travailleur isolé ;
- les vérifications techniques réglementaires ;
- les matériels non conformes, notamment au Service technique et logistique.

Au même CHS a été présenté un plan d'action qui liste les préconisations formulées : il a été approuvé à l'unanimité et validé en tant que programme annuel de prévention pour 2009-2010.

► **Plan d'action amiante**

Dans le cadre d'enquêtes ministérielles, le recensement des personnes qui ont été potentiellement en contact avec de l'amiante au cours de l'ensemble de leur parcours professionnel a été réalisé auprès de 13 membres du personnel.

► **Plan de continuité en cas de pandémie grippale**

Le CHS a été associé aux différentes phases du plan de continuité, présenté, à titre d'information, au CHS du 25 mai 2009, avant de l'être au CTP du 6 juillet 2009.

Les objectifs sont d'assurer un fonctionnement *a minima* et de pouvoir offrir des services à distance.

En matière de ressources humaines :

Une équipe restreinte est définie pour assurer au sein de l'établissement les missions nécessaires à la continuité du service.

La notion de réquisition n'entre pas dans le cadre de ce dispositif.

Dispositifs matériels :

Des masques et des produits désinfectants ont été achetés pour le personnel. Des plaquettes d'information du MESR ont été diffusées au personnel et mises à la disposition des usagers de l'établissement.

6.5. Maintenance et logistique

A la rentrée universitaire 2009, les Services technique et logistique de la BNU ont été réorganisés en un service unique, pour une meilleure efficacité.

L'activité du nouveau Service technique et logistique (STL) a été intense, comme en témoigne la forte augmentation des dépenses d'investissement liées à la maintenance des biens mobiliers et immobiliers (168 719 € en 2009 contre 84 700 € en 2008).

Les opérations de désencombrement en vue du chantier ont été poursuivies notamment par l'élimination de matériels informatiques obsolètes.

Parmi les travaux et aménagements, on peut noter :

- l'aménagement de bureaux (DCP, Service technique et logistique) qui a été poursuivi ainsi que la remise en peinture de l'entrée, des cages d'escaliers et des paliers du bâtiment Joffre (entrée principale 5 rue Joffre) ;
- l'aménagement d'une salle blanche au Centre de ressource informatique (CRI) qui a permis d'optimiser la sécurité des serveurs informatiques ;
- l'évacuation de matériels informatiques et mobiliers usagés.

2009 a également permis de renouveler certains matériels et équipements par :

- des achats de mobilier (tables ajustables en hauteur) pour l'Atelier de restauration ;
- l'acquisition d'un véhicule de service dont l'objectif est notamment d'assurer la navette entre les différents sites ;
- la poursuite de la campagne de pose de robinets thermostatiques dans les bureaux du bâtiment Joffre.

6.6. L'informatique : le déménagement de la Salle informatique

Mise à part l'opération de migration du progiciel vers V-Smart, la principale opération informatique de 2009 a été le déménagement de la salle des serveurs. Afin d'anticiper la fermeture pour travaux du site République, cette salle dédiée aux équipements actifs et aux serveurs a été transférée du bâtiment République vers le bâtiment Joffre. Ceci permettra de maintenir le système d'information opérationnel durant les travaux.

► Travaux

L'installation d'une nouvelle salle, dans les locaux du CRI au 2ème étage du 3a rue Joffre, a été entreprise en juin 2009 avec :

- création de cloisons étanches ;
- mise en place d'un faux-plancher et d'un faux-plafond ;
- installation de deux circuits électriques distincts (courant normal, courant ondulé) ;
- mise en place d'un système de détection d'incendie ;
- mise en place d'un système de climatisation redondant.

L'ensemble de cette opération représente une dépense de 35 000 €.

► Raccordement du bâtiment Joffre

En parallèle, et selon le plan de développement Osiris, un deuxième lien au réseau métropolitain universitaire Strasbourgeois a été créé par la rue du Général Gouraud afin de bénéficier d'une arrivée directe dans la nouvelle salle des serveurs. Le lien existant à République est conservé et servira comme lien de redondance à la réouverture. Le raccordement nécessaire du bâtiment Joffre a été pris en charge par le Rectorat pour un coût de 8 100 € et l'équipement actif par la BNU pour un montant de 3 200 €.

► Équipements actifs

Le renouvellement des équipements de cette salle avait déjà été, en partie, préparé en 2008 avec la consolidation et la virtualisation des serveurs et, en 2009, par le remplacement de la baie de stockage par une nouvelle baie *EMC² CX4-120* d'une capacité de 7,5 To. Le montant de cette opération : 28 000 € + 5 000 € de prestation. Cet équipement centralise l'ensemble des données de travail de l'établissement : systèmes des serveurs, documents, messagerie et images numérisées.

Tous les équipements critiques sont désormais acquis avec des maintenances de base à 5 ans afin d'éviter des coûts de maintenance lourds après la fin des garanties.

Ces travaux ont été supervisés par le Service technique et logistique et le CRI. Le déménagement a été minutieusement préparé et n'a nécessité qu'un arrêt bref des services. Tous les équipements ont pu être transférés en une seule journée, le samedi 5 septembre.

Au final, la salle est désormais équipée de trois armoires informatiques qui comprennent : une baie de stockage, une baie réseau et serveurs et une baie pour les équipements de sauvegarde. Ces trois armoires ont été dimensionnées en prévision d'une hausse des capacités de calcul et des données pour cinq ans.

Par ailleurs, les pare-feux *Clavister®* qui n'étaient plus sous maintenance matérielle et logicielle depuis 2007 ont été remplacés, en novembre, par des équipements neufs. Le contrat de licence a été renouvelé pour trois ans pour coût total de 11 000 € (matériel + logiciel).

7. ANNEXES

Annexe 1 : Décret constitutif de la BNU (1992)

Publication au JORF du 17 janvier 1992 Décret n°92-45 du 15 janvier 1992

Décret portant organisation de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg et relatif aux services de la documentation des universités de Strasbourg

NOR : MENT9102528D

Version consolidée au 17 janvier 1992 - version JO initiale

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, et du ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et du budget,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur, notamment ses articles 25, 44 et 45 ;

Vu la loi de finances n° 63-156 du 23 février 1963, et notamment son article 60 ;

Vu le décret du 25 octobre 1935 instituant le contrôle financier des offices et établissements publics autonomes de l'État ;

Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif, ensemble le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret modifié n° 64-486 du 28 mai 1964 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics, modifié par le décret n° 71-153 du 22 février 1971 ;

Vu le décret n° 85-694 du 4 juillet 1985, modifié par le décret n° 91-320 du 27 mars 1991, sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, notamment son article 19 ;

Vu le décret n° 86-416 du 12 mars 1986 relatif aux conditions et modalités de prise en charge par l'État des frais de voyage et de changement de résidence à l'étranger ou entre la France et l'étranger des agents civils de l'État et des établissements publics de l'État à caractère administratif ;

Vu le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;

Vu l'ordonnance locale du 19 juin 1872 portant institution de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg et conférant à cet établissement la personnalité civile ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 19 novembre 1990,

TITRE I^{er} : Dispositions générales.

Article 1

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est un établissement public national à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Son siège est à Strasbourg.

Article 2

Les universités de Strasbourg constituent des services communs de la documentation par délibération statutaire de leur Conseil d'administration, conformément au décret modifié du 4 juillet 1985 susvisé et sous réserve des dispositions du présent décret.

Les universités de Strasbourg peuvent confier la gestion de collections à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

Article 3

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg a pour missions :
de collecter, conserver, communiquer et mettre en valeur des collections de documents présentant un intérêt national, régional ou universitaire ;
de mettre en œuvre la coopération documentaire entre les universités de Strasbourg, et notamment les actions documentaires menées au plan européen par ces universités ;
de coopérer avec les bibliothèques ou les institutions qui concourent aux mêmes objectifs, notamment par la participation à des catalogues collectifs.

Article 4

Pour l'accomplissement de ses missions, la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg dispose des équipements, des personnels et des crédits qui lui sont attribués par l'État et les collectivités territoriales, ainsi que des ressources qui proviennent de l'activité de l'établissement.

Article 5

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est destinée à l'usage du public, notamment des universitaires, comme bibliothèque générale encyclopédique et de recherche. En outre, pour la mise en œuvre de la coopération documentaire entre les universités de Strasbourg, la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg exerce les missions de service inter établissements de coopération documentaire à l'usage des universités de Strasbourg avec lesquelles elle passe des conventions communiquées pour avis au ministre chargé de l'enseignement supérieur, conformément au décret du 4 juillet 1985 modifié susvisé et sous réserve des dispositions prévues au présent décret.

Article 6

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est organisée en départements dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur à la demande du conseil d'administration de l'établissement.

TITRE II : Organisation administrative.

Article 7

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est dirigée par un administrateur et administrée par un conseil d'administration.

Article 8

Le conseil d'administration comprend trente-deux membres :

Douze membres de droit :

- le recteur de l'académie de Strasbourg, président ;
- le directeur chargé des bibliothèques au ministère chargé de l'enseignement supérieur ou son représentant ;
- un inspecteur général des bibliothèques désigné par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- les présidents des universités de l'académie de Strasbourg ou leurs représentants ;
- le maire de Strasbourg ou son représentant ;
- le président du conseil régional d'Alsace ou son représentant ;
- le président du conseil général du Bas-Rhin ou son représentant ;
- le président du conseil général du Haut-Rhin ou son représentant ;
- un représentant du chapitre Saint-Thomas ;

Douze membres élus :

- six représentants des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs des universités de

Strasbourg, à raison de deux représentants de chacun de ces établissements désignés en leur sein par chacun des conseils d'administration de ces établissements ;

- six représentants du personnel de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, dont trois appartenant au personnel scientifique et trois appartenant au personnel technique, administratif, ouvrier et de service en fonctions à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Ces représentants du personnel sont élus par collèges distincts correspondant aux deux catégories de personnel désignées ci-dessus, pour une durée de trois ans renouvelable. L'élection a lieu au scrutin de liste, avec représentation proportionnelle et au plus fort reste, selon des modalités fixées par le règlement intérieur. Le scrutin est secret. Les électeurs qui ne peuvent se rendre au bureau de vote peuvent exercer leur droit par correspondance ou par procuration ; dans ce dernier cas, le mandataire doit appartenir au même collège électoral que le mandant. Chaque mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations ;

Quatre personnalités du monde culturel et scientifique nommées en raison de leurs compétences par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, sur proposition du conseil d'administration ;

Quatre usagers de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg nommés parmi les membres des associations culturelles et éducatives locales par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, sur proposition du conseil d'administration.

Assistent avec voix consultative au conseil d'administration : l'administrateur de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, les directeurs des services communs de la documentation des universités de Strasbourg, les directeurs de département de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg s'ils ne figurent pas parmi les membres élus, le contrôleur financier placé auprès de l'établissement et l'agent comptable. Le président, ainsi que l'administrateur, peut appeler à participer aux séances toute personne dont il juge utile la présence.

NOTA : Décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 art. 19 : Dans tous les textes réglementaires où ils apparaissent, les mots : "contrôleur d'État", "contrôleur financier", "inspecteur de l'industrie et du commerce", "inspecteur général de l'industrie et du commerce" et "inspecteur général des postes et télécommunications" sont remplacés par les mots : "membre du corps du contrôle général économique et financier". De même, les mots : "contrôleurs d'État", "contrôleurs financiers", "inspecteurs de l'industrie et du commerce", "inspecteurs généraux de l'industrie et du commerce" et "inspecteurs généraux des postes et télécommunications" sont remplacés par les mots : "membres du corps du contrôle général économique et financier".

Article 9

Les membres du conseil d'administration autres que les membres de droit et les membres élus sont nommés pour trois ans renouvelables par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Toute vacance par décès, démission ou perte de la qualité au titre de laquelle les intéressés ont été désignés donne lieu à remplacement pour la durée du mandat restant à courir, sauf si cette vacance intervient moins de six mois avant l'expiration du mandat.

Article 10

Le conseil d'administration se réunit en session ordinaire au moins deux fois par an sur convocation de son président, qui fixe l'ordre du jour ; il peut en outre se réunir, sur la demande du ministre chargé de l'enseignement supérieur, de l'administrateur ou de la majorité de ses membres, en session extraordinaire pour l'examen d'un ordre du jour précis et limité.

Article 11

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil est convoqué à nouveau dans un délai de quinze jours et peut délibérer valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Un membre du conseil peut se faire représenter par un autre membre du conseil appartenant à la même catégorie. Aucun membre du conseil ne peut être porteur de plus de deux mandats.

Les délibérations sont adoptées à la majorité des membres présents ou représentés, à l'exception des délibérations à caractère budgétaire et de celle relative au règlement intérieur, qui sont adoptées à la majorité absolue des membres en exercice du conseil.

En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances, signés du président, sont communiqués pour information au ministre chargé de l'enseignement supérieur dans les quinze jours qui suivent la clôture de la session du conseil.

Article 12

Les fonctions de membres du conseil d'administration sont gratuites. Toutefois, ces fonctions ouvrent droit aux indemnités de déplacement et de séjour dans les conditions fixées par les décrets du 28 mai 1990 et du 12 mars 1986 susvisés.

Article 13

Le conseil d'administration délibère sur :

- La définition et l'évaluation de la politique documentaire de l'établissement ;
- Le budget de l'établissement et ses décisions modificatives ;
- Le compte financier de l'établissement ;
- Les contrats et conventions passés par l'établissement. Il détermine en particulier les catégories de contrats et conventions qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumis pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité à l'administrateur ;
- Les emprunts, l'acceptation des dons et legs ;
- Les acquisitions, aliénations et échanges d'immeubles ;
- Le tarif des redevances et rémunérations de toute nature dues à l'établissement ;
- Le rapport annuel d'activité préparé par l'administrateur, qui le lui soumet avant de le transmettre au ministre chargé de l'enseignement supérieur ainsi que, plus généralement, sur les questions de sa compétence en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
- Le règlement intérieur, qui précise notamment le mode de fonctionnement de l'établissement.

Article 14

Les délibérations du conseil d'administration, sous réserve des conditions ci-après mentionnées concernant les délibérations à caractère budgétaire, deviennent exécutoires dans un délai de quinze jours suivant la réception des procès-verbaux par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, à moins que celui-ci n'en autorise l'exécution immédiate.

Dans ce délai, le ministre chargé de l'enseignement supérieur peut s'opposer à l'exécution d'une délibération et demander au conseil de délibérer de nouveau. Il peut procéder à l'annulation d'une délibération qui lui paraîtrait entachée d'irrégularité dans un délai d'un mois à compter de la date à laquelle il a signalé son opposition.

Si aucune décision n'intervient dans ce délai, l'opposition est levée de plein droit. Les délibérations à caractère budgétaire sont réputées approuvées si le ministre chargé de l'enseignement supérieur n'a pas fait connaître son refus de les approuver dans les quinze jours suivant la réception des procès-verbaux.

En cas de refus, le conseil d'administration dispose d'un mois pour délibérer à nouveau. A défaut de nouvelle délibération ou lorsque le budget n'est pas adopté en équilibre réel, il est arrêté par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Le budget doit être adopté au 1er mars et, au plus tard, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la dotation allouée pour son fonctionnement. A défaut, il est arrêté par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Toutefois, les délibérations portant sur les emprunts, les acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles sont soumises à l'approbation du ministre délégué au budget et du ministre chargé de

l'enseignement supérieur.

Article 15

L'administrateur de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur parmi les membres du corps scientifique des bibliothèques pour une durée de cinq ans renouvelable une fois.

L'administrateur de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg assure la direction de l'établissement :

- il prépare et exécute les décisions du conseil d'administration et lui rend compte de sa gestion ;
- il a autorité sur l'ensemble du personnel de l'établissement et nomme à toutes les fonctions pour lesquelles aucune autre autorité n'a reçu pouvoir de nomination ;
- il est responsable du maintien de l'ordre et de la sécurité au sein de l'établissement ;
- il est chargé de l'organisation des opérations électorales. Il fixe la date du scrutin et établit les listes électorales des personnels de l'établissement ;
- il conclut les contrats et conventions, sous réserve des dispositions de l'article 13 ci-dessus ;
- il peut déléguer sa signature au secrétaire général et aux directeurs de départements ;
- il est ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement ;
- il représente la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg en justice et dans tous les actes de la vie civile.

TITRE III : Organisation financière et comptable.

Article 16

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est soumise au régime financier et comptable défini par les articles 14 à 25 du décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 susvisé et les articles 151 à 189 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 susvisé.

Article 17

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est soumise au contrôle financier prévu par le décret du 25 octobre 1935 susvisé. Les modalités de ce contrôle sont fixées par arrêté conjoint du ministre délégué au budget et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 18

Les dépenses de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg comprennent les dépenses de fonctionnement et d'équipement et, d'une façon générale, toutes les dépenses nécessaires à son activité.

Article 19

Pour le fonctionnement de l'établissement, les recettes de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg comprennent :

les subventions allouées par l'État, par les collectivités publiques et par d'autres établissements publics ;

le revenu des biens, meubles ou immeubles, les recettes des produits de l'établissement, les dons ou legs ou leurs revenus, le produit des emprunts, ainsi que toute autre recette autorisée par les lois et règlements. Les universités de Strasbourg concourent au budget de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg pour l'accomplissement des missions qu'elles lui délèguent. Elles reversent notamment à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg une part des droits annuels de scolarité payés par les étudiants au titre de la bibliothèque. La part reversée par chaque université est fixée dans des conventions pluriannuelles conclues entre chaque université et la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Ces conventions bilatérales sont communiquées pour avis au ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 20

L'agent comptable de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est désigné par arrêté conjoint du ministre délégué au budget et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 21

Des régies de recettes et de dépenses peuvent être créées auprès de l'établissement dans les conditions prévues par le décret du 28 mai 1964 modifié susvisé.

TITRE IV : Dispositions transitoires et finales.

Article 22

L'administrateur en exercice exerce ses fonctions jusqu'à la nomination d'un administrateur, qui doit intervenir dans un délai de trois mois suivant la publication du présent décret. L'agent comptable en exercice exerce à titre intérimaire les fonctions d'agent comptable de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg jusqu'à la nomination de l'agent comptable titulaire. Le conseil en fonctions exerce les compétences prévues à l'article 13 ci-dessus jusqu'à la mise en place du conseil d'administration, qui doit intervenir dans un délai de six mois suivant la publication du présent décret.

Article 23

Toutes les dispositions contraires au présent décret sont abrogées.

Article 24

Le ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et du budget, et le ministre délégué au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

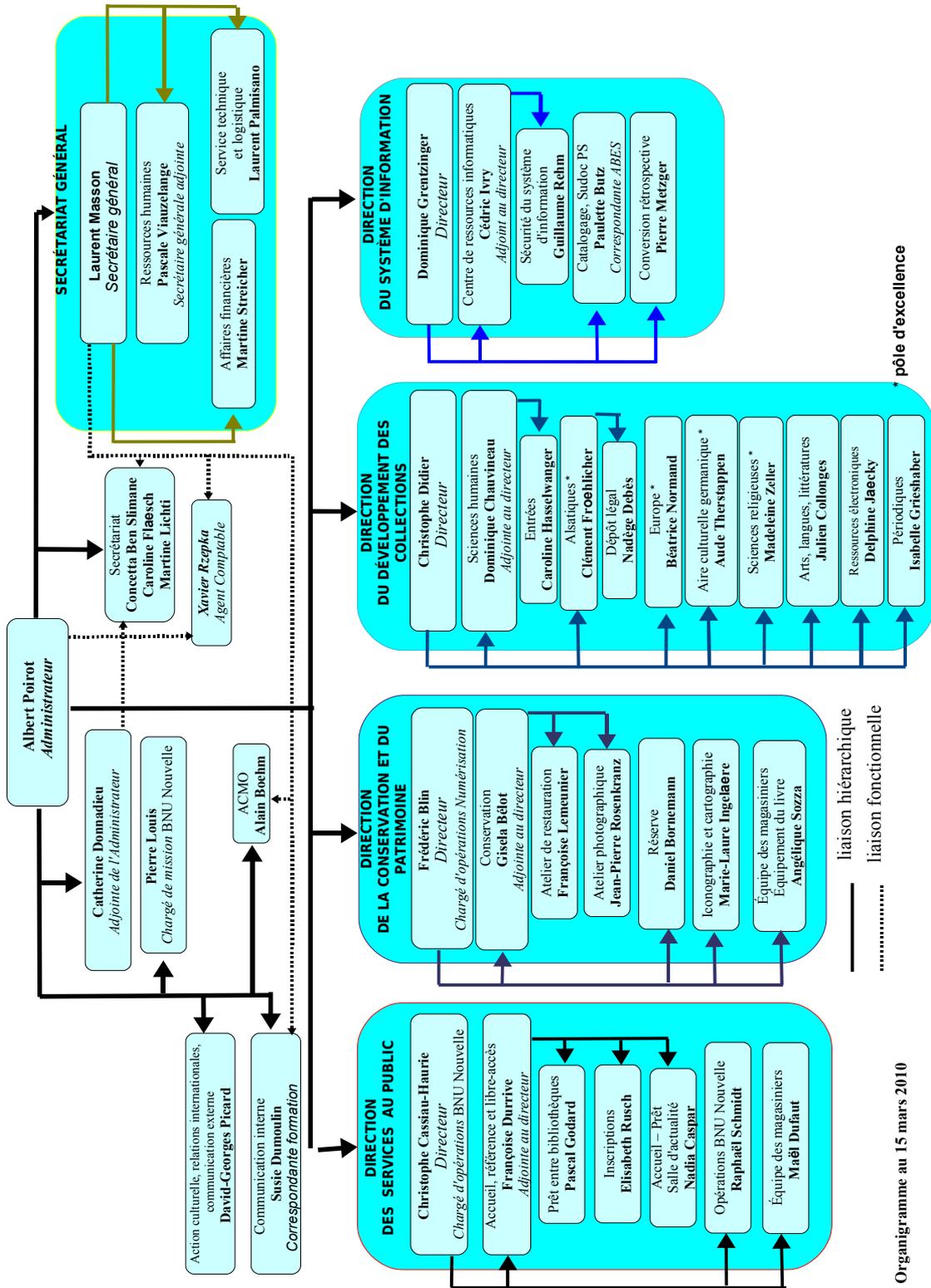
Par le Premier ministre : ÉDITH CRESSON

Le ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, LIONEL JOSPIN

Le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et du budget, PIERRE BÉRÉGOVOY

Le ministre délégué au budget, MICHEL CHARASSE

Annexe 2 : Organigramme au 15 mars 2010



Annexe 3 : Joindre les directeurs et chefs de service

Administrateur : Albert Poirot

Tel : 03 88 25 28 11

Courrier électronique : Administrateur@bnu.fr

Adjointe de l'Administrateur : Catherine Donnadiou-Trocmé

Tel : 03 88 25 28 40

Courrier électronique : Catherine.Donnadiou@bnu.fr

Chargé de mission *BNU Nouvelle* : Pierre Louis

Tel : 03 88 25 28 16

Courrier électronique : Pierre.Louis@bnu.fr

Action culturelle, communication externe, relations internationales : David-Georges Picard

Tel : 03 88 25 28 17

Courrier électronique : David-Georges.Picard@bnu.fr

AFFAIRES GÉNÉRALES

Secrétaire général : Laurent Masson

Tel : 03 88 25 28 05

Courrier électronique : Laurent.Masson@bnu.fr

Secrétaire général adjoint : Pascale Viauzelange

Tel : 03 88 25 28 41

Courrier électronique : Pascale.Viauzelange@bnu.fr

Affaires financières : Martine Streicher

Tel : 03 88 25 28 08

Courrier électronique : Martine.Streicher@bnu.fr

Service technique et logistique : Laurent Palmisano

Tel : 03 88 25 28 30

Courrier électronique : Laurent.Palmisano@bnu.fr

Correspondant Formation / Communication interne : Susie Dumoulin

Tel : 03 88 25 28 50

Courrier électronique : Susie.Dumoulin@bnu.fr

ACMO : Alain Boehm

Tel : 03 88 25 28 00

Courrier électronique : Alain.Boehm@bnu.fr

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS (DDC)

Directeur : Christophe Didier

Tel : 03 88 25 28 21

Courrier électronique : Christophe.Didier@bnu.fr

Directeur adjoint, pôle *Sciences humaines* : Dominique Chauvineau
Tel : 03 88 25 28 27
Courrier électronique : Dominique.Chauvineau@bnu.fr

Pôle d'excellence *Europe* : Béatrice Normand
Tel : 03 88 25 28 25
Courrier électronique : Beatrice.Normand@bnu.fr

Pôle d'excellence *Alsatiques* : Clément Froehlicher
Tel : 03 88 25 28 44
Courrier électronique : Clement.Froehlicher@bnu.fr

Pôle d'excellence *Aire Culturelle Germanique* : Aude Therstappen
Tel : 03 88 25 28 01
Courrier électronique : Aude.Therstappen@bnu.fr

Pôle d'excellence *Sciences religieuses* : Madeleine Zeller
Tel : 03 88 25 28 36
Courrier électronique : Madeleine.Zeller@bnu.fr

Pôle *Arts, langues et littératures* : Julien Collonges
Tel : 03 88 25 28 42
Courrier électronique : Julien.Collonges@bnu.fr

Services documentaires communs, ressources électroniques : Delphine Jaecy
Tel : 03 88 25 28 00
Courrier électronique : Delphine.Jaecy@bnu.fr

Service des périodiques : Isabelle Grieshaber
Tel : 03 88 25 28 22
Courrier électronique : Isabelle.Grieshaber@bnu.fr

Service des entrées : Caroline Hasselwanger
Tel : 03 88 25 28 38
Courrier électronique : Caroline.Hasselwanger@bnu.fr

DIRECTION DES SERVICES AU PUBLIC (DSP)

Directeur : Christophe Cassiau-Haurie
Tel : 03.88.25.28.33
Courrier électronique : Christophe.Cassiau-Haurie@bnu.fr

Directeur adjoint, Service de référence et du libre-accès : Françoise Durrive
Tel : 03 88 25 28 58
Courrier électronique : Francoise.Durrive@bnu.fr

Prêt entre bibliothèques : Pascal Godard
Tel : 03 88 25 28 29
Courrier électronique : Pascal.Godard@bnu.fr

Service des Inscriptions : Elisabeth Rusch
Tel : 03 88 25 28 19
Courrier électronique : Elisabeth.Rusch@bnu.fr

Equipe des magasiniers : Maël Dufaut
Tel : 03 88 25 28 00
Courrier électronique : Mael.Dufaut@bnu.fr

DIRECTION DE LA CONSERVATION ET DU PATRIMOINE (DCP)

Directeur : Frédéric Blin
Tel : 03 88 25 28 18
Courrier électronique : Frederic.Blin@bnu.fr

Directeur adjoint, Service de la conservation : Gisela Bélot
Tel : 03 88 25 28 32
Courrier électronique : Gisela.Belot@bnu.fr

Atelier de restauration : Françoise Lemeunier
Tel : 03 88 25 28 00
Courrier électronique : Francoise.Lemeunier@bnu.fr

Service de la réserve : Daniel Bornemann
Tel : 03 88 25 28 20
Courrier électronique : Daniel.Bornemann@bnu.fr

Service iconographie et cartographie : Marie-Laure Ingelaere
Tel : 03 88 25 28 49
Courrier électronique : Marie-Laure.Ingelaere@bnu.fr

DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION (DSI)

Directeur : Dominique Grentzinger
Tel : 03 88 25 28 13
Courrier électronique : Dominique.Grentzinger@bnu.fr

Directeur adjoint, Centre de ressources informatiques : Cédric Ivry
Tel : 03 88 25 28 23
Courrier électronique : Cedric.Ivry@bnu.fr

Responsable de la sécurité du Système d'information : Guillaume Rehm
Tel : 03 88 25 28 23
Courrier électronique : Guillaume.Rehm@bnu.fr

Correspondant ABES – Sudoc PS : Paulette Butz
Tel : 03 88 25 28 14
Courrier électronique : Paulette.Butz@bnu.fr

Conversion rétrospective : Pierre Metzger
Tel : 03 88 25 28 37
Courrier électronique : Pierre.Metzger@bnu.fr

Annexe 4 : Liste des membres du Conseil d'administration au 1^{er} janvier 2010

Membres de droit

Mme Claire LOVISI Recteur de l'Académie de Strasbourg, Chancelier des universités d'Alsace, Président du Conseil d'administration
M. Michel MARIAN MISTRD, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Mme Claire VAYSSADE Inspecteur général des Bibliothèques, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
M. Alain BERETZ Président de l'Université de Strasbourg
M. Alain BRILLARD Président de l'Université de Haute-Alsace Mulhouse
M. Roland RIES Maire de Strasbourg
M. André REICHARDT Président du Conseil régional d'Alsace
M. Guy-Dominique KENNEL Président du Conseil général du Bas-Rhin
M. Charles BUTTNER Président du Conseil général du Haut-Rhin
M. Frédéric HARTWEG Représentant du Chapitre Saint-Thomas

Membres élus Université de Strasbourg

M. Hubert RUBENTHALER Université de Strasbourg
M. Serge POTIER Université de Strasbourg
M. Laurent PERNOT Université de Strasbourg
Mme Monique MOMBERT Université de Strasbourg
M. Pierre ECKLY Université de Strasbourg
M. Éric MAULIN Université de Strasbourg

Membres élus - Personnel de la BNU

Mme Dominique CHAUVINEAU Personnel scientifique
Mme Aude THERSTAPPEN Personnel scientifique
Mme Susie DUMOULIN Personnel scientifique
Mme Martine STREICHER Personnel ATOSS

M. Jacky DIETRICH Personnel ATOSS
M. Dimitri KOUDRIACHOV Personnel ATOSS/Contractuel

Personnalités du monde culturel ou scientifique

Mme Gabriella BATTAINI-DRAGONI Directrice Générale – Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport - Conseil de l'Europe
M. Denis LOUCHE Directeur régional des affaires culturelles
M. Francis RAPP Professeur, membre de l'Institut
M. Lucien BRAUN Presses universitaires de Strasbourg

Usagers

M. Albert CHÂTELET Président de l'Association des Amis de la BNU
Mme Danielle TAESCH Ancienne présidente de l'Association CORDIAL
M. Jean-Pierre KINTZ Professeur émérite de l'UMB
M. Thomas CONSTANTINO Association fédérative générale des étudiants de Strasbourg

Membres avec voix consultative

M. Albert POIROT Administrateur
M. Christian MURE Contrôleur financier
M. Xavier RZEPKA Agent comptable
Mme Catherine FORESTIER Directrice du SCD de l'UdS
M. Frédéric BLIN Directeur de la Direction de la conservation et du patrimoine de la BNU
M. Christophe DIDIER Directeur de la Direction du développement des collections de la BNU
M. Christophe CASSIAU-HAURIE Directeur de la Direction du service au public de la BNU
M. Dominique GRENTZINGER Directeur de la Direction du système d'information de la BNU

Personnes invitées à la demande du Président du Conseil d'Administration

M. Bruno SAUVAGET Chef du service de la Chancellerie

Personnes invitées à la demande de l'Administrateur

Mme Catherine DONNADIEU - TROCME Adjointe de l'Administrateur
M. Laurent MASSON Secrétaire général
M. Pierre LOUIS Chargé de mission <i>BNU Nouvelle</i>
Mme Delphine JAECKY Conservateur BNU (secrétariat du CA)

Annexe 5 : Projet d'établissement 2009-2012

Le document est consultable en ligne sur le site web www.bnu.fr (rubrique *Qui sommes nous ?*) ou directement à l'adresse :

<http://www.bnu.fr/BNU/FR/A+propos/Qui+sommes+nous/Textes+fondeurs.htm>

Annexe 6 : Contrat quadriennal 2009-2012

Le document est consultable en ligne sur le site web www.bnu.fr (rubrique *Qui sommes nous ?*) ou directement à l'adresse :

<http://www.bnu.fr/BNU/FR/A+propos/Qui+sommes+nous/Textes+fondeurs.htm>

Annexe 7 : Note de présentation stratégique du projet de Contrat quadriennal 2009-2012

Contrat quadriennal 2009-2012 Note de présentation stratégique

Le projet de Contrat quadriennal 2009-2012 de la Bibliothèque Nationale et Universitaire est élaboré de façon parallèle au Projet d'établissement qui couvre la même période. Il trouve sa légitimité dans les missions et orientations que met en avant ce Projet, définissant la BNU comme :

- une bibliothèque de recherche pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales,
- une bibliothèque publique.

Le Projet met particulièrement l'accent sur les vocations régionale et patrimoniale fortes de l'Etablissement, ainsi que sur sa dimension européenne et l'importance de sa bibliothèque virtuelle.

Au-delà de ses missions et vocations reconnues, au-delà de ses ambitions affichées, au-delà de ce qu'elle est réellement, à savoir la première bibliothèque de l'Enseignement supérieur français, la BNU assurera son avenir dans la mesure où elle aura su dans les prochaines années répondre à ces cinq défis :

- oser une évolution institutionnelle,
- réussir le chantier *BNU Nouvelle*,
- maintenir des services au public pendant la fermeture du site République,
- garantir l'excellence documentaire et scientifique,
- inscrire son action dans les évolutions intellectuelles et techniques.

Pour chacun de ces chapitres, le présent projet de contrat propose des objectifs et une stratégie.

> Le défi institutionnel

Le site universitaire strasbourgeois se place résolument dans une perspective ambitieuse, forte de structures solides au plan de la formation et de la recherche, ouverte sur l'international, s'inspirant du principe de synergie pour réunir le 1^{er} janvier 2009 ses trois universités en une seule.

La BNU s'inspire tout naturellement de ce principe de synergie en élaborant son Contrat 2009-2012, peu après la fusion des trois services communs de la documentation en un service interuniversitaire de coopération documentaire.

Le Contrat quadriennal 2009-2012 verra le renouvellement et l'approfondissement de ce travail en commun. Le décret de 1992 sera revu pour tenir compte de la nouvelle configuration universitaire ; les objectifs de travail en commun seront redéfinis, dans le sens d'une reconnaissance mutuelle accrue entre l'Université et la BNU.

Dans le cadre d'une politique de site, les actions communes devront s'élargir, portant en particulier sur :

- une politique documentaire fondée sur les enseignements de la carte documentaire et des commissions de spécialités uniques entre SCD et BNU ;
- l'approfondissement de la coopération pour les acquisitions électroniques : des conventions existent déjà entre la BNU, l'UMB et l'URS ; il faut les conforter en abordant les questions juridiques posées pour l'utilisation à distance des ressources électroniques ;
- l'étude d'un partenariat plus actif pour la formation des utilisateurs, notamment avec l'URFIST ;
- l'association de la BNU aux projets numériques de l'Université ;
- une mise en valeur accrue de l'ensemble des ressources documentaires à travers la mise en oeuvre d'un portail et une architecture informatique cohérente ;
- une politique de valorisation scientifique et d'action culturelle axée sur le partenariat ;
- une politique patrimoniale et de numérisation étudiée en commun ;
- le stockage de certaines collections, qui demanderait la mise en place d'un centre technique du livre comparable à celui qui concerne l'Ile-de-France ;
- certains services, comme le prêt entre bibliothèques ou la Bibliothèque numérique d'Alsace ;
- une harmonisation des politiques de gestion et des conditions de travail des personnels ;
- un partenariat pour la formation continue des personnels.

Si l'histoire récente n'a pas complètement facilité l'interaction entre les universités et la BNU, cette dernière a plus que jamais pour vocation de participer au rayonnement de Strasbourg, ville universitaire européenne dans un esprit de compétition internationale, et non d'émulation locale. C'est donc un vaste chantier de dynamisation du site documentaire qui devra marquer la période couverte par le futur contrat, avec, au plus haut niveau, une recherche résolue de solutions institutionnelles d'avenir.

> Le défi architectural et financier

Même si le financement du projet d'architecture proprement dit échappe pour l'essentiel au cadre du Contrat quadriennal 2008-2012, il en est un des éléments principaux de contexte.

Le chantier est d'abord de nature architecturale. Il s'agit en effet de moderniser, restructurer et sécuriser l'établissement, ainsi que d'en programmer l'extension. A cet ambitieux et difficile projet architectural, qui porte sur 30 000 m², s'ajoutent de nouvelles perspectives sur les contenus qui compléteront la définition de la *BNU Nouvelle* : mise en place de larges espaces d'accès publics aux collections (fonds significatif de 270 000 ouvrages en accès direct au lieu de 35 000 et mise à disposition de 550 places assises), création d'espaces d'expositions et de conférences permettant de proposer une politique culturelle en lien avec les collections de l'établissement, création d'ateliers et de magasins spécialisés adaptés à ces missions, mise en valeur des collections patrimoniales par une présentation de type muséographique accessible au public dans certaines conditions... Le projet est aussi d'ordre urbanistique, culturel et social : la présence d'une institution d'enseignement supérieur place de la République, l'organisation spatiale induite par cet important monument historique, l'animation créée par l'affluence d'un public jeune font de la BNU un lien fort entre la cité et le monde universitaire, un lien qui se renforcera au gré de la politique d'action culturelle à mener.

La première estimation de l'Agence Nicolas Michelin et Associés, lauréate du concours sur esquisse (juin 2006), était compatible avec la prévision du programmiste. Mais les études d'Avant-projet sommaire (APS) remises par la maîtrise d'oeuvre en septembre 2007 ont fait apparaître que le montant de l'ensemble de l'opération devait être porté à 75 M €, au lieu des 48,7 M€ de l'estimation 2005.

Cet écart très important est dû pour moitié à l'augmentation du coût prévisionnel des travaux (les diagnostics techniques détaillés ont conduit à réévaluer l'importance des travaux structurels) et pour moitié à une sous-estimation initiale des dépenses (déménagement, maîtrise d'oeuvre, révision des prix).

Cette problématique financière a été exposée le 30 janvier dernier aux collectivités participant au financement : Région Alsace, Département du Bas-Rhin et Communauté urbaine de Strasbourg. Par ailleurs, le Recteur de l'Académie de Strasbourg a saisi le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DGES) le 14 février dernier.

En toute hypothèse, les travaux de mise au normes du bâtiment Cardosi cédé par le Département du Bas-Rhin pourraient être entrepris au début de l'année 2009, permettant à la BNU de disposer sans délai de quelque 20 km linéaires de magasins supplémentaires.

Pour le bâtiment République, cela pourrait conduire à un report d'un an du début des travaux, étant entendu que la fermeture du site pendant trois ans est un maximum que l'on ne peut envisager de prolonger.

Les incertitudes relatives au démarrage du chantier *BNU Nouvelle* rejaillissent forcément sur le Contrat quadriennal 2009-2012. Outre le fait que la ligne de partage entre le financement propre au projet architectural et le financement du Contrat fait appel à la nécessité d'un constant discernement.

On notera que le projet ne comprend pas le traitement extérieur des bâtiments dans leurs aspects patrimoniaux (le site République est classé Monument historique). Une estimation des travaux (2 454 853 €) a été réalisée à la fin 2007.

> **Le défi de la BNU Hors les murs**

Pendant la fermeture du site République (2010-2013), les collections devront rester accessibles au public des chercheurs ; la recherche sera donc la priorité. Cela suppose que ces collections – 75 km³ à l'issue des opérations, en 2015 - resteront déployées en d'autres lieux et non mises en cartons ; des espaces de travail de substitution, éventuellement des navettes, seront à mettre en place, sans que l'ensemble des prestations offertes actuellement par la BNU puisse être totalement assuré ; des solutions seront à trouver avec l'Université elle-même, avec le Département du Bas-Rhin et avec la Communauté urbaine de Strasbourg qui doit ouvrir en juin 2008, non loin du campus, une grande médiathèque de 18 000 m². La question des nocturnes (19 h - 22 h) a déjà fait l'objet de plusieurs échanges avec les responsables universitaires.

Ce fonctionnement de la *BNU hors les murs* aura aussi une déclinaison dans le domaine de l'action culturelle qui fera appel à des partenariats renforcés et à des modes d'intervention nouveaux (par exemple, un cycle *Les Musiciens de la BNU*, le lancement d'une revue, des expositions organisées à l'extérieur...).

Le succès du projet *BNU Nouvelle* s'évaluera à la réouverture du site. Il sera associé à la nouveauté produite par la réalisation architecturale, mais bien plus encore à la qualité de l'accueil professionnel, au niveau des prestations, à la proposition documentaire, en particulier celle du libre accès, à la mise en valeur des collections, notamment patrimoniales, au renforcement des liens avec la recherche, à la vitalité de l'institution dans sa perception par la cité.

> Le défi documentaire et scientifique

La BNU s'intègre pleinement et tient toute sa place dans le grand site pluridisciplinaire strasbourgeois. Bibliothèque d'étude et de recherche pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales, elle doit consolider cette vocation par une politique de développement des collections appropriée. Le précédent contrat était largement axé sur la réalisation d'une carte documentaire alsacienne, élaborée avec les Universités strasbourgeoises et l'Université de Haute-Alsace.

Cette carte est en cours d'achèvement : la charte et le plan de développement des collections qui en découleront détermineront les orientations prioritaires de la BNU dans le domaine de la documentation. D'ores et déjà, les réflexions menées dans ce cadre avec l'ensemble des partenaires du site permettent d'avancer les orientations suivantes :

- la BNU doit consolider sa mission pluridisciplinaire pour la recherche en sciences humaines et sociales et rester l'établissement de référence qu'elle est aujourd'hui.
- la politique documentaire doit en conséquence croiser les aspects disciplinaires et les trois niveaux de collections (socle de référence, formation et enseignement, recherche). Dans le domaine des sciences humaines et sociales, la BNU sera présente de façon marquée pour le premier de ces niveaux et continuera à viser l'excellence dans des secteurs de recherche plus ciblés (pôles d'excellence, alsatiques, langues et littératures, philosophie, arts, histoire).
- de fait, la vocation d'excellence de la BNU dans ses pôles spécialisés sera poursuivie. L'établissement renforcera son rôle de référent et de recours pour l'aire culturelle germanique et les sciences religieuses, domaines où il assure les missions de CADIST. En outre, le CADIST d'Antiquité, pour lequel l'Université Marc-Bloch et la BNU ont constitué un dossier de candidature conjoint, devra être développé avec l'ampleur que réclament les exigences de la recherche et que justifient les collections existantes.
- la BNU veut entreprendre un chantier de renouvellement du pôle des Alsatiques afin d'en faire un outil de coopération régionale, de le faire bénéficier de la modernisation du système d'information et de mettre en valeur son travail dans le cadre de la Bibliothèque numérique d'Alsace. Dans ce domaine, on recherchera un renforcement des liens avec l'Université et les sociétés savantes.

Parmi les facteurs structurants qui vont marquer les prochaines années, on citera la convention qui vient d'être signée avec le Conseil de l'Europe, prévoyant le transfert de la bibliothèque de cette Organisation (270 000 volumes) à la BNU. Au regard de sa dimension européenne, ce transfert de collections ajoutera pour la BNU la crédibilité et l'actualité à la légitimité d'origine fondée sur l'histoire. Sans sous-estimer le travail que représentera leur intégration dans son catalogue, notre établissement sera heureux de contribuer ainsi à la consolidation du rôle de Strasbourg comme capitale européenne et aussi de renforcer l'accessibilité d'un outil documentaire de recherche inégalable pour les études sur notre continent et ses politiques.

De façon générale, le développement des collections se fera conjointement à la réflexion sur la nouvelle organisation de la bibliothèque : actuellement l'objectif du projet *BNU Nouvelle* est de passer des 35 000 usuels actuels à environ 270 000 volumes en libre-accès dont environ 235 000 empruntables. Pendant la durée du contrat, la BNU achètera environ 80 000 titres dans tous les domaines couverts. Ce développement comprendra aussi, dans le respect de la carte documentaire et en concertation avec les partenaires strasbourgeois comme cela se fait déjà, la mise à disposition à une échelle supérieure de ressources numériques.

> Le défi de la révolution numérique

Deux chiffres doivent retenir particulièrement l'attention. Entre 2002 et 2007, le nombre de documents prêtés par la BNU – sur place ou à domicile - est passé de 340 000 à 269 000 (- 21 %), le nombre des entrées de 349 000 à 364 000 (+ 4,3 %, malgré la transformation de la Salle 7 en espace d'exposition).

Sans doute l'organisation documentaire du campus strasbourgeois et l'amélioration de ses prestations amplifient un mouvement général qui touche tous les établissements documentaires, dans la plupart des pays développés.

Mais d'autres facteurs sont à analyser, comme :

- les effets de certaines modifications du règlement de la BNU (une durée de prêt plus longue, donc une meilleure prestation pour les chercheurs, évite des prolongations anciennement comptabilisées comme autant de prêts) qui ont biaisé la réalité.

- l'influence sur le rapport à l'écrit des changements dans les pratiques universitaires de formation et de recherche, ainsi que dans l'évaluation des connaissances.

- l'impact négatif des difficultés trop souvent rencontrées pour consulter notre catalogue et effectuer les réservations à distance, du fait de l'obsolescence de notre système informatique actuel.

Sans doute la réalisation du projet *BNU Nouvelle*, avec la part faite au libre accès et un outil informatique rénové, accroîtra le public emprunteur (et non seulement le public fréquentant), ainsi que le public des chercheurs utilisateurs des collections d'imprimés, comme des outils documentaires en ligne.

Cependant on ne saurait se dissimuler les questions de fond que posent ces chiffres, surtout pour une bibliothèque de recherche. La BNU est de fait appelée à affiner son rôle dans le contexte actuel de la transmission des savoirs, marqué par l'usage d'Internet.

La BNU est au service de la communauté universitaire et doit proposer les meilleures conditions de travail aux lecteurs qui fréquentent ses services sur place ; les chiffres montrent qu'elle y réussit assez bien, avec ses 72 heures d'ouverture hebdomadaires et quelques améliorations récentes (plus de places accessibles en nocturne, plus d'ouverture pour les spécialistes en numismatique et en papyrologie, plus d'heures sur l'année par une adaptation plus précise au calendrier universitaire...). Elle doit également faciliter l'accès à la documentation et renforcer sa présence sur les réseaux internationaux de diffusion de la connaissance.

A ce titre, son action doit s'articuler autour de plusieurs axes :

- lancement d'**un vaste programme de numérisation**, d'une part inscrit dans les politiques développées au plan national (sur un principe d'externalisation), d'autre part répondant aux demandes plus ponctuelles (avec un traitement sur place). La deuxième de ces catégories correspond à des axes de recherche contractualisés, à des sollicitations individuelles (PEB), à des projets ciblés (expositions). Il y a là un enjeu majeur pour la stratégie de l'établissement.
- accent mis sur la coopération régionale en la matière en participant à la constitution de la Bibliothèque numérique d'Alsace.
- priorité donnée au travail en réseau, notamment à partir du portail documentaire, en fonction des pôles documentaires d'excellence de la BNU (Alsatiques, Sciences religieuses, etc.)
- organisation de l'accès à la documentation électronique à distance dans le cadre du site universitaire strasbourgeois, comme indiqué plus haut.
- suivi régulier de l'analyse des besoins du public (enquêtes, études...) et développement des outils d'évaluation, notamment pour ce qui est des pratiques à distance.
- mise en exergue du qualitatif : accompagnement ciblé des programmes de recherche, mise en valeur des collections, notamment patrimoniales.
- développement de l'action culturelle, notamment comme outil de la valorisation scientifique et comme lien entre le campus et la cité (colloques, accompagnement de séminaires universitaires...).
- modernisation du système d'information.
- adaptation des modes de gestion aux besoins nouveaux.

- développement d'une politique des ressources humaines à la mesure des enjeux, dans le cadre de la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

L'engagement constant de l'Etat – budgétaire, mais aussi technique et administratif - sera pour la *BNU Nouvelle* la première garantie du succès de ses projets. Les missions plus larges de l'établissement, ses responsabilités amplifiées du fait de l'investissement financier des pouvoirs publics dans le projet architectural et l'extension de ses surfaces posent la question du déficit structurel actuel de la BNU, qui avait justifié l'appel à une mission d'expertise ministérielle dont les résultats sont toujours attendus avec le plus grand intérêt.

Le projet *BNU Nouvelle* est l'outil qui permettra à l'établissement de remplir ses missions : une BNU qui s'appuie sur ses collections, sur les points forts de ses services, mais qui aura su achever l'indispensable rénovation qu'elle a entreprise.

Pour cet objectif, le préalable est d'abord de mener à bien les travaux d'architecture, de réussir les déménagements et transferts de collections. C'est pour cette raison que le projet de Contrat quadriennal est ainsi articulé, dans un ordre à la fois logique et chronologique :

- la BNU réussit les chantiers de déménagements,
- elle réussit la transition entre BNU Hors les murs et *BNU Nouvelle*,
- elle tient pleinement son rôle dans l'espace universitaire du Rhin supérieur.

Annexe 8 : Annexe commune aux Contrats quadriennaux 2009-2012 : une coopération renforcée sur le site alsacien

UNE COOPERATION DOCUMENTAIRE RENFORCEE

SUR LE SITE ALSACIEN

Université de Strasbourg

Université de Haute-Alsace

Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

Institut national des sciences appliquées de Strasbourg

Le Contrat quadriennal 2005-2008 a vu d'importantes avancées dans la coopération documentaire sur les sites strasbourgeois et alsacien :

- Création, en préfiguration de la fusion des universités de Strasbourg, d'un Service commun de documentation unique destiné à mettre en oeuvre une stratégie concertée de développement des ressources et des services.
- Conception et réalisation de la carte documentaire du site alsacien associant les universités de Strasbourg et de Haute-Alsace, la BNU, ainsi que l'INSA sous les auspices d'un comité de pilotage présidé par le Recteur.

Ces deux projets phares ne doivent pas occulter d'autres actions de coopération entamées souvent depuis plusieurs années et qui ont permis aux établissements de dialoguer de façon fructueuse, à des niveaux et selon des périmètres divers :

- Mutualisation des achats en documentation électronique (*Encyclopaedia universalis, JSTOR, Factiva...*)
- Cadist Sciences religieuses partagé entre la BNU et l'UMB ;
- Candidature commune de l'UMB et de la BNU au Cadist Sciences de l'Antiquité, élargie à EUCOR
- Rétroconversion des catalogues des fonds entrés à la BNU antérieurement à 1920, où qu'ils soient conservés (ULP, BNU) ;
- Participation au projet UNERA (Universités de Strasbourg et UHA) ;
- Formation des personnels (avec l'URFIST et MEDIAL) ;
- Dans le cadre d' EUCOR : carte de lecteur unique, numérisation des cartes du Rhin Supérieur.

Le Contrat 2009-2012 des quatre établissements s'inscrit ainsi dans la continuité lorsqu'il tire les conclusions de chantiers comme celui de la carte documentaire alsacienne, mais approfondit aussi cette coopération en proposant des actions communes menées par des "chefs de file" clairement identifiés et à l'expertise desquels les autres établissements pourront recourir.

→ **Actions communes dans des domaines partagés, avec des “chefs de file” identifiés dans le cadre d'un réseau :**

- Conservation et valorisation du patrimoine, numérisation (chef de file BNU)
- Documentation électronique (UdS)
- Suite de la rétroconversion des fonds anciens partagés (BNU)
- *Bibliographie alsacienne* élaborée en réseau (BNU)
- Valorisation de la recherche/sensibilisation à la politique éditoriale (UdS/UHA)
- Formation des utilisateurs (UHA)

→ **Autres actions communes :**

Politique documentaire : exploitation des résultats de la carte documentaire alsacienne :

- Acquisitions courantes : poursuite de la répartition actuelle lorsqu'elle correspond à une complémentarité entre les partenaires ;
- Ajustements dans certains domaines (lacunes, précisions sur points particuliers...);
- Mise en place de commissions scientifiques d'acquisition communes dans les domaines partagés ;
- Mise en cohérence de certains fonds particuliers (UdS et BNU).

Étude de préfiguration d'un SIGB unique de site UdS-INSA-BNU : réalisation sur le périmètre UDS- INSA à l'horizon du Contrat actuel et extension à la BNU au cours du Contrat suivant.

Amélioration des services et coopération :

- Horaires et périodes d'ouverture : cartographie de l'existant, objectifs et moyens d'améliorations (cas particulier de la fermeture temporaire de la BNU pour travaux) ;
- Etude d'une politique commune de tarifs / gratuité ;
- Enquêtes de public en commun (Libqual +, Observatoire des pratiques documentaires...);
- Coopération avec les bibliothèques des collectivités territoriales (CORDIAL) ;
- Formation des personnels, avec l'URFIST et MEDIAL.

Communication commune :

- Publication d'indicateurs communs pour une vision globale de la documentation universitaire en Alsace ;
- Actions “marketing” ciblées sur la richesse documentaire des sites universitaires strasbourgeois et alsacien.

Conservation partagée : une réflexion sur une politique de conservation partagée des documents papier, à l'échelle régionale ou transfrontalière, et sur l'archivage pérenne des documents numériques produits par les établissements sera confiée au conservateur interétablissement, dont le poste pourrait être rattaché à terme au PRES.

Les quatre établissements, conscients de leurs richesses et des potentialités qu'elles offrent, veulent ensemble les mettre au service de la communauté des étudiants, des enseignants et des chercheurs. Une structure fédérative de concertation comme le PRES pourra permettre d'approfondir la collaboration documentaire dans tous ses aspects.

Annexe 9 : Tarifs des publications

BIBLIOGRAPHIE ALSACIENNE

Titre	Volumes	Tarif
Bibliographie alsacienne	1965-1966	Epuisé
Bibliographie alsacienne	1967-1968	5,00 €
Bibliographie alsacienne	1969-1970	5,00 €
Bibliographie alsacienne	1971-1972	10,00 €
Bibliographie alsacienne	1973-1974	10,00 €
Bibliographie alsacienne	1975-1976	10,00 €
Bibliographie alsacienne	1977-1978	14,00 €
Bibliographie alsacienne	1979-1980	14,00 €
Bibliographie alsacienne	1981-1982	16,00 €
Bibliographie alsacienne	1983	Epuisé
Bibliographie alsacienne	1984, vol 1	Epuisé
Bibliographie alsacienne	1984, vol 2	Epuisé
Bibliographie alsacienne	1985-1986, n° 1, 2 et 3/4	Epuisé
Bibliographie alsacienne	1987, n° 1, 2 et 3/4	Epuisé
Bibliographie alsacienne	1988, n° 1, 2 et 3/4	Epuisé
Bibliographie alsacienne	1989, n°1	22 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	1989, n°2	
Bibliographie alsacienne	1989, n° 3/4	
Bibliographie alsacienne	1990, n°1	25 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	1990, n°2	
Bibliographie alsacienne	1990, n° 3/4	
Bibliographie alsacienne	1991, n° 1	30 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	1991, n° 2	
Bibliographie alsacienne	1991, n° 3/4	
Bibliographie alsacienne	1992, n° 1	40 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	1992, n° 2	
Bibliographie alsacienne	1993, n° 1	40 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	1993, n° 2	
Bibliographie alsacienne	1994, n° 1	50 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	1994, n° 2	
Bibliographie alsacienne	1995, n° 1	50 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	1995, n° 2	
Bibliographie alsacienne	1996, n° 1	50 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	1996, n° 2	
Bibliographie alsacienne	1997, n° 1	50 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	1997, n° 2	
Bibliographie alsacienne	1998, n° 1	50 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	1998, n° 2	
Bibliographie alsacienne	1999-2000, n° 1	50 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	1999-2000, n° 2	
Bibliographie alsacienne	2001, n° 1	50 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	2001, n° 2	
Bibliographie alsacienne	2002, n°1	50 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	2002, n°2	
Bibliographie alsacienne	2003, n°1	50 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	2003, n°2	
Bibliographie alsacienne	2004, n°1	50 € (le lot)
Bibliographie alsacienne	2004, n°2	
Bibliographie alsacienne	2005, n°1	25,00 €

CATALOGUES D'EXPOSITION

Titre	Tirage	Volumes	Année	Tarif
Friedrich Hölderlin : Présences du poète	800	Catalogue 255 p.	2010	28,00 €
Quand Strasbourg accueillait Calvin : 1538-1541	300	Catalogue 213 p.	2009	25,00 €
Lika, Dorette, Hella ... Femmes affichistes en Alsace de 1900 à 1980	700	Catalogue 187 p.	2009	25,00 €
Ens infinitum : À l'école de saint François d'Assise	600	Catalogue 282 p.	2009	32,00 €
Orages de papier : Les collections de guerre des bibliothèques	1500	Catalogue 263 p.	2008	35,00 €
In papiergewittern : Die Kriegssammlungen der Bibliotheken	500	Catalogue 255 p.	2008	35,00 €
Jean Sturm. Quand l'humanisme fait école	700	Catalogue 251 p.	2007	25,00 €
Le Monde fraternel d'Albert et Adolphe Matthis	1000		2006	20,00 €
Schiller et l'idéal européen	1000	catalogue 191 p.	2005	20,00 €
Schiller et l'idéal européen	1000	brochure bilingue 21 p.	2005	2,00 €
Livre au risque des artistes	1500		2005	10,00 €
Le fonds Nathan Katz à la BNU	500		2004	5,00 €
Impressions d'Europe		catalogue 111 p.	2003	15,00 €
Impressions d'Europe		brochure en français 19 p.	2003	2,00 €
Impressions d'Europe		brochure en allemand 19 p.	2003	2,00 €
Marie Jaëll : de l'art du piano à la science du toucher			1997	3,00 €
Charles Munch			1995	46,00 €
Université de Strasbourg XIIIe-XXe siècle			1988	9,00 €
Luther et la France			1983	2,00 €
Trésors musicaux des collections strasbourgeoises			1982	3,00 €
Grüninger et les éditions de Virgile			1981	1,50 €
Strasbourg, l'Europe et la liberté			1980	2,00 €
Georges Migot			1977	1,50 €
Hommage à l'Arioste		5e centenaire de sa naissance (1474-1974)	1975	3,00 €
Heinrich Heine			1974	1,50 €
Lecuire			1974	1,50 €
Les frères Matthis, poètes strasbourgeois.			1974	2,00 €
Vasco de Gama			1970	1,50 €
Marie Jaëll, pianiste, compositeur, auteur.			1967	1,50 €
Anvers-Strasbourg.			1967	1,50 €
Strasbourg, l'Alsace et le Rhin		Exposition de cartes et plans anciens	1967	1,50 €
L'Alsace et les pays nordiques			1966	1,50 €
Les éditions, les traductions et les illustrations de Dante à la B.N.U.S			1965	1,50 €
Art iranien			1965	1,50 €
Résistance et Libération		brochure 23 p.	1964	offert
Résistance et Libération		catalogue 18 p.	1964	1,50 €
Kierkegaard			1963	1,50 €
Les Amériques				2,50 €

OUVRAGES EDITES PAR LA BNU

Titre	Volumes	Année	Tarif
Catalogue Collectif Alsace : Périodiques de Sciences Humaines, Juridiques et Sociales	2 volumes	1995	Epuisé
Catalogue Collectif Alsace : Périodiques de Sciences, Techniques, Médecine et Pharmacie	2 volumes	1995	Epuisé
Catalogue critique des manuscrits persans		1964	4,00 €
Catalogue de la presse alsacienne 1870-1918		1982	Epuisé
Collection Marie Jaëll		1980	1,50 €
Correspondance de Wolfgang Capiton (1478-1541)		1982	17,00 €
Création Littéraire en Alsace 1972-1993 (Revue Alsacienne de Littérature)		1993	8,00 €
Goethe & Lili : variante inédite du poème Zurichseefahrt		2000	3,00 €
Guide des Fonds Patrimoniaux des Bibliothèques d'Alsace		1995	Epuisé
Histoire de la BNUS		1964	3,50 €
Jean-Jacques Werner : diriger, composer, former		2001	offert
La numérisation des manuscrits de la mystique rhénane de la BNUS		2001	1,50 €
La Presse alsacienne du XXe siècle		1997	50,00 €
Le Temple de Bassae		1976.	Epuisé
Lire la Lituanie : Bibliographie d'ouvrages en français relatifs à la Lituanie		1996	3,00 €
Papyrus grecs : n° 501-800 (index)		1986	11,00 €
Papyrus grecs : N° 169-300		1963	Epuisé
Papyrus grecs : N° 301-500		1973	15,00 €
Papyrus grecs : N° 501-540	fasc. 1/2	1971	3,00 €
Papyrus grecs : N° 541-560	fasc. 3	1972	3,00 €
Papyrus grecs : N° 561-580	fasc. 4.	1973	3,00 €
Papyrus grecs : N° 581-600	fasc. 5.	1975	3,50 €
Papyrus grecs : N° 601-640	fasc. 1/2	1976	8,00 €
Papyrus grecs : N° 641-660	fasc. 3	1977	5,00 €
Papyrus grecs : N° 661-680	fasc. 4.	1978	6,00 €
Papyrus grecs : N° 681-700	fasc. 5	1979	8,00 €
Papyrus grecs : N° 701-720	fasc. 1	1980	5,00 €
Papyrus grecs : N° 721-740	fasc. 2.	1981	Epuisé
Papyrus grecs : N° 741-760	fasc. 3	1982	6,00 €
Papyrus grecs : N° 761-780	fasc. 4.	1983	8,00 €
Papyrus grecs : N° 781-800	fasc. 5	1984	Epuisé
Papyrus grecs : N° 801-820	fasc. 1	1985	8,00 €
Papyrus grecs : N° 821-840	fasc. 2	1986	8,00 €
Papyrus grecs : N° 841-860	fasc. 3	1987	Epuisé
Papyrus grecs : N° 861-880	fasc. 4	1988	8,00 €
Papyrus grecs : N° 881-900	fasc. 5	1989	8,00 €
Patrimoine de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg		1996	3,00 €
Patrimoine Musical Régional ALSACE : Catalogue des imprimés anciens		1993	22,00 €
Patrimoine Musical Régional ALSACE : Catalogue des manuscrits musicaux anciens		1996	33,00 €

OUVRAGES EDITES EN COLLABORATION

Auteur	Titre	Éditeur	Année	Tarif
Anne Boud'Hors	Catalogue des fragments coptes de la BNUS	Fragments bibliques	1998	48,00 €
	Exposition Goethe et l'Europe	catalogue édité par Volkmar Hansen	1999	25,00 €
A. Martin O. Primavesi.	L'Empédocle de Strasbourg	B.N.U.S. et de Gruyter	1998	Epuisé
	La gravure d'illustration en Alsace au XVIe siècle : Jean Grüninger 1501-1506	Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg	1992	67,00 €
	La gravure d'illustration en Alsace au XVIe siècle : Imprimeurs strasbourgeois 1501-1506	Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg	2000	46,00 €
	La haggada du scribe Eliézer Seligmann De Rosheim	Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg	1998	62,00 €
Marie-France Briselance	La lectrice à la sandale	Le Verger Editeur	1998	5,00 €
Sébastien Brant	La Nef des Folz	500e anniversaire Das Narren Schyff, Basel : Christoph Merian Verlag	1994	17,00 €

CARTES POSTALES

Petit format :	Grand format :
<ul style="list-style-type: none">- Noir et blanc Prix public : 0,30 €/unité Par lot de 10 : 2,30 € Personnel BNU : 0,15 €/unité - Couleur Prix public : 0,50 €/unité Par lot de 10 : 3,80 € Personnel BNU : 0,25 €/unité - Couleur double Prix public : 1 €/unité Par lot de 10 : 7,50 € Personnel BNU : 0,50 €/unité	<ul style="list-style-type: none">- Noir et blanc Prix public : 0,80 €/unité Par lot de 10 : 6,10 € Personnel BNU : 0,40 €/unité - Couleur double Prix public : 1,50 €/unité Par lot de 10 : 11,25 € Personnel BNU : 0,75 €/unité

FRAIS D'ENVOI

Envoi inférieur ou égal à 150 grammes :	Envoi supérieur à 150 grammes :
pas de frais d'envoi	forfait de 3,50 €

Annexe 10 : Liste des sigles et abréviations

AABNU = Association des Amis de la BNU
ABES = Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur
ABF = Association des bibliothécaires de France
ACMO = Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité
ADBU = Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires
AERES = Agence d'évaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur
AFGES = Association fédérative générale des étudiants de Strasbourg
AJAM = Amis des jeunes artistes musiciens
ANMA = Agence Nicolas Michelin et Associés
ANR = Agence nationale pour la recherche
APD = Avant-projet définitif
APS = Avant-projet sommaire
ATOSS = Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
AURA = Association des utilisateurs du réseau de l'ABES
BA = *Bibliographie alsacienne*
BDIC = Bibliothèque de documentation internationale contemporaine
BIATOSS = Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé
BNA = Bibliothèque numérique d'Alsace
BnF = Bibliothèque nationale de France
BP = Budget primitif
BPI = Bibliothèque publique d'information
BU = Bibliothèque universitaire
CA = Conseil d'administration
CADIST = Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique
CAE = Contrat d'accompagnement dans l'emploi
Calames = Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'Enseignement supérieur
CAPN = Commission administrative paritaire nationale
CASU = Conseiller d'administration scolaire et universitaire
CAV = Contrat d'avenir
CCNPS = Catalogue collectif national des publications en série
CDU = Classification décimale universelle
CEG = Centre d'Études germaniques
CERL = Consortium of European Research Libraries
CGM = Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France
CHS = Comité hygiène et sécurité
CNL = Centre national du livre
CNRS = Centre national de la recherche scientifique
COE = Conseil de l'Europe
Cordial = Association de coopération régionale pour la documentation et l'information en Alsace
CPA = Cessation progressive d'activité
CPER = Contrat de projet État Région
CRC = Chambre régionale des comptes
CRFCB = Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques
CRI = Centre de ressources informatiques
CTLes = Centre technique du livre de l'Enseignement supérieur
CTP = Comité technique paritaire
CUS = Communauté urbaine de Strasbourg
DBM = Décision budgétaire modificative
DCP = Direction de la conservation et du patrimoine

DDC = Direction du développement des collections
 DGESIP = Direction générale pour l'Enseignement supérieur et l'Insertion professionnelle
 DRAC = Direction régionale des affaires culturelles
 DSI = Direction du système d'information
 DSP = Direction des services au public
 DUER = Document unique d'évaluation des risques
 DUT = Diplôme universitaire de technologie
 ENS = École normale supérieure
 Enssib = Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
 ENT = Environnement numérique de travail
 ETP = Équivalent temps plein
 EUCOR = Confédération européenne des universités du Rhin supérieur
 FIPHFP = Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique
 GED = Gestion électronique de documents
 GIDO = Gestion de l'information et du document dans les organisations
 GPEC = Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
 IFLA = International Federation of Library Associations and Institutions
 INSERM = Institut national de la santé et de la recherche médicale
 ITRF = Personnels ingénieurs, techniques, de recherche et de formation
 ISSN = International Standard Serial Number - code international normalisé qui permet d'identifier une publication en série
 IUT = Institut universitaire de technologie
 JEP = Journées européennes du Patrimoine
 LIBER = Ligue européenne des bibliothèques de recherche
 LMD = Licence Master Doctorat
 MESR = Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
 MISHA = Maison interuniversitaire des Sciences de l'homme d'Alsace
 MISTRD = Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire
 ml = mètres linéaires
 OMS = Organisation mondiale de la santé
 ONU = Organisation des Nations-Unies
 OPAC = Online public access catalog
 PEB = Prêt entre bibliothèques
 PUS = Presses universitaires de Strasbourg
 SAENES = Secrétaire administratif de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur
 SDBIS = Sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique
 SCD = Service commun de documentation
 SIGB = Système intégré de gestion de bibliothèques
 Sudoc = Système universitaire de documentation
 Sudoc-PS = Système universitaire de documentation des publications en série
 UdS = Université de Strasbourg
 UFR = Unité de formation et de recherche
 UHA = Université de Haute-Alsace
 ULP = Université Louis-Pasteur
 UMB = Université Marc-Bloch
 UMR = Unité mixte de recherche
 UNESCO = Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture
 URFIST = Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique
 URL = Uniform resource locator
 URS = Université Robert-Schuman
 Wifi = Wireless fidelity
 WLB = Württembergische Landesbibliothek

Dépôt légal : Mai 2010